



RESUCONTU IN EXTENSO 2026 COMPTE RENDU IN EXTENSO 2026



MANDATURA 2021-2028 / MANDATURE 2021-2028



**3^{za} SESSIONE STRAUDINARIA di L'ASSEMBLEA DI CORSICA
29 di MAGHJU di u 2026**

**3^{ème} SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
29 MAI 2026**



3^{za} SESSIONE STRAURDINARIA DI U 2026
29 di MAGHJU DI U 2026
3^{ème} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026
29 MAI 2026

SUNTA di u VENNERI u 29 di MAGHJU di u 2026
SOMMAIRE du VENDREDI 29 MAI 2026

Présidente : Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse

Secrétaire de séance : M. Don Joseph LUCCIONI

Ouverture de la séance des questions orales à 10h15.

QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES

Question n° 2026/E3/021 - Mise en œuvre opérationnelle du PRIC posée par Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un nouveau Souffle pour la Corse ».

En réponse, **Mme Lauda GIUDICELLI-SBRAGGIA**, Conseillère exécutive.

13

15

Question n° 2026/E3/024 - Conflit « ADMR 2A posée par Mme Serena BATTESTINI au nom du groupe « Core in Fronte ».

En réponse, **Mme Lauda GIUDICELLI-SBRAGGIA**, Conseillère exécutive.

18

20

Question n° 2026/E3/027 - Péril mafieux et atteintes à la liberté d'entreprendre posée par M. Saveriu LUCIANI au nom du groupe « Avanzemu ».

En réponse, **M. Gilles GIOVANNANGELI**, Président du Conseil exécutif de Corse.

23

25

Question n° 2026/E3/022 - Taux de réhabilitation des collèges et Lycées de Corse posée par M. Jean-Martin MONDOLONI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un nouveau Souffle pour la Corse ».	28
En réponse, Mme Lauda GIUDICELLI-SBRAGGIA , Conseillère exécutive.	30
En réponse, M. Gilles GIOVANNANGELI , Président du Conseil exécutif de Corse.	34
Question n° 2026/E3/026 - Projets éoliens et politique énergétique posée par M. Pierre POLI au nom du groupe « Avanzemu ».	36
En réponse, M. M. Guy ARMANET , Président de l'Office de l'Environnement de la Corse	38
En réponse, M. Julien PAOLINI , Président de l'Agence de l'Urbanisme et de l'Environnement de la Corse.	40
Question n° 2026/E3/025 - Dialogu veru o riprissioni posée par M. Jean-Noël PROFIZI au nom du groupe « Core in Fronte ».	43
En réponse, M. Gilles SIMEONI , Conseiller exécutif	44
Question n° 2026/E3/023 - Accès des bus scolaires à la cité scolaire du Fiumorbu posée par Mme Marie-Anne PIERI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un nouveau Souffle pour la Corse ».	46
En réponse, M. Jean-Félix ACQUAVIVA , Conseiller exécutif	48
Intervention de Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	51
Intervention de M. le Président Gilles GIOVANNANGELI	52
<i>M. Don Joseph LUCCIONI, Secrétaire de séance, appel nominal des conseillers</i>	
M. Paul-Félix BENEDETTI, demande un point d'ordre	53
Mme la Présidente MAUPERTUIS	53
Mme la Présidente MAUPERTUIS ouvre la séance.	

<i>Ouverture de la séance à 11h50.</i>	
Allocution d'ouverture de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.	54
Allocution de M. Gilles GIOVANNANGELI, Président du Conseil exécutif de Corse.	59
M. Paul-Félix BENEDETTI, point d'ordre.	61
En réponse, Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Conseillère exécutive.	63
<u>RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /</u> <u>RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE</u>	
Raportu n° 110 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 20 è 21 d'aprile di u 2026. Rapport n°110 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 20 et 21 avril 2026. Présentation du rapport par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	64
VOTE	64
Raportu n° 111 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di u 4 di maghju di u 2026. Rapport n° 111 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse du 4 mai 2026. Présentation du rapport par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	64
VOTE	64
Raportu n° 081 : Mudifica di a cumposizione di e cumissione urganiche è tematiche di l'Assemblea di Corsica Rapport n° 081 : Modification dans la composition des commissions organiques et thématiques de l'Assemblée Présentation du rapport par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	65
VOTE	65 à 68

Raportu n° 079 : Elezzione cumplimentare di i raprisentanti di l'Assemblea di Corsica in u cumitatu sindacale di u Sindicatu d'Energia di u Pumonti. Rapport n° 079 : Elections complémentaires des représentants de l'Assemblée de Corse au comité syndical du Syndicat d'Energie de la Corse du Sud. Présentation du rapport par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS , Présidente de l'Assemblée de Corse	69
<i>Prise(s) de parole :</i> Mme Angèle CHIAPPINI M. Jean-Christophe ANGELINI M. Paul-Félix BENEDETTI M. Romain COLONNA Mme la Présidente MAUPERTUIS M. Paul-Félix BENEDETTI Mme la Présidente MAUPERTUIS M. Paul-Félix BENEDETTI Mme la Présidente MAUPERTUIS	70 71 72 73 73 74 74 74 75
VOTE	75
Raportu n° 080 : Elezzione cumplimentare di i raprisentanti di l'Assemblea di Corsica à i cunsigli d'amministrazione di i Servizi d'Incendiu è di Succorsu di u Pumonte è u Cismonte. Rapport n° 080 : Elections complémentaires des représentants de l'Assemblée de Corse aux conseils d'administration des Services d'Incendie et de Secours de la Corse-du-Sud et de la Haute-Corse. Présentation du rapport par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS , Présidente de l'Assemblée de Corse	76
<i>Prise(s) de parole :</i> Mme Chantal PEDINIELLI	77
VOTE (SIS Pumonte)	78
VOTE (SIS Cismonte)	78

Raportu n° 085 : Mudalità di depositu di e liste di a Cummissione di Delegazione di Servizi Publicu è di a Cummissione di Chjama à l'Offerte. Rapport n° 085 : Modalités de dépôt des listes de la Commission de Délégation de Service Public et de la Commission d'Appel d'Offres. Présentation du rapport par Mme Angèle BASTIANI, Présidente de l'Agence du tourisme	79
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	80
VOTE	80
Raportu n° 086 : Prurugazione di a mandatura 2025/2026 di l'Assemblea di a Giuventù. Rapport n° 086 : Prorogation de la mandature de l'Assemblea di a Giuventù 2025/2026. Présentation du rapport par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	81
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Paul-Félix BENEDETTI	81
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	81
Mme Christelle COMBETTE, amendement	83
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	83
Mme Christelle COMBETTE	85
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	85
M. Paul Félix BENEDETTI	85
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	86
M. Paul-Félix BENEDETTI	87
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	87
Mme Christelle COMBETTE	88
VOTE amendement	89
VOTE rapport	89
Raportu n° 100 : Rilancia di u Cunsigliu Pirmanentu Corsu-Sardu. Rapport n° 100 : Relance du Conseil Permanent Corso-Sarde. Présentation du rapport par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	90

<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Jean-Christophe ANGELINI	91
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	92
M. Jean-Félix ACQUAVIVA	93
Mme Paule CASANOVA-NICOLAI	96
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	97
M. Jean-Michel SAVELLI	98
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	99
M. le Président Gilles GIOVANNANGELI	99
M. Jean-Félix ACQUAVIVA	99
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	101
VOTE amendement	102
VOTE rapport	102
<i>Suspension de séance à 13h30 / Reprise de la séance à 15h30.</i>	
<u>ALLOGHJU / LOGEMENT</u>	
Raportu n° 112 : Avisu di l'Assemblea di Corsica nantu l'articulu 8 à u prughjettu di lege ch' vole rilancià l'alloghju.	
Rapport n° 112 : Avis de l'Assemblée de Corse portant sur l'article 8 du projet de loi visant la relance du logement.	
VOTE de l'urgence	104
Présentation du rapport par M. Julien PAOLINI , Président de l'Agence de l'Urbanisme et de l'Environnement de la Corse.	104
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	107
M. Julien PAOLINI, en réponse	108
VOTE	109
Raportu n° 078 : Mudifica di i raprisentanti di l'Assemblea di Corsica in urganisimi varii.	
Rapport n° 078 : Modification des représentants de l'Assemblée de Corse dans divers organismes.	
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS donne lecture des désignations (V. tableau en annexe).	110
VOTE	110

Raportu n° 094 : Rialisazione di studii multimudali per infrastrutture nove di trasportu trà Cervioni è U Viscuvatu. Rapport n° 094 : Réalisation d'études multimodales pour de nouvelles infrastructures de transport entre Cervione et Vescovato. Présentation du rapport par M. Jean-Félix ACQUAVIVA , Conseiller exécutif	111
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS, avis CDENATE	113
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Jean-Martin MONDOLONI	114
M. Jean-Michel SAVELLI	116
M. Hyacinthe VANNI	117
M. Antoine POLI	120
M. Jean-Félix ACQUAVIVA, en réponse	121
VOTE	126
Raportu n° 101 : Delegazione d'attribuzione cunferite da l'Assemblea di Corsica à u Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica. Rapport n° 101 : Délégations d'attributions conférées par l'Assemblée de Corse au Président du Conseil exécutif de Corse. Présentation du rapport par M. Gilles GIOVANNANGELI , Président du Conseil exécutif de Corse	127
VOTE	128
<i>Suspension de séance à 17h00 / Reprise à 17h20</i>	
<i>La Présidence est assurée par Monsieur Hyacinthe VANNI (17h20)</i>	
Raportu n° 113 : Raportu d'infurmazione rilativu à u raportu di cuntrollu definitivu di l'Agenzia Francesa Anticurruzzione. Rapport n° 113 : Rapport d'information relatif au rapport de contrôle définitif de l'Agence Française Anticorruption. Présentation du rapport par M. Gilles SIMEONI , Conseiller exécutif	130
<i>Prise(s) de paroles :</i>	
M. Georges MELA	140
Mme Antonia LUCIANI	142
M. Gilles SIMEONI, en réponse	144

PRISE d'ACTE	146
<i>Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS préside la séance.</i>	
<u>AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GENERALE</u>	
Raportu n° 082 : Designazione di i membri di a Cummissione di Chjama à l'Offerte è di a Cummissione di Delegazione di Servizi Publicu.	
Rapport n° 082 : Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission de Délégation de Service Public.	
Présentation du rapport par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS , Présidente de l'Assemblée de Corse	147
VOTE CAO	148
VOTE CDSP	148
Raportu n° 083 : Designazione di i membri di a Cummissione Cunsultativa di i Servizi Publichi Locali (CCSPL).	
Rapport n° 083 : Désignation des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).	
Présentation du rapport par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS , Présidente de l'Assemblée de Corse	149
VOTE	149
Raportu n° 087 : Ripartizione cumplimentaria di i raprisentantii di l'Assemblea di Corsica in i culleghji incaricati di l'allizione di i Senatori.	
Rapport n° 087 : Répartition complémentaire des représentants de l'Assemblée de Corse dans les collèges des électeurs sénatoriaux.	
Présentation du rapport par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS , Présidente de l'Assemblée de Corse	150
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Romain COLONNA	152
M. Hyacinthe VANNI	153
<i>Suspension de séance à 18h20 / Reprise à 18h30</i>	

VOTE remplacements	157
VALIDATION Collège des sénateurs 2B	157
VALIDATION Collège des sénateurs 2A	157
VOTE bureau CDENATE	158
VOTE bureau CECCS	158
 <u>MUZIONE / MOTIONS</u>	
Motion n° 2026/E3/008 déposée avec demande d'examen prioritaire par M. Hyacinthe VANNI au nom du groupe « Fà Populu Inseme » : Projet éolien Offshore « ATIS » au large du cap Corse : Opposition à sa localisation actuelle et exigences pour la protection du milieu marin corse.	
Présentation de la motion par M. Hyacinthe VANNI	159
Les groupes Core in fronte, Un Soffiu Novu, Avanzemu, Un'altra strada et Mme la Présidente MAUPERTUIS s'associent à cette motion.	
M. Julien PAOLINI, avis du Conseil exécutif	162
VOTE	162
 <u>DEROGATION AU TEMPS DE TRAVAIL ORDINAIRE DES PERSONNELS DU SGAC</u>	
VOTE	163
 <i>Séance levée à 18 h 50.</i>	

 <u>ANNEXES</u>	
-Tableau des désignations (annexe au rapport 078)	165
-Motions	179

La séance des questions orales est ouverte à 10h15 sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Emu da principià sta sessione chì hà da durà una ghjurnata sana è unica, pigliate piazza pè piacè.

Allora, cum'emu da principià, cum'è d'abitudine, per e dumande à bocche, aghju da dumandà à i cullaboratori di i gruppi di fà fallà l'eletti pè piacè, o à l'eletti di entre ind'è l'emiciclu, postu chì ci manca dui gruppi o ch'asinnò ùn aghju micca da rispittà l'ordine di e dumande fatte è vutate in cummissione permanente urganisaziunale.

Avemu assai travagliu, cum'è avete vistu ci sò parechji cartulari da passà chì sò assai cartulari amministrativi, nunda di gattivu, ma cum'è l'affari piglianu sempre assai tempu, ci vole à avanzà di manera veloce perchè ch'astrimente emu da compie veramente tardi sta sera.

Allora, eiu pensu ch'emu da cumincià.

È a prima dumanda à bocca, sì l'esecutivu hè d'accordu hein? O Sgiò Presidente? Salute à tutti.

Dunque, emu da principià per a dumanda à bocca di “un soffiu novu”, è serà fatta da Cathy Cognetti.

QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES



3^{za} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2026

29 DI MAGHJU DI U 2026

3ÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026

29 MAI 2026

N° 2026/E3/021

**Question orale déposée Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI
au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »**

OBJET : MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE DU PRIC

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Vi ringraziau, Madama a Presidente.

Le 25 novembre 2024, notre Assemblée adoptait le PRIC pour prendre le relai de celui qui s'est achevé le 31 décembre 23 et qui s'élevait à 64 M€ entre 2019 et 2023.

Dans la nouvelle convention, la CDC a établi un montant socle annuel de 7 M€ et de 1000 entrées en formation par an, avec une priorité aux bénéficiaires du RSA, aux personnes en situation de handicap, et aux seniors.

Près de deux ans après, je souhaiterais savoir où nous en sommes.

Le protocole prévoit explicitement des appels à projets territoriaux, des actions « d'aller vers », de l'innovation pédagogique, de l'accompagnement des publics éloignés de l'emploi, etc...

A l'exception de l'appel à projets sur la mobilité solidaire 2025-2027 qui date de juillet 2025, publié conjointement avec la DREETS, je n'ai pas connaissance d'autres initiatives sous la forme d'appels à projets.

En conséquence, je souhaiterais disposer du détail des actions financées sur les deux premières années au titre de cette convention dont le prévisionnel engageait 7 M€ par an pour la CDC et 4,5 M€ pour l'État, avec si possible un décompte par année pour pouvoir distinguer 2024 et 2025 et, naturellement, le réalisé au niveau financier pour savoir combien a été consommé.

Par ailleurs, toujours concernant le PRIC, il y a un vrai sujet politique en 2026 qui est l'annonce gouvernementale de baisse assez drastique des crédits PRIC au niveau national, de l'ordre de 56 % selon Régions de France.

Nous savons tous que le PRIC relève d'un engagement politique et financier, mais qui n'est pas contraignant juridiquement ; il est subordonné aux lois des finances qui autorisent annuellement la dépense ou pas.

Monsieur le Président, pouvez-vous nous faire savoir quel sera pour la convention 2024-2027 l'impact de cette baisse de crédits ? Si le niveau d'engagement de la CDC, 7M par an, baissera aussi ? Et si vous avez par anticipation défini comment répercuter ces baisses ?

Les mesures gouvernementales visent à réduire le coût d'un système de formation et le Gouvernement prévoit désormais une baisse, entre 450 et 500 M€ d'économie, avec une baisse des aides à l'embauche et une diminution des niveaux de prise en charge des formations. Vous pensez aux conséquences que peuvent avoir les entreprises et les jeunes qui attendent ce type de formation.

Depuis janvier 2025, ces aides ont été réduites à 5 000 € pour les entreprises de moins de 250 salariés et 2 000 € pour les entreprises de plus de 250 salariés.

L'apprentissage, nous le savons tous demeure un outil essentiel pour l'insertion professionnelle des jeunes, avec un taux d'insertion dépassant souvent les 85 %.

Toutefois les mesures budgétaires, combinées aux difficultés économiques actuelles, mettent les entreprises et les centres de formation sous forte pression. Il devient donc indispensable de trouver un équilibre entre maîtrise des dépenses publiques et maintien d'un système de formation efficace accessible pour tous, et préserver ainsi l'insertion professionnelle des jeunes.

Dans ce contexte préoccupant, pour faire face aux baisses de dotation liées à l'apprentissage, peut-on envisager que le PRIC puisse aider les centres de formation de l'île, les jeunes et les entreprises, et assumer leurs missions qui sont essentielles pour les insulaires ?

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora, à ringrazià vi. Quale hè chì v'hà da risponde ? Allora, Lauda Guidicelli in carica di a furmazione.

Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA

À ringrazià vi, Signora Présidente.

Signora Cunsigliera,

Je vous remercie pour votre question qui touche à un sujet essentiel : la capacité de la Corse à former ses jeunes, ses demandeurs d'emploi, ses publics les plus fragiles, et donc à maîtriser son propre avenir.

Le PRIC n'est pas seulement, à notre avis, un dispositif technique. Bien au contraire, c'est un outil de justice sociale, mais aussi un outil de souveraineté économique pour notre île. Former en Corse, qualifier en Corse, permettre aux Corses d'accéder à l'emploi en Corse est un véritable enjeu et je sais que vous partagez cette idée.

Le PRIC a évidemment un intérêt puisque, et vous l'avez dit dans votre question, il permet d'accompagner des publics, essentiellement des publics les plus éloignés de l'emploi : bénéficiaires du RSA, personnes en situation de handicap, seniors, jeunes sans qualification suffisante, demandeurs d'emploi confrontés à des freins de mobilité, de maîtrise numérique ou de qualification.

Il finance des formations utiles à notre territoire : bâtiment, rénovation énergétique, agriculture, métiers de la mer, transport, métiers de bouche, sécurité, sport-animation, sanitaire et social. Ce sont des secteurs concrets, liés aux besoins de notre île.

Il faut le dire clairement, aujourd'hui l'Etat se désengage. Le nouveau PRIC a déjà été adopté avec une enveloppe inférieure de 20 M€ par rapport à la génération précédente.

L'engagement de l'État était déjà orienté à la baisse dans la convention initiale, puisqu'il devait passer de 4,5 M€ en 2024 à 3,3 M€ en 2027. Mais la décision française de réduction des crédits PRIC aggrave cette trajectoire, on le sent dans votre question : pour 2026, l'enveloppe finalement notifiée à la Corse n'est plus que de 2,5 M€, soit une baisse de 32 % par rapport au montant attendu pour cette même année.

Ce désengagement de l'État français ne concerne pas seulement la Corse, il touche l'ensemble des Régions. C'est d'ailleurs à ce titre que la Présidente de Régions de France, Carole Delga, et le Président de la commission formation, François Bonneau, ont saisi le Premier ministre français pour alerter sur ses conséquences directes sur l'appareil de formation et sur l'accompagnement des demandeurs d'emploi.

Mais en Corse, ce recul a une portée particulière, parce que notre appareil de formation est plus fragile, parce que nos contraintes territoriales sont plus fortes, parce que les besoins sociaux sont importants, et parce que l'accès à la formation est aussi une question d'égalité territoriale et de droit à vivre et travailler en Corse.

Face à ce recul de l'État, la Collectivité de Corse n'a fait pas le choix du renoncement, au contraire, nous avons décidé de maintenir notre effort.

Nous avons maintenu un socle d'intervention de 7 M€ par an. Et nous voulons, autant que possible, maintenir en 2026 le niveau d'intervention atteint en 2024 et 2025.

Cela veut dire que nous prenons notre part dans ce travail, que nous compensons, nous amortissons et aussi nous protégeons. Nous le faisons parce que la formation professionnelle ne peut pas et ne doit pas devenir une variable d'ajustement budgétaire.

C'est aussi cela que nous devons faire lorsque nous exerçons nos responsabilités : lorsque l'État recule, nous devons pouvoir tenir et maintenir.

Concernant votre question sur le bilan de l'action : les résultats montrent que cet effort est utile.

En 2024, la Collectivité de Corse a valorisé 20,180 M€ en faveur de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi, dont plus de 15 M€ pour les actions de formation, les rémunérations de stagiaires et les aides à la formation.

En 2024, 1 380 personnes sont entrées en formation, dont 1 047 relevaient des publics prioritaires du PRIC. L'objectif annuel de 1 000 entrées a donc été dépassé, et il faut le saluer. Surtout, 76 % des formations ont bénéficié aux publics que le dispositif vise en priorité : les personnes les plus éloignées de l'emploi.

En 2025, nous avons poursuivi cette dynamique avec 1 204 entrées, dont 869 pour les publics prioritaires, soit 72,2 %.

Ces chiffres montrent que le PRIC atteint sa cible et que ce n'est pas juste un dispositif technique : il bénéficie majoritairement aux publics pour lesquels il a été conçu.

Sur l'apprentissage, en revanche, je vous rejoins, les baisses sont quand même très préoccupantes. Les crédits diminuent fortement, en fonctionnement comme en investissement. Juridiquement, le PRIC n'a pas vocation à financer directement l'apprentissage, puisqu'il est dédié à la formation des demandeurs d'emploi. Mais politiquement, nous savons bien que tout cela touche le même écosystème : les centres de formation, les filières professionnelles, les jeunes, les demandeurs d'emploi, les territoires.

Nous serons donc particulièrement vigilants pour 2027. Nous demanderons des garanties à l'État. La Corse ne peut pas accepter que la formation, l'insertion et la qualification de son peuple soient fragilisées par des arbitrages budgétaires décidés ailleurs.

Notre ligne est claire : maintenir l'effort de la Collectivité de Corse, défendre notre appareil de formation, protéger les publics les plus fragiles, et faire de la compétence un véritable levier d'émancipation pour la Corse.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Allora, a dumanda chì vene hà da esse fatta da Serena Battestini pè Core in Fronte.



3^{ZA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2026

29 DI MAGHJU DI U 2026

3ÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026

29 MAI 2026

N° 2026/E3/024

**Question orale déposée par Mme Serena BATTESTINI
au nom du groupe « Core in Fronte »**

OBJET : CONFLIT « ADMR 2A »

Mme Serena BATTESTINI

La fédération « ADMR 2A » traverse depuis plusieurs années une crise structurelle, organisationnelle et institutionnelle profonde.

Les tensions persistantes au sein du réseau, les alertes des représentants syndicaux ainsi que les inquiétudes exprimées par plusieurs associations locales traduisent une situation dont il est important d'en mesurer les raisons et la profondeur.

Les causes identifiées - manque de dialogue social, intimidation managériale, défaut de reconnaissance - interpellent.

Elles s'accompagnent également de graves dysfonctionnements qui mettent à mal le fonctionnement de la fédération en question, l'évolution de ses activités, l'action de son réseau.

Elles questionnent tout autant sur l'utilisation de l'argent public que sur le relationnel antagonique entre l'« ADMR 2A » et des associations locales à l'action désormais inquiétée.

En 2022, un audit a d'ailleurs été commandé par l'exécutif de la Collectivité de Corse. Sans véritable suite.

Il y a peu, ce dernier, avec l'ARS, dans un rapport adressé à la Fédération partage enfin le constat ci-dessus souligné.

Il serait souhaitable à ce jour de commander un nouvel audit pour actualiser les informations.

Le modèle d'organisation et de gouvernance de la Fédération affiche désormais ses limites.

L'analyse, et la prise de responsabilité visant à résoudre de manière pérenne les problèmes posés ne peuvent échapper à la Collectivité de Corse qui a une relation de partenariat institutionnel, financier et opérationnel, encadrée par les compétences sociales de la Collectivité.

Une politique stratégique s'impose qui tourne le dos à l'approximatif contextuel ou, entre autres, différents renflouements financiers n'ont servi qu'à masquer une prévisible débâcle financière...

Une nouvelle politique rendue nécessaire à l'image d'une association qui a déjà exprimé une volonté d'autonomie pratique pour continuer à exercer sereinement et efficacement ses missions d'aides à domicile. Une demande aujourd'hui traitée négativement, malgré l'évidence de ce système dépassé et défaillant.

Cette demande ne peut être balayée d'un revers de main. Elle constitue une piste sérieuse de réflexion. Elle participe à la recherche d'un nouveau et pragmatique fonctionnement pour sortir de ce dispositif suranné.

Trois questions se posent aujourd'hui à l'Exécutif de la Collectivité de Corse :

Quelle analyse précise faites-vous de cette préjudiciable situation, car il n'échappe à personne que le fonctionnement de l'ADMR suppose un engagement responsable des élu(e)s de la CDC envers les associations et la Fédération ?

Quelles initiatives pérennes, après le silence pesant constaté suite à l'audit de 2022, entendez-vous entreprendre pour résoudre le problème organisationnel, fonctionnel et social posé ?

Pourquoi à ce jour n'avez-vous pas répondu clairement aux demandes rationnelles d'autonomie d'une association d'aide à domicile reconnue dans sa région, ce qui aurait eu pour exemple de sortir des limites et des défaillances aujourd'hui pointées au sein de l'ADMR 2A ? À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Allora, quale hè ch'hà da risponde ? Ghjè torna Lauda Guidicelli pè l'Esecutivu.

Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA

À ringrazià vi.

Madame la Conseillère,

Depuis plusieurs années, le Conseil exécutif de Corse a renforcé l'accompagnement du vieillissement et les politiques de maintien à domicile, qui constituent un enjeu social, territorial et économique majeur pour la Corse.

Cette ambition suppose de pouvoir garantir, sur l'ensemble du territoire insulaire, une offre d'aide à domicile stable et de qualité auprès des personnes âgées et en situation de handicap.

C'est dans le cadre de cette ambition, et avec une exigence de responsabilité collective, qu'il nous faut examiner la situation de l'ADMR 2A sur laquelle vous interrogez ma collègue, Bianca Fazi.

Je veux d'abord rappeler que la Collectivité de Corse n'a jamais ignoré les difficultés progressivement apparues au sein de l'ADMR 2A. Il ne peut être prétendu que la Collectivité de Corse serait restée passive, voire silencieuse.

Bien au contraire, la Collectivité de Corse a décidé d'engager dès 2022, des audits approfondis des fédérations ADMR 2A et ADMR 2B. Ces audits ne relevaient pas d'une démarche de circonstance mais sont venus répondre à une volonté claire :

- disposer d'une analyse objective, financière, organisationnelle et juridique du modèle ADMR ;
- afin de garantir à la fois le bon emploi des fonds publics ;
- et permettre une adaptation de l'aide à domicile face aux mutations profondes que connaît ce secteur.

Les constats établis par l'audit réalisé au sein de l'ADMR 2A sont connus, ils mettent en évidence des difficultés telles que :

- des tensions organisationnelles ;
- une gouvernance insuffisamment représentative ;
- un modèle associatif à repenser et des liens entre la fédération et les associations locales à clarifier ;
- une fragilité du modèle économique.

Cependant, il faut également rappeler une réalité juridique essentielle : la Collectivité de Corse n'a pas vocation à se substituer à la gouvernance d'une fédération associative qui dispose de sa pleine autonomie de gestion.

Bien que la Collectivité dispose de prérogatives en matière de contrôle, elle ne peut s'immiscer dans les choix stratégiques de l'association.

Face à cela, la Collectivité de Corse, dans le cadre du dialogue de gestion prévu par la réglementation, a formulé des demandes auprès de la gouvernance de l'ADMR 2A afin qu'un plan d'action post-audit soit établi et mis en œuvre avec des mesures correctrices adaptées.

Il faut aujourd'hui le dire clairement : toutes les attentes exprimées par la Collectivité de Corse n'ont pas, à ce jour, reçu de réponses pleinement satisfaisantes.

Et c'est précisément la raison pour laquelle nous poursuivons encore ce travail avec détermination, d'autant que de récents manquements constatés permettent désormais d'envisager l'activation de mesures administratives plus contraignantes.

S'agissant du conflit social récent, la Collectivité de Corse a pris toute sa part dans l'accompagnement du dialogue. Les représentants de l'intersyndicale STC/FO/CGT ont été reçus à plusieurs reprises par Bianca Fazi.

La Collectivité de Corse, dans le cadre d'une démarche conjointe avec l'ARS, a adressé un courrier au Président de la fédération ADMR 2A, le 12 mai dernier, afin d'annoncer le lancement d'une démarche d'inspection.

Si un protocole d'accord a été signé le 15 mai entre l'intersyndicale et la gouvernance de l'ADMR 2A, et bien que cela contribue à l'apaisement, celui-ci est aujourd'hui clairement insuffisant et ne permet pas d'envisager à lui seul un rétablissement de la situation afin de répondre aux difficultés structurelles.

La Collectivité de Corse et l'ARS ont ainsi adressé un autre courrier au Président de l'ADMR 2A, vendredi dernier, à savoir le 22 mai, afin de notifier officiellement ces éléments et en indiquant que la désignation d'un administrateur judiciaire paraissait être la solution la plus adaptée à la situation.

L'inspection se déroulera en parallèle.

La Collectivité de Corse, en lien très étroit avec l'ARS, poursuit et renforce le suivi de ce dossier. Une réunion de travail s'est tenue pas plus tard qu'hier avec la gouvernance de l'ADMR 2A, afin d'examiner les suites à donner et les mesures adaptées aux difficultés rencontrées.

Enfin, concernant la question de l'autonomie d'une association locale, au cœur de votre question, je tiens à préciser qu'une réponse officielle a déjà été apportée au Président et que des échanges entre avocats se déroulent actuellement.

Compte tenu des enjeux à l'échelle du territoire, il nous faut éviter de réduire ce débat complexe à une approche strictement individuelle.

Le véritable enjeu est celui de l'évolution globale du modèle ADMR, de sa gouvernance, de sa transparence et de sa capacité à garantir durablement une offre de qualité sur l'ensemble du territoire.

Car malgré ses limites, ses imperfections et une nécessaire évolution, le modèle fédéral ADMR demeure aujourd'hui le seul permettant une péréquation entre associations locales, garantissant une couverture équilibrée des besoins sur l'ensemble des territoires, y compris les plus éloignés en milieu rural.

C'est donc avec responsabilité, avec exigence, mais aussi avec méthode et ce dans un cadre réglementaire strict, que la Collectivité de Corse poursuivra ce travail avec l'ensemble des acteurs concernés.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora, à ringrazià vi.

Saveriu Luciani hà da fà una dumanda per u contu d'Avanzemu, nant'à u periculu maffiosu. Avete a parolla.



3^{ZA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2026

29 DI MAGHJU DI U 2026

3ÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026

29 MAI 2026

N° 2026/E3/027

**Question orale déposée par M. Saveriu LUCIANI
au nom du groupe « AVANZEMU »**

**OBJET : PÉRIL MAFIEUX ET ATTEINTES À LA LIBERTÉ
D'ENTREPRENDRE**

M. Saveriu LUCIANI

Vi ringraziau, Madama a Presidente.

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,

La recrudescence des incendies criminels a pris ces dernières semaines une ampleur insoupçonnée.

Plusieurs établissements ont de nouveau été ciblés à l'orée de la saison estivale, dans une Corse qui, bien malheureusement, s'habitue à subir des destructions d'entreprises.

Dans ce contexte, des initiatives citoyennes sont prises autour des Collectifs qui dénoncent les dérives mafieuses.

Ils participent activement à une réaction salubre et à la mobilisation, en tous les cas partielle, à notre sens, de notre société.

De son côté, notre Assemblée a également initié un travail de fond, depuis la commission BUCCHINI, 2011-2012, présidée donc par le regretté Dominique BUCCHINI, jusqu'à la dernière session demandée par les Collectifs ainsi qu'au concours des commissions dédiées dont ils sont partie prenante.

Le rapport de 2015 pose, auquel nous participions, aujourd'hui encore, les bases d'une réflexion aboutie, reprise depuis par les différentes mandatures.

Pour autant, force est de constater qu'en dépit de ces innombrables gestes, le phénomène perdure, anéantissant régulièrement jusqu'au plus petit commerce de cette île.

L'emprise mafieuse, qui ne peut se résumer à ces seuls incendies, a rarement été aussi pesante.

La liberté d'entreprendre est ainsi « mise sous tutelle », sans réelle perspective d'amélioration du climat.

Dans un pays qui bat tous les records, du coût de la vie à la précarité, des addictions de toutes sortes à la spéculation, personne n'est à l'abri du feu, des pressions, du chantage ou des menaces.

L'État a naturellement des clés essentielles. Notre Assemblée a aussi un rôle majeur à tenir.

Lors de la session du 27 février 2025, j'ai en souvenir les paroles de la présidente. J'ai aussi le souvenir du discours de Leoluca Orlando. Et je crois qu'il est important de dire à ce stade qu'au-delà de cette symbolique, et je dépasse un peu du cadre de la question pour dire deux mots en plus, il y a quand même, on le constate ici, une volonté collective, partagée d'en sortir. En tous les cas de sortir de ce cycle mortifère.

Nos initiatives continuent mais elles montrent aussi nos limites.

Ce matin, en ouvrant le journal, j'ai vu une double page où l'Etat parle justement de ce phénomène et prône, je cite, « une culture du signalement »... Je n'en dirai pas plus... En nationaliste corse, je fais une réaction rapide, je me rappelle que la politique de l'Etat était souvent de prôner la culture de la répression vis-à-vis des nationalistes. Donc, j'ai quelques doutes sur l'efficacité.

Mais quelle que soit l'issue de leurs initiatives, il est important de vous dire qu'il vaut mieux laisser l'histoire et les constats d'un côté, le rôle de l'Etat de l'autre. Mais surtout, nous ôter un doute de notre propre volonté à avancer.

Ma question sera donc simple, Monsieur le Président, et vise moins à connaître votre réponse, tant cet accablant constat est partagé, qu'à dénoncer, une fois encore, une situation délétère.

Que pouvons-nous faire (je dis « nous » car il est important de s'intégrer les uns et les autres à ce qui suit), à court terme, pour soutenir à travers nos services, offices, agences... l'ensemble des structures, les hommes et les femmes, les différents entrepreneurs ou citoyens victimes de ces actes ?

N'est-il pas temps d'envisager un fonds dédié ou une mesure particulière ?

Comment pouvons-nous prolonger, dès maintenant, les initiatives dédiées à la construction d'une société de droit et d'apaisement ?

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Saveriu. Ghjè u Presidente di l'Esecutivu chì t'hà da risponde.

M. le Président Gilles GIOVANNANGELI

Monsieur le Conseiller,

Comme vous, je veux d'abord bien sûr dénoncer avec force les incendies, les destructions, les pressions et les menaces qui frappent les entreprises, les commerces, les exploitants agricoles et les établissements touristiques.

Vous l'avez rappelé, c'est s'attaquer à la liberté d'entreprendre bien sûr, mais c'est au-delà, s'attaquer à des femmes et des hommes qui se lèvent tôt le matin, c'est s'attaquer à des emplois, à des salariés, c'est s'attaquer aussi à des territoires et enfin, c'est s'attaquer tout simplement à une partie de notre économie réelle.

Nous le disons avec force aussi, régulièrement et constamment, sur ce sujet, l'État doit assumer ses responsabilités et respecter ses engagements :

Assumer ses responsabilités parce qu'on est sur un sujet (la police, la justice, la protection des biens et des personnes) qui relève des prérogatives régaliennes de l'État, autonomie ou pas autonomie.

L'État doit aussi respecter ses engagements.

En février 2025, des annonces ont été faites ici par le ministre de la Justice Gérard Darmanin devant l'Assemblée de Corse : création d'un pôle spécialisé contre la

criminalité organisée à Bastia, renforcement des moyens judiciaires, arrivée de 53 magistrats de greffiers et d'attachés de justice spécialisés.

Ces annonces avaient été présentées comme un renforcement sans précédent des moyens de l'État contre le crime organisé en Corse, avec un calendrier fixé à 2027.

Disons-le clairement aujourd'hui, ces engagements ne sont pas tenus. Ils ne se traduisent ni par une mobilisation effective des moyens annoncés, ni par des résultats suffisamment visibles pour les Corses et pour les entreprises qui sont frappées.

Alors nous le disons, l'État doit tenir ses promesses.

Vous nous dites, et vous avez raison, « que fait la Collectivité de Corse ? » et vous rappelez les démarches qui ont été entreprises ici par cette Assemblée, depuis le regretté Dominique Bucchini. Moi, je ne parlerai que pour ce qui nous regarde, de cette mandature, mais vous l'avez fait aussi, et que la Collectivité de Corse, elle prend sa part dans la lutte contre les dérives mafieuses.

Elle l'a fait, en février 2025, à travers une session spéciale de l'Assemblée de Corse, qui a adopté un certain nombre de mesures contre les pratiques mafieuses, dont le principe d'une instance dédiée et un volet éducatif.

Cette démarche, elle a abouti, en octobre 2025, à la création formelle de la Commission contre les pratiques mafieuses - cadre institutionnel inédit et unique - afin d'inscrire cette lutte dans la durée.

Cette Commission, ce n'est pas un symbole, c'est un choix politique, c'est un acte politique à portée démocratique, économique et éducative.

Concernant la dimension éducative, vous le savez, nous sommes associés, y compris avec le rectorat, pour agir auprès des élèves, pour sensibiliser, pour former, pour éduquer, pour combattre les représentations, pour rompre les silences.

Enfin, vous l'avez aussi souligné dans votre question, que peut-on faire pour aider les entreprises frappées ? Là aussi, nous avons déjà agi, nous agissons et nous allons nous donner les moyens d'agir encore de manière plus importante.

Nous le faisons en concertation, en coordination avec l'État, bien sûr, avec l'établissement public de commerce de Corse, présidé par Gilles Simeoni, et bien sûr avec l'ADEC :

L'État, dans ses fonctions judiciaires, juridiques et de protection.

L'EPCI de Corse, dans l'accompagnement de proximité, dans l'évaluation des besoins.

L'ADEC, bien sûr, dans les questions économiques et de soutien financier.

A ce titre, je présenterai, dès le mois de juillet qui vient, un nouveau dispositif qui précisera et qui amplifiera, comme je vous le disais, le cadre d'intervention. L'enjeu est simple : ne pas laisser les entreprises victimes toutes seules face aux difficultés, face aux banques, face aux assurances, face aux démarches administratives, ou bien sûr face aux besoins de trésorerie.

Notre objectif aussi, c'est bien sûr d'organiser une réponse rapide, lisible et opérationnelle.

Vous voyez, Monsieur le Conseiller, notre ligne est claire.

Comme vous, je dis que la Corse ne doit pas détourner les yeux. Elle ne peut pas s'habituer à la peur. Elle ne doit pas accepter que l'économie réelle soit placée sous pression ou sous tutelle des bandes mafieuses.

Chaque femme, chaque homme, chaque entreprise qui travaille, investit, crée de l'emploi et refuse de céder à la pression, doit savoir une chose : la Collectivité de Corse sera à ses côtés.

Vi ringraziau.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, O Presidente, è di sicuru spartu vulinteri incù voi ste parolle.

Avà ci hè una dumanda à bocca ch'hà da esse fatta da Jean-Martin MONDOLONI, per Un Soffiu novu.



3^{ZA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2026

29 DI MAGHJU DI U 2026

3ÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026

29 MAI 2026

N° 2026/E3/022

**Question orale déposée par M. Jean-Martin MONDOLONI
au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »**

**OBJET : TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES COLLÈGES ET LYCEES
DE CORSE**

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, Madame la Présidente.

Ma question écrite a été très ramassée, très courte. Elle s'attache à l'annonce faite par le nouveau président du Conseil exécutif de réhabiliter le parc des lycées et collèges de Corse.

Pour des raisons diverses, évidemment, cette annonce a été reçue très positivement et par les uns et par les autres, et par moi-même naturellement.

Vous faites référence à la prunelle de nos yeux, à la jeunesse. Alors, c'est à la fois poétique, romantique, symbolique et nous avons été par trop habitués, dans cet hémicycle, à des effets d'annonce qui ne sont jamais suivis, ou très rarement, de faits.

Donc, ma question, elle est très simple. Elle s'organise autour de trois principes de réalité : les moyens, la mise en œuvre et le calendrier.

Je dis ça, pourquoi ? Parce que la prunelle de nos yeux, elle ne peut pas s'opérer distinctivement selon qu'on est 14 ans, 16 ans ou 18 ans.

Et je me suis amusé, avec l'aide de l'intelligence artificielle, à observer les moyens qui ont été mis au cours du temps sur ceux qui avaient plus de 18 ans à Corte et sur ceux qui avaient moins de 18 ans, c'est-à-dire qui étaient collégiens ou lycéens.

Alors, je préviens tout procès d'intention. Moi, j'ai été étudiant à l'université de Corte, j'ai été un peu enseignant et j'ai été administrateur. Et puis, il se trouve que dans mes fonctions professionnelles, j'ai été élève et lycéen dans l'académie, j'ai été professeur et que, évidemment, j'exerce des missions d'encadrement dans l'académie. Donc, il y a parfaite symétrie.

Mais il n'y a pas parfaite symétrie dans ce que vous faites pour les uns et pour les autres.

Alors, j'ai dû aller chercher dans les comptes administratifs de 2018, 2019, 2020, etc., jusqu'à 2024. Et on part à peu près sur une base de 4 700 étudiants à Corte et à peu près dix fois plus de collégiens et lycéens. Ça, c'est statistique.

Il se trouve que, sur la base d'un ratio qu'il faut prendre avec beaucoup de précautions, je parle d'investissement, pas de fonctionnement, parce qu'évidemment, la recherche universitaire a un coût. Je parle d'investissement. Je parle de murs, je parle d'amphis, je parle de salles de cours, je parle d'entretien, etc. Je ne parle pas de fonctionnement.

Il s'avère que, sur les 8 derniers exercices, vous avez investi 488 € par élève du secondaire, pour, en gros, les 47 000, et que vous avez investi 1 342 € par étudiant.

Alors, tout ça se voit. Parce que quand on monte à l'université, et je monte régulièrement pour des tas de raisons, on voit le confort et l'idée qu'on renvoie du prestige de l'enseignement supérieur. Et c'est une bonne chose. Et il faut continuer.

Mais ce qui se voit aussi, quand vous faites le tour - et je sais que beaucoup d'entre vous siègent régulièrement dans les conseils d'administration des collèges et lycées -, ce qui se voit aussi, c'est que vous investissez trois fois moins pour chaque élève. Ça commence à se voir.

Et là, vous avez affaire à des publics de toutes sortes : les usagers, les élèves, évidemment, les parents d'élèves qui se mobilisent, les usagers que sont les enseignants, et ça se voit.

Donc, ma question n'est pas de savoir si vous allez rééquilibrer. Il faut continuer à investir. Du reste, il y a une convention tripartite qui nous lie. La question n'est pas celle-ci. Il faut continuer à investir, comme vous le faites à l'université.

La question, c'est : est-ce que vous avez réellement l'ambition de prendre ce problème à bras-le-corps et de quasi doubler l'investissement, pas pour le mettre à hauteur de

l'université, parce qu'en doublant, vous n'y arriverez pas, mais pour opérer le rattrapage structurel qui va coûter moins cher dans les 10 et 15 années qui viennent ?

C'est une question fondamentale de la dignité qu'on doit à la prunelle de nos yeux, de la dignité qu'on doit au corps enseignant qui exerce un métier qui n'est pas productif, mais qui portera ses germes dans 10 ans, dans 15 ans, dans 20 ans.

Et on le doit aussi à l'idée qu'on se fait de la politique. Je pense que, sur ce sujet-là plus que sur tout autre, les choses vont se voir si vous agissez et elles vont nous péter à la figure si vous n'agissez pas.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je suppose que c'est à nouveau Lauda Guidicelli qui va répondre.

Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA

Alors Madame la Présidente, au vu de la question posée à l'écrit et la question orale, nous ferons une réponse à deux voix entre le Président et moi-même.

La question que nous avons reçue nous interrogeait sur les délais, les moyens et la méthode que nous mobilisons pour donner un caractère opérationnel à ce qui constitue, vous le savez, une politique forte de notre projet : la réhabilitation, le renforcement et le développement de ces infrastructures du quotidien dédiées à notre jeunesse.

Votre question démontre que le sujet de nos lycées et collèges constitue une exigence partagée sur les bancs de cette Assemblée.

Vous rappelez dans votre propos les engagements solennels du Président du Conseil exécutif, que vous citez à merveille, lors de son discours d'investiture le 4 mai dernier, vous confirmez que nous avançons ensemble vers le même cap : faire de l'éducation la priorité absolue de notre action publique.

Pour ma part, je vais décliner notre projet de manière très pragmatique et opérationnelle, en concentrant tout d'abord notre action de court terme sur le rattrapage infrastructurel nécessaire au bon fonctionnement de nos établissements, à la qualité de vie de nos lycéens, de nos collégiens et des équipes éducatives.

Mais je souhaite également préciser que ce projet éducatif global s'inscrit dans une dynamique à plus ou moins long terme, dans une perspective de développement démographique, pédagogique et économique intégrant la vision et le projet de société que nous voulons pour la Corse.

D'une manière très opérationnelle nous allons décliner notre projet à travers 3 leviers :

1. Le premier levier plutôt administratif concerne la **restructuration de la direction des infrastructures en charge des EPLE pour être opérationnel dans ce projet politique**

2. L'optimisation des ressources financières et des capacités d'investissement dédiées aux EPLE : vous avez rappelé le ratio, les statistiques... Je ne suis pas sûre qu'on applique un schéma statistique à chaque établissement...

Donc, le premier levier concerne les ressources budgétaires et la capacité d'investissement de la Collectivité de Corse, avec l'allocation de moyens nouveaux dans le cadre des arbitrages budgétaires dès le budget supplémentaire 2026 et qui se prolongera sur les exercices suivants.

Le second volet consiste à nouer un partenariat financier notamment avec la Banque européenne d'investissement (BEI).

Ainsi, dès la semaine suivant l'investiture, du 11 au 13 mai, nous avons accueilli la BEI. Cette visite n'était pas improvisée. Elle couronne un travail de fond méthodique engagé par nos services depuis plusieurs mois.

Durant trois jours, se sont ainsi succédé réunions stratégiques et visites de terrain sur opérations achevées et en cours, dans un souci constant d'équilibre territorial.

Ce partenariat permettra de déployer, sur une période prévisionnelle de cinq ans, un programme structuré de rénovation et de modernisation du patrimoine éducatif insulaire, portant sur une quinzaine d'opérations. Il faut aussi qu'on soit pragmatique et lucide sur ce que nous permet ce programme.

Cependant, la lucidité nous impose de dire qu'un tel défi exige la mobilisation de tous nos leviers financiers.

Certes il y a le prêt-cadre de la BEI et qui, pour le coup, ne s'oppose pas aux autres outils : il s'articule avec eux. Sa validation est d'ailleurs un gage de sérieux. Fort de cet effet de levier, l'enveloppe du PTIC devra être pleinement mobilisée en parallèle. L'articulation de ces deux outils nous permettra d'accélérer immédiatement les chantiers de mise en sécurité les plus urgents, de sécuriser nos plans de financement et de garantir la cohérence globale dans notre programmation territoriale.

Des demandes de financement ont déjà été transmises au préfet fin 2025.

Il me paraît d'ailleurs important de faire le lien avec une partie de ma réponse à votre collègue, Charles Voglimacci, lors de sa question orale sur la Cité scolaire Fesch en avril dernier : nous avançons avec méthode, en construisant un Programme pluriannuel d'investissement (PPI) qui devra intégrer les axes stratégiques suivants :

- La sécurité ainsi que l'amélioration globale des conditions d'accueil des élèves et des personnels,
- la rénovation énergétique des bâtiments,
- l'accessibilité PMR,
- le numérique éducatif,
- l'adaptation des établissements aux enjeux climatiques,
- l'évolution de la structure pédagogique.

Ce troisième volet, inscrit dans une perspective de moyen et long termes, nous permettra d'élaborer les schémas directeurs et documents de planification à 10 ou 20 ans. Ils fixeront les plans d'action et les travaux nécessaires pour doter la Corse d'équipements éducatifs adaptés aux enjeux à venir, en cohérence avec les orientations de notre projet de société.

Conduit de manière transversale et en partenariat, notamment avec l'AUE, ce travail intégrera les évolutions démographiques, les impacts du changement climatique, les transformations sociétales, ainsi que les besoins en équipements qui accompagneront ce projet que nous voulons mettre en œuvre.

Ces opérations s'inscriront évidemment en adéquation avec le travail concernant l'offre de formation. On ne peut pas séparer les travaux, la rénovation, de l'offre pédagogique.

Notre projet doit permettre de renforcer les investissements pour répondre à des objectifs précis pour le territoire, exemple :

- Créer des outils d'excellence comme le lycée maritime de Bastia qui est aujourd'hui une référence en Europe, en matière d'enseignement maritime,
- Renforcer les lycées agricoles en conformité avec un projet pédagogique en adéquation avec le monde agricole,
- Déployer dans les lycées professionnels des plateaux techniques mutualisables aux organismes de formation professionnels, pour créer de vrais parcours qualifiants pour nos jeunes avec à la clé des labels certifiants reconnus dans la profession. L'objectif n'étant pas d'opposer les jeunes, bien au contraire.

Je saisis l'opportunité de votre question pour faire un premier point d'étape crucial : la mission de la BEI a confirmé la crédibilité de notre stratégie en validant notre feuille de route et en nous proposant un prêt-cadre, ce qui constitue un premier succès politique et financier pour la Collectivité de Corse, mais surtout pour ses EPLE.

Le prêt-cadre est un levier global spécifiquement conçu pour unifier et financer tout un ensemble de projets de proximité, à l'instar de l'opération d'envergure qu'a pu faire la région Occitanie.

Concrètement, cet outil va nous permettre de financer par de l'emprunt des investissements éligibles et de structurer un programme ambitieux sur 5 ans, dont le coup d'envoi opérationnel sera scellé par une signature officielle en mars 2027.

D'un point de vue technique, ce partenariat nous offre une souplesse de gouvernance inédite, nous permettant d'adapter le déploiement en temps réel, selon les réalités du terrain, tout en sanctuarisant l'enveloppe globale.

Les experts européens travailleront à nos côtés, sous notre impulsion, pour coconstruire le futur cahier des charges.

Loin d'imposer un cadre rigide, cette trajectoire offre à notre Collectivité une souplesse de gouvernance. Elle nous libère des contraintes d'une planification initiale figée, sans pour autant altérer l'ambition financière, ni les exigences d'exécution du programme. Et c'est, je pense, en cela que ce projet peut aboutir, puisqu'il est conçu de manière agile, capable de s'adapter en temps réel aux réalités de notre territoire.

Je pense, Monsieur Mondoloni, Cher Jean-Martin, nous partageons pleinement votre préoccupation. Vous connaissez ce sujet de l'intérieur : ses contraintes, ses urgences, les attentes des familles et des équipes pédagogiques. Vous avez pu d'ailleurs le dire à l'oral.

Nous sommes, sur ces bancs, tous animés par la même volonté d'offrir le meilleur service public possible à notre jeunesse.

Et c'est pourquoi l'Exécutif ne manquera pas de revenir régulièrement devant votre assemblée pour rendre compte, étape par étape, de ses avancées pour la Corse, mais aussi et surtout pour sa jeunesse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Madame la Conseillère.

Oui, Président, vous avez la parole.

M. le Président Gilles GIOVANNANGELI

Merci, Madame la Présidente.

Simplement, pour compléter les propos de la conseillère.

Moi, je pense que ce n'est pas une bonne approche méthodologique, Jean-Martin, que de faire, sur ce sujet, une comparaison statistique, de manière générale. Parce que quand on rentre dans cette approche-là, je pourrais, moi, me livrer à d'autres statistiques.

Je n'en donnerai qu'un : celui de considérer et de savoir que la Collectivité de Corse, qui est en compétence, est certainement la collectivité, si on se compare à d'autres en France, qui investit le plus pour son système éducatif, et largement.

Donc, je pense que ce que l'on doit retenir, de notre point de vue, en termes de statistiques, c'est bien celui-là. Et ne pas, je pense, rentrer dans une comparaison, voire une priorisation en termes de fléchages financiers pour nos investissements.

Néanmoins, rappeler ce qu'a dit la conseillère. On est sur un sujet qui est un engagement que j'ai pris le 4 mai, qui consiste à dire que, dans la priorité d'investissement, il y aura la rénovation des collèges et lycées.

Une fois qu'on a dit ça, il faut décliner une méthode, et se mettre en situation de pouvoir produire le plus rapidement possible.

Sur la méthode : d'abord, c'est la constitution d'une équipe projet, parce qu'une fois qu'on l'a dit, il faut construire le projet ; une équipe projet - je me tourne vers la direction générale des services - qui sera rapidement mise en place pour travailler sur les priorités, identifier y compris les équilibres territoriaux, travailler sur, bien sûr, l'ingénierie financière et l'ingénierie projet de manière générale. Puis, bien sûr, le montage financier et rappeler, bien sûr, le partenariat avec la BEI, mais certainement aussi avec d'autres acteurs du financement, je pense à la Banque des Territoires.

Ça, c'est pour la méthode.

En termes d'urgence, la conseillère l'a aussi rappelé, dès le BS 2026, il y aura des moyens qui seront alloués pour répondre, parce qu'on a bien conscience d'un certain nombre d'urgences qui sont aujourd'hui invoquées, par rapport aux besoins d'établissements que nous avons déjà identifiés.

Je voulais le préciser parce que je crois qu'il faut être clair. L'engagement, il est pris, il sera tenu.

Pour autant, on ne va pas le faire de manière désordonnée. On va poser une méthode et on va avancer dans ce cadre-là.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, o Presidente.

Allora, avà ci hè una dumanda à bocca d'Avanzemu.

Ghjè Pierre Poli chì l'hà da fà.



3^{ZA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2026

29 DI MAGHJU DI U 2026

3ÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026

29 MAI 2026

N° 2026/E3/026

**Question orale déposée par M. Pierre POLI
au nom du groupe « AVANZEMU »**

OBJET : PROJETS ÉOLIENS ET POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE

M. Pierre POLI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,

La presse locale se faisait l'écho, il y a quelques jours, d'un projet d'installation d'un parc éolien offshore au large de nos côtes, plus précisément à une trentaine de kilomètres du Cap Corse ; projet porté par la compagnie ENI (Ente Nazionale Idrocarburi), via sa filiale dédiée aux énergies renouvelables Plénitude, engagée dans le projet ATIS.

L'énergie produite par ces projets aurait vocation à alimenter le territoire italien.

Le processus semble bien engagé.

En effet, après un dépôt initial en Italie en 2023, le dossier a été transmis à la France et porté à connaissance le 7 avril dernier, par arrêté préfectoral, permettant le lancement de l'enquête publique en Haute-Corse du 5 mai au 5 juin 2026.

Ce projet n'est pas isolé : il fait partie d'une feuille de route « ambitieuse » qui impacterait beaucoup plus largement les côtes de la Sardaigne – une vingtaine de sites pressentis – et, dans son droit fil, des implantations entre Olbia et le nord Gallura jusqu'à une zone distante d'à peine quelques kilomètres des îles Lavezzi, dans le détroit de Bonifaziu.

Les projets éoliens offshore engendrent de nombreux impacts négatifs concernant l'environnement au sens large du terme, ou les activités maritimes et piscicoles notamment.

Néanmoins, ils représentent une manne énergétique importante. Un seul projet de groupement d'éoliennes peut produire davantage d'énergie que l'ensemble de nos centrales insulaires.

D'ailleurs, le document de l'actuelle PPE pour la Corse *2019-2023 / 2024-2028 évoque, dans ses pages 98 et 99, la question de la filière « éolien en mer ».*

Le texte évoque notamment la réalisation d'une étude « d'ici 2023 » pour « déterminer les sites susceptibles d'accueillir des parcs éoliens flottants en Corse en fonction du potentiel de vent mais aussi des contraintes (radars militaires, météo, zones protégées pour l'environnement, raccordement, conflits d'usages...) », et « pour les sites éventuels identifiés », la réalisation d'une étude de faisabilité techno-économique.

Pour compléter, il est indiqué que les coûts d'études feront l'objet d'une prise en charge par la CSPE, et que des objectifs de développements spécifiques pourront être proposés lors de la révision de la prochaine PPE sur les périodes 2024-2028 et 2029-2033. Dont acte...

Rien de cela n'a pourtant émergé depuis, mais la Corse est désormais interrogée sur ses positions concernant une infrastructure pour laquelle elle n'a pas été consultée en amont. Peut-être même a-t-elle appris son existence par la presse. L'impact environnemental pour notre île et nos eaux est pourtant d'ampleur.

La concertation, à minima, paraît essentielle. Les politiques que nous menons ici ne sauraient être mises à mal par des intérêts politiques étrangers sur notre propre territoire. Encore moins quand ils prennent la forme de projets sujets à controverse. La Corse doit conserver la maîtrise de ses choix stratégiques, alors même qu'elle débat d'un statut d'autonomie, y compris sur les moyens de production d'énergie.

Ma question est simple : l'éolien offshore est-il pour nous une option à envisager au regard de l'actuelle PPE et des process liés à la transition climatique et environnementale ?

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Alors, je crois qu'il y a une réponse à deux voix, si j'ai bien compris.

Donc, qui débute ? Guy Armanet, Président de l'Office de l'Environnement.

M. Guy ARMANET

À ringrazià vi, Cara Presidente.

À ringrazià vi assai pè a vostra dumanda à bocca chì mi pare assai impurtantissima.

Ma vulia dì vi, in principiu, ch'ete fattu a quistione è a risposta.

Je vais essayer de reprendre les choses dans l'ordre et je vous remercie pour votre question qui aborde effectivement deux exigences majeures à mon sens : l'environnement et l'énergie, et vous l'avez dit dans votre question. C'est d'ailleurs pour ça que la réponse se fera à deux voies.

Alors, autant vous dire sans ambages et immédiatement, on commence à se connaître un peu, que nous sommes effectivement contre ce projet.

Et vous l'avez dit, nous sommes contre ce projet parce qu'il a été défini dans un périmètre qui interpelle, sans concertation, avec la mise en route d'une enquête publique dont nous avons eu effectivement l'information tardivement. Et dans ces cas-là, la Corse et le Conseil exécutif de Corse, au même titre que les Corses, sont bien évidemment opposés au projet.

Une fois que j'ai dit ça, je souhaite aussi rappeler plusieurs principes.

Et je crois que le premier des principes, c'est celui de ne pas opposer surtout la transition énergétique et écologique. Et d'ailleurs, pour vous donner un ordre d'idée, mais vous l'avez dit aussi, trois éoliennes flottantes combleraient le déficit énergétique de la Haute-Corse. Donc on a plutôt tout intérêt à avoir un regard très attentif sur le sujet. Et vous avez été de manière beaucoup plus large en évoquant le sujet, sur l'intégralité du périmètre. Et c'est vrai que ce projet-là est une mise en route qui peut s'étendre aussi dans le Sud.

Et effectivement, moi je considère qu'aujourd'hui, c'est la méthode qui ne convient pas et le portage de ce projet-là que l'on découvre.

Donc je l'ai dit et je le redis, dans l'état actuel, nous sommes contre.

Mais je dis aussi, non pas parce qu'il s'agit d'un projet d'éolien flottant, je rappelle que là on est sur une énergie décarbonée, et ça me permet de dire, en tant que président de

l'Office de l'Environnement et en plus en tant que Cap Corsin, je pense que ces types de programmes éoliens (flottant, terrestre, maritime, parcs photovoltaïques) sont pour moi un moyen relativement décarboné de produire de l'énergie en Corse et de rendre à la Corse une souveraineté énergétique relativement importante. Et nous n'avons pas de temps à perdre sur le sujet, je vous le confirme. Je referme la parenthèse, Julien évoquera le sujet tout à l'heure.

Vous dire que ce projet-là, que nous avons découvert dans le Cap Corse, au large du sanctuaire Pélagos, des sites Natura 2000 et du parc marin, nous impacte fortement et directement, et comme moi, vous avez dû lire les documents de l'enquête publique : il s'agit de 48 éoliennes flottantes, d'une puissance annoncée de 864 MW. C'est la moitié de la consommation de la Corse, et largement dépassée puisque, vous l'avez évoqué, c'est la moitié des centrales nucléaires que l'on peut connaître de ce type-là. Donc c'est relativement conséquent.

Au-delà de ça, c'est 260 km d'une emprise maritime qui vont être suscités, des fonds qui seront compris entre 250 et 630 mètres, 4 câbles sous-marins d'exportation et 2 sous-stations électriques flottantes. Donc il ne s'agit pas d'un aménagement ponctuel, il s'agit de quelque chose de très impactant pour la Corse.

Alors, vous l'avez dit aussi, le dossier identifie lui-même plusieurs enjeux sensibles : notamment le bruit sous-marin qui pose des problématiques fortes sur les ressources halieutiques, les effets potentiels sur les cétacés, les impacts possibles sur les habitats benthiques profonds, et les effets des câbles et des champs électromagnétiques. Donc, une ampleur environnementale qu'il faut maîtriser, étudier et peaufiner certainement.

Il met également en évidence les risques sur les oiseaux migrateurs, pas uniquement sur les poissons, on est aussi sur les oiseaux migrateurs. Et effectivement, la question des ressources halieutiques était aussi un sujet pleinement intégré dans cette analyse. Il faut vraiment que l'on sache comment les choses vont évoluer.

Donc, c'est précisément le sens de la motion déposée par Hyacinthe Vanni aujourd'hui en fin de journée. Et effectivement, elle confirmera notre opposition sur le projet ATIS dans la localisation actuelle, qui, comme je l'ai dit tout à l'heure, ne constitue pas une opposition de principe à l'éolien offshore flottant, mais qui doit nous appeler à une réflexion beaucoup plus forte.

Donc, elle exige surtout et elle exprime beaucoup de responsabilités. Et un tel projet ne peut être envisagé que dans des zones adaptées, à distance des espaces marins sensibles, dans le cadre d'une planification, bien sûr, concertée, comme vous l'avez dit aussi.

Cette exigence a également été portée dans le débat public, puisqu'une réunion publique a été organisée le 23 mai 2026 à Santa Maria di Lota, à l'initiative de Femu a

Corsica. Cette réunion a permis d'alerter sur les risques environnementaux, maritimes et démocratiques d'un espace de projet qui constitue, bien évidemment, un projet relativement conséquent.

Pour toutes ces raisons, je redis clairement notre opposition ferme au projet ATIS, qui ne présente pas aujourd'hui, à mon sens, toutes les garanties suffisantes et nécessaires.

La Méditerranée n'est pas une zone disponible pour une industrialisation décidée loin de ses terres, ce que vous avez dit aussi. Et le projet d'autonomie, vous avez fait un lien aussi, véritablement, je considère que la Corse et les Corses doivent être informés de ce genre de choses et doivent être les acteurs clés de ce qui doit se passer chez eux.

Notre message est donc clair : oui à la transition énergétique, mais pas au prix de la biodiversité du milieu marin, des usages de la mer, ni sans que la Corse soit pleinement associée aux décisions qui engagent son avenir environnemental.

Donc je vais laisser à présent la parole à mon collègue Julien, qui présentera les perspectives portées par notre collectivité.

À tè ! À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, le Président de l'AUE prend la parole.

M. Julien PAOLINI

Merci.

Très rapidement sur le volet énergétique de ce projet, le président de l'Office de l'Environnement a rappelé les enjeux environnementaux, notamment sur la biodiversité marine, mais également sur les activités halieutiques de pêche et sur la sécurité, bien entendu, en mer.

Pour ma part, sur ce sujet de l'éolien flottant, rappeler que beaucoup de projets aujourd'hui voient le jour partout en Europe, dans un objectif, bien sûr, de développement des énergies renouvelables, de réduire les dépendances aux énergies fossiles, de décarbonation et un certain nombre de projets également en Méditerranée, vous l'avez rappelé, au large du Cap Corse, donc pour ce projet -là, mais également en Sardaigne, dans le détroit de Bonifaziu, ou encore à proximité, en mer Ligure.

Ce projet-là, porté par le gouvernement italien et la société ENI, le projet ATIS, je dirais qu'il est frappé de gigantisme. Ça a été rappelé, 864 MW. Pour donner une image, c'est 7 centrales du Ricantu, la future centrale du Ricantu, ou 7 centrales de Lucciana.

Donc vous voyez bien la puissance d'un tel projet qui dépasse parfois même ce qu'on peut imaginer.

Donc bien sûr, ça a été rappelé par le président de l'Office de l'Environnement, la Collectivité de Corse n'est pas opposée par principe à l'éolien flottant, bien au contraire, vous l'avez rappelé également, puisque la PPE qu'on a adoptée en mars 2023 prévoit justement des études relatives au développement de l'éolien flottant, mais pas de projet sans études préalables objectivées à l'échelle du bassin maritime et en concertation bien sûr avec l'ensemble des acteurs concernés, que ce soit ceux concernés par la question environnementale ou en matière de développement énergétique.

Ces études préalables, en effet, la PPE prévoyait de les engager dès 2023 pour à la fois étudier les sites potentiels au large de la Corse, le raccordement, les conflits d'usage, les contraintes militaires, météorologiques ou environnementales.

Pour autant, vous le savez, aujourd'hui, ces études n'ont pu être engagées pour une raison simple : c'est que nous sommes toujours malheureusement dans l'attente du décret d'application de la PPE qui a été adoptée en mars 2023 par l'Assemblée de Corse.

Et vous avez rappelé également que les coûts échoués de ces études, ce sont des études qui sont relativement chères, techniques, qui demandent même des expérimentations de terrain, et pour s'assurer que les coûts échoués de ces études, si les projets ne se réalisent pas, puissent être pris en charge par la compensation aux services publics de l'électricité, on a besoin du décret d'application de la PPE.

On ne peut pas s'engager aujourd'hui sur des études à plusieurs centaines de milliers d'euros, si on n'est pas garanti derrière qu'il y aura une prise en charge de ces études. Donc sans décret d'application, pas d'études possibles qui puissent démarrer.

Par ailleurs, la PPE française, je vais le dire ainsi, a été adoptée en mars 2026, donc très récemment, la PPE 3, même si elle est indépendante de la PPE de Corse. Et là-aussi, on attend des décrets pour la fin 2026, pour justement toutes ces études relatives au développement de l'éolien flottant.

Donc, je rappelle l'avis défavorable de la Collectivité de Corse donc ce sur-projet-là où on a été associé que très tardivement et de manière assez cavalière.

Et je rappelle également, on prend souvent la Sardaigne comme exemple, parfois à tort, parfois à raison, la Sardaigne a engagé un moratoire sur le développement des énergies renouvelables, notamment de l'éolien flottant, qui est contesté par l'État italien.

Et on voit bien, dans une île autonome, la nécessité d'une mise en place, d'un dialogue transfrontalier entre bien sûr l'État français, les autorités italiennes, la Collectivité de Corse et l'ensemble des partenaires pour ce type de projet.

Toute autre démarche est à notre sens vouée à l'échec.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Conseiller.

M. Pierre POLI

Madame la Présidente, juste deux mots pour remercier les deux conseillers exécutifs pour la qualité de leur réponse.

Merci beaucoup.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Sujet dont nous reparlerons au moment des motions, d'accord ? Mais, effectivement, très important.

Je crois que Jean-Noël Profizi, maintenant, doit poser une question pour Core in Fronte.



3^{ZA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2026

29 DI MAGHJU DI U 2026

3ÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026

29 MAI 2026

N° 2026/E3/025

**Question orale déposée par M. Jean-Noël PROFIZI
au nom du groupe « Core in Fronte »**

OBJET : DIALOGU VERU O RIPRISSIONI

M. Jean-Noël PROFIZI

À ringrazià vi, Madama a Prisentanti.

Sgiò Prisentanti,

Quandu di frivaghju di u 2025, hè vinutu u Ministru francesu di a ghjustizia, u sgiò Darmanin, ci hà annunciatu a fini di certi misuri riprissivi, particularmenti u « Fijait », si pò dì chì andaia in un bon' sensu.

D'altrondi, i discussioni trà raprisintanti d'associ di sustegnu è di difesa di patriotti parsiguitati è anziani incarcerati ani parmissu di pona l'insempu di i prublema (« Finiada », amendi, ecc...) chì u ministru hà ascultatu incù attinzioni.

Ognunu avarà capitu chì in sti mumenti di pussibuli evoluzioni stituziunali, u guvernu pò accumpagnà incù forza pulitica st'andatura mittindu da cantu i logichi riprissivi.

Mesi è mesi dopu, a situazioni annant'à stu puntu ci pari sempri bughja.

Par ciò chì tocc'à u « Fijait », l'affari ùn sò tutti chjari.

Par ciò chì tocc'à u « Finiada », s'hè vistu militanti sfrancati di issu cartulari, ma oramai missi sott'à un'altra misura ditta di « sicurezza interna ».

Par ciò chì tocca à l'amendi ùn s'hè intesu nudda.

In u fratempu, ghjovani corsi sò stati dinò intarpillati è altri incarcerati alluntanati à posta da u so paese.

Infini pocu tempu fà, sò stati scuparti nant'à vitturi di militanti pulitichi è di sindacalisti materiali electronicu di sorveglianza, ciò chì custituisce un'attacca à i libertà.

L'emu sempri sottuliniata, ùn si pò cuncipì dialogu puliticu sottu à a prissioni riprissiva.

U governu francesu devi piantà sta riprissioni chì ci sò altri gravissimi problemi in Corsica ch'iddu hà pruvucatu iddu stessu incù i so cumbriculi incù a maffia è i barbuzi.

Seti pronti in u quadru di i dibattiti privisti nant'à l'evoluzioni stituziunali, à fà senta e valè à u governu francesu, sta vulintà di metta fini à tutti, è dimu bè à tutti, sti misuri riprissivi chì toccani u Muvimentu naziunali è chì ani par scopu d'ammutulà lu ?

Vi ringraziemu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Allora, quale hè chì hà da risponde ?

Gilles Simeoni, avete a parolla.

M. Gilles SIMEONI

Grazie, Signore Presidente.

Aghju da risponde eiu chì sò statu pendente anni scorsi incaricatu in tantu chì Presidente di u cunsigliu esecutivu di Corsica, di purtà, cù l'astri eletti, di u cunsigliu esecutivu è di l'Assemblea issa parte necessaria è impurtantissima di e nostre rivendicazioni.

A sapete, è a vostra quistione permette di ramintà la, chì a quistione di i prigiuneri pulitichi è di e seguite ghjudiziarie, ch'elle sianu penale o civile pè e cundanne, anu sempre fattu parte di manera diretta di u perimetru di e discussioni iniziate dopu à l'assassiniu d'Yvan Colonna. Aghju avutu l'occasione di mentuvà la, è di fà la scrive di modu indirettu, ma era chjaru à u livellu puliticu.

A prima volta ch'aghju incuntratu, eramu parechji, Gérald Darmanin, quand'ellu ripartia di a so prima visita, è quandu aghju fattu a scelta di ziffrà solu, incun ellu, u testu chì hà permessu dopu à u prucessu dettu di Beauvau d'ingagià si è di cuntinuvà, era perchè avia accittatu d'integrà ind'è e discussione è i neguziati à vene a quistione di i prigiuneri pulitichi.

Allora avà ghjunghjimu à l'ultimu di issa passata, è ci hà da esse una discussione davanti à l'Assemblea Naziunale francese chì hà da cumincià u 16 di ghjugu. Sarà dunque l'uccasione, pè noi tutte è tutti, è più particularmente pè quelli chì sustenenu u prucessu, è più particularmente per i naziunalisti, ch'elli sianu ind'è a magiurità territoriale o ind'è l'uppusizione, di ramintà sò chì hè statu dettu è sò chì hè statu prumessu.

Per e prumesse, vogliu ramintà chì, cum'è vo l'avete fattu, quand'ellu hè vinutu quì u ministru di a ghjustizia, Gérald Darmanin ci hà dettu di modu chjaru chì issa quistione saria esaminata. Micca da u Parlamentu, da u Guvernu. È chì l'affare di u FIJAIT, frà altru, è di e seguite di e cundanne, saria rigulatu ind'è u quadru di u prucessu, s'è issu prucessu cuntinuvava.

Oghje simu à l'ultimu. Emu da passà, pensu, in tutti i casi, serà u nostru casu, n'aghju parlatu cù u vostru Presidente di gruppu, è a ripetutu, pè l'altri naziunalisti è pè tutti l'eletti, pensu chì hè nurmale chè no siamu quassù pè l'ultime fase è tappe di u prucessu.

Dunque, anderemu in Parigi è averemu l'uccasione, è a pensu, d'incuntrà micca solu i deputati è senatori ma dinù i membri di u Guvernu, frà i quale u Ministru di a ghjustizia, postu chì, quand'ellu si tratta di revisione custituziunale, si sà chì u Ministru di a ghjustizia hè à u bancu di u Guvernu. Pò esse accumpagnatu d'altri membri di u Guvernu, ma ci hè. È dunque, averemu l'uccasione, a spergu è a pensu, d'incuntrà à Gérald Darmanin, è serà l'uccasione di ramintà li insieme e so prumesse, è di fà chì isse prumesse diventinu infine fatti è atti.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Allora, l'ultima dumanda à bocca hè quella chì hà da esse fatta par Annette Pieri per “Un soffiu novu”, nant'à i trasporti sculari di u Fium'Orbu.



3^{ZA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2026

29 DI MAGHJU DI U 2026

3ÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026

29 MAI 2026

N° 2026/E3/023

**Question orale déposée par Mme Marie-Anne PIERI
au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »**

OBJET : ACCÈS DES BUS SCOLAIRES À LA CITÉ SCOLAIRE DU FIUMORBU

Mme Marie-Anne PIERI

Merci, Mme la Présidente.

Monsieur le Président, Monsieur le Conseiller exécutif, Chers collègues,

Ces dernières semaines, les collèges et lycées du Fiumorbu ont fait l'objet de perturbations lors des blocages organisés aux abords de l'établissement.

Nous avons constaté une situation préoccupante : les élèves transportés par les bus scolaires n'ont pas pu aller à leurs cours, puisqu'à 200 mètres du lieu de dépose, le parking où les bus scolaires doivent en fait déposer les élèves, il y avait des brûlages de pneus qui empêchaient les autocars scolaires de déposer les enfants. Donc, les enfants étaient ramenés et ne pouvaient pas assister aux cours, bien que les établissements étaient ouverts.

Seuls les élèves transportés par leurs parents ont pu assister aux cours, parce que les établissements étaient ouverts.

Donc aujourd'hui se pose la question de ce blocage qui est fait au niveau de cet établissement. Comment sortir de cette problématique ?

Je me suis entretenue avec les transporteurs. Ils me disent qu'il y a un cahier des charges qui est très contraint et qu'ils sont tenus, en fait, de déposer les élèves sur ce parking qui est attitré pour le départ. Il n'y a pas de possibilité de contourner ce blocage qui a été fait pendant des semaines et qui a privé les élèves des cours, alors que les établissements étaient ouverts.

Alors, je vous demande s'il y a une possibilité, dans le cadre, en fait, de la convention de transport qui lie les transporteurs à la Collectivité, de prévoir un aménagement, de prévoir des déposes alternatives quand se pose le problème de blocage.

Il ne s'agit pas de contourner une éventuelle manifestation, mais c'est de permettre quand même, quand les établissements sont ouverts, aux élèves de pouvoir assister aux cours.

Je pense qu'on peut définir en amont des itinéraires de secours, autoriser des déposes sécurisées, ou mieux coordonner les transporteurs, les établissements et les services concernés quand se pose le problème de blocage.

En Corse, nous défendons notre langue, nous défendons notre culture, nous défendons notre avenir, mais l'avenir, c'est également l'avenir pour nos enfants qui sont la prunelle de nos yeux, je reprendrai les termes de Jean-Martin, de pouvoir accéder à l'école, parce que l'école, c'est le cœur de vie et l'avenir pour nos enfants.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Annette.

Donc, c'est Jean-Félix Acquaviva qui va vous répondre, Président de l'Office des transports.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, Mesdames et Messieurs les Conseillers exécutifs, Mesdames et Messieurs les élus, Madame la Conseillère,

Merci pour votre question, pour avoir mis en avant la nécessité de la continuité du service du transport scolaire, et ce, évidemment, quelle que soit la difficulté rencontrée sur les différents trajets.

Je rappelle quand même, parce qu'il est important de le rappeler, que la Collectivité de Corse est maître d'ouvrage de 386 lignes à l'échelle de la Corse. C'est un affichage fort de notre politique publique, et que l'on mobilise 28,5 M€, hors transports handicapés. Si on y rajoute le transport des 300 élèves handicapés par jour, c'est 3,5 M€ de plus.

Tout cela gratuitement, bien évidemment, ce qui est donc une politique méconnue, mais qu'il est important de rappeler.

Vous faites état d'une situation de blocage aux abords des établissements du Fiumorbu, en lien donc avec l'actualité récente au sujet de Scola Corsa. Je serais tenté de dire, s'il n'y avait pas eu de reniement sur un certain nombre d'engagements sur Scola Corsa, peut-être qu'il n'y aurait pas eu de blocage. J'ouvre une parenthèse et je la referme.

Vous me permettrez d'étendre le champ des réponses à l'ensemble des établissements scolaires, pour bien comprendre les mécaniques en cours, puisque vous posez une question sur le cahier des charges.

Les difficultés d'accès ponctuelles à certains établissements scolaires en Corse, lorsque des opérations de blocage interviennent sur les axes de desserte, sont une réalité qui fait l'objet d'une vigilance particulière, donc il y a des process, et d'une prise en considération spécifique par les services de la Collectivité de Corse et les partenaires, parce qu'il y a des partenaires conjoints.

Ces situations ont des conséquences directes sur l'accès à l'enseignement pour nos enfants, vous l'avez rappelé, c'est exact, et peuvent perturber l'organisation du transport scolaire, qui doit rester fiable, sécurisé et continu, autant que faire se peut. Parce qu'il y a une question de gestion de crise quand on parle d'« autant que faire se peut ».

Face à ces situations, il convient néanmoins de rappeler un principe simple : assurer la sécurité des élèves qui nous sont confiés, tout en garantissant la continuité du service public, reste la priorité de la Collectivité, compétente en matière de transport scolaire.

À ce titre, la Collectivité définit les circuits, les points d'arrêt, les modalités d'exploitation et les conditions de sécurité des dessertes scolaires.

Elle veille également à l'aménagement et à la sécurisation des zones de dépose lorsqu'elles relèvent de son domaine de compétence, en lien avec les communes, c'est important de le rappeler, les gestionnaires de voirie concernés et les directeurs d'établissement. Donc chacun a des compétences en la matière.

Il appartient au chef d'établissement, dans le cadre de ses responsabilités en matière de sécurité des élèves aux abords immédiats de l'établissement, d'organiser les conditions d'accueil et de circulation des élèves, de signaler à la Collectivité ou aux transporteurs toute difficulté et situation à risque, de participer à la coordination locale entre les différents acteurs, de mettre en place, le cas échéant, des consignes internes relatives aux flux d'élèves et aux horaires d'entrée et de sortie.

La responsabilité du transporteur porte, elle, sur l'exécution sécurisée du transport et des opérations de montée et de descente des élèves. Elle peut être engagée en cas de non-respect des règles de sécurité, d'arrêts dangereux ou de défaillances dans l'organisation du service.

Donc, il lui appartient de respecter les emplacements et horaires définis, de s'assurer que les élèves peuvent descendre sans danger, de respecter les règles de circulation et de stationnement, de signaler toute difficulté de sécurité constatée aux abords de l'établissement.

Dès qu'il y a un tel signalement de la part de quelque partenaire que ce soit, la Collectivité prend attache sans délai, c'est ce qui se passe, c'est la procédure, de l'ensemble des acteurs concernés pour la mise en place d'une réaction concertée : les chefs d'établissement ou les services de l'Académie de Corse, bien sûr, ainsi que les exploitants de transport, la commune concernée, qui dispose évidemment d'un pouvoir de police et qui est compétente en matière de gestion des flux de circulation dans son périmètre, les autres services de l'État lorsque la situation l'exige, évidemment.

Cette coordination est essentielle pour éviter le caractère effectif du blocage, et éviter que des décisions de demi-tour ou d'interruption de service ne soient prises de manière inappropriée. Donc, il y a bien un jugement d'opportunité qui se fait dans la concertation, c'est le procédé, alors même que des solutions alternatives peuvent exister. C'est donc l'objet de l'échange entre les partenaires.

S'il a pu arriver, notamment dans le cadre de la gestion des blocages de la cité éducative du Fiumorbu, que des parents d'élèves alertent la Collectivité de Corse sur des demi-tours effectués par certains transporteurs alors qu'une solution de contournement avait été définie, tout est rapidement rentré dans l'ordre et le service a repris normalement

immédiatement après qu'un rappel de procédure ait été effectué. Donc ça, c'est ce qui s'est passé.

Il est important de souligner que, dans un cadre de gestion de crise, puisqu'on est dans un cadre de gestion de crise, les personnes impliquées immédiatement doivent parfois prendre des décisions in situ. Cela a été le cas pour certains transporteurs qui, après avoir été informés par les gendarmes que des feux étaient allumés au niveau du barrage, ont préféré eux-mêmes rebrousser chemin, en application de la consigne première qui est d'assurer la sécurité des élèves.

Cela étant, le principe retenu est systématiquement rappelé : le demi-tour des véhicules ou l'interruption du trajet ne doivent intervenir qu'en dernier recours, uniquement lorsque l'accès à l'établissement est matériellement impossible, ou sur instruction expresse de la préfecture ou des forces de l'ordre.

Dans toutes les situations où les conditions de sécurité le permettent, des solutions alternatives doivent être recherchées pour garantir la continuité du service. Cela peut passer par la mise en place d'itinéraires adaptés ou par l'organisation de points de dépose provisoires aux abords des établissements. Donc c'est bien prévu par la gestion de crise.

Ces dispositifs peuvent être mis en œuvre dans un cadre juridique sécurisé, notamment par arrêté municipal, autorisation temporaire de circulation ou toute autre mesure relevant des pouvoirs du maire, permettant d'assurer la circulation dans des conditions satisfaisantes de sécurité.

C'est en l'occurrence le choix qui a été opéré par la mairie de Prunelli-di-Fiumorbo, qui a inversé le sens de circulation d'une rue pour permettre de contourner le point de blocage.

Il peut également être envisagé d'identifier en amont, en lien avec les communes et l'Académie, des points de dépose alternatifs permettant aux élèves de rejoindre les établissements à pied dans des conditions sécurisées.

Dans ce cadre, une coordination peut être assurée avec les services de l'Éducation nationale, les collectivités et les forces de sécurité pour définir des modalités de sécurisation du cheminement des élèves entre un point de dépose alternatif et l'entrée de l'établissement.

Il est enfin rappelé que les responsabilités du service de transport scolaire cessent à compter de la dépose des élèves dans des conditions normales de sécurité au point convenu.

L'objectif de cette organisation avec l'ensemble des partenaires, chacun intervenant dans le cadre de ses prérogatives, est clair : garantir une réactivité optimale en cas de crise et de blocage, assurer la sécurité des élèves en toutes circonstances, informer rapidement les familles et préserver autant que possible la continuité du service public d'éducation sur l'ensemble du territoire.

Les procédures de gestion de crise en vigueur ne peuvent pas être déterminées dans le cadre des marchés publics qui nous lient aux entreprises de transport, dans la mesure où il serait difficile de prévoir à l'avance l'ensemble des situations possibles.

Mais, au demeurant, les liens étroits que les services de la Collectivité entretiennent avec l'ensemble des partenaires institutionnels, ainsi que les retours d'expérience, contribuent à optimiser la gestion des blocages et des crises de sorte à parvenir à réduire à la portion congrue les dysfonctionnements qui ont été constatés.

C'est ce qui s'est passé lors des blocages du Fiumorbu.

Je vous remercie pour cette question.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Question précise, réponse très précise. Bien.

Eccu, pensu ch'emu compiu e dumande à bocca. À ringrazià vi à tutti per e vostre dumande, à ringrazià l'Esecutivu per e so risposte.

Prima di fà a chjama, vulerebbe salutà à Paul-Louis Gianneccchini.

Bienvenue au sein de cette Assemblée. Merci de votre présence dès aujourd'hui. Vous apprendrez à travailler au sein de votre groupe et avec nous tous. Donc, nous vous remettons le règlement intérieur qu'il faut connaître par cœur et suivre avec beaucoup d'attention.

Je voudrais signaler aussi que, depuis la dernière session, qui était la session d'installation du nouvel exécutif, plusieurs anciens élus nous ont quittés : en particulier René Lota, qui était conseiller au CESEC depuis 2021, Pierre-François Paolacci, qui est l'ancien premier adjoint di U Petrosu, ancien bâtonnier du barreau de Marseille, et plus récemment le professeur Pierre Oberti, qui est l'ancien maire de Muru. Il était maire de Muru de 1995 à 2014.

Je me permets aussi de rappeler le décès de l'ancien directeur du SDIS 2B, puis du SIS du Pumonte, Pierre Salinesi.

Jo Mignucci également, journaliste et photographe connu, donc des personnalités connues qui ont travaillé, bien sûr, de manière rapprochée avec les politiques, avec les élus que nous sommes.

Et puis le professeur Griscelli, dont vous avez certainement appris le décès il y a quelques jours. Voilà.

Et puis je tenais aussi à avoir une pensée pour notre collègue Charlotte Terrighi, qui n'est pas là aujourd'hui, qui a perdu sa maman, le week-end dernier, qui était dans sa centième année.

Voilà. Donc nous avons une pensée pour toutes ces personnes, et bien évidemment pour leurs familles.

Monsieur le Président de l'Exécutif, est-ce que vous souhaitez intervenir ?

M. le Président Gilles GIOVANNANGELI

Merci, Madame la Présidente.

A mon tour, je veux saluer notre collègue Paul-Louis Giannecchini, qui vient de nous rejoindre dans le groupe Fà populu in seme, pour ceux qui ne le connaissent pas, mais il est très connu.

Et je veux en profiter aussi pour saluer amicalement Sandra Marchetti, qui a fait le choix de se retirer et laisser ainsi Paul-Louis prendre aujourd'hui ses fonctions.

À mon tour aussi, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, je veux signaler la disparition de parents d'agents et bien sûr souhaiter les condoléances aux familles : Madame Marie-Thérèse Borelli, la grand-mère de Jean-Baptiste Borelli, agent de la CDC, et mère de nos amis Patrick et César Borelli ; et Monsieur Toussaint Frigolet, père de Madame Élodie Frigolet, également agent de la CDC.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, nous allons faire l'appel.

M. Don Joseph LUCCIONI, *Secrétaire de séance procède à l'appel nominal des conseillers.*

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Il y a une demande de point d'ordre.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Oui, Madame la Présidente, on attend une minute que les personnes pour qui nous allons faire le point d'ordre se mettent en place.

Donc, en fait, je demande une suspension de séance pour que le point d'attente soit réglementaire.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

On n'a pas encore débuté, M. Benedetti.

Je rappelle que la séance débute lorsque je constate le quorum, et que je dis « la séance est ouverte ». Et ensuite, je fais mon allocution, donc j'attends.

La séance n'a pas débuté, mais visiblement, il y a une entente entre tous les groupes.

Alors moi, je vous propose une chose : j'ouvre la séance, je fais mon discours et vous le ferez après, merci.

Donc, la séance est ouverte.

La séance est ouverte à 11 h 45 sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

O Sgiò Presidente di l'Esecutivu,
Cari cunsiglieri esecutivi,
Cari cunsiglieri à l'Assemblea di Corsica,
Care è cari tutti,

Depuis notre dernière session, plusieurs rendez-vous importants se sont tenus autour du processus de réforme constitutionnelle relatif à l'autonomie de la Corse attendu depuis maintenant quatre années, et pour certains d'entre nous, depuis un demi-siècle.

Nous avons ainsi été auditionnés, la semaine dernière, avec les présidents Giovannangeli et Simeoni, par la Commission des Lois de l'Assemblée nationale.

Nous avons rencontré aussi, à deux reprises, la ministre de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation, Françoise Gatel.

Hier encore, au sein de cette assemblée, nous recevions le Président de la commission des lois et rapporteur du projet de loi constitutionnel, Florent Boudié.

En effet, une nouvelle séquence politique s'est ouverte, cela ne vous a pas échappé : celle de l'examen, par l'Assemblée nationale, du projet de loi constitutionnel relatif à la Corse.

Je veux rappeler qu'en juillet 2025, le ministre François Rebsamen s'était engagé, au nom du Premier ministre, à transmettre au Parlement le projet d'écritures constitutionnelles telles qu'elles avaient été votées par notre Assemblée, à la quasi-unanimité, en mars 2024.

Par cet engagement, le Gouvernement avait voulu signifier que l'accord politique issu du processus de Beauvau demeurerait valable et que le point d'équilibre trouvé au sein de notre Assemblée, au-delà de nos sensibilités partisans, restait le centre de gravité de cette réforme.

Ce texte, sur lequel beaucoup d'encre a déjà coulé, est le fruit de près de deux années de travail, de dialogue, d'ajustements allant dans le sens des intérêts matériels et moraux de la Corse.

Il doit permettre deux avancées essentielles :

- D'abord, la reconnaissance de la singularité de la Corse ;
- Ensuite, l'ouverture d'un champ des possibles dans la relation entre la Corse et l'État, ou l'Etat et la Corse, par l'octroi d'un statut d'autonomie.

Au fond, les députés auront à répondre à trois questions simples, mais essentielles et décisives :

- La Corse est-elle singulière ?
- Doit-elle disposer d'un statut d'autonomie ?
- Quel type d'autonomie ?

Les conditions opératoires de cette réforme seront, pour l'essentiel, traitées ultérieurement dans une loi organique qui, par définition, organisera les transferts de compétences et les modalités d'exercice de cette autonomie.

Mais avant cela, il faut modifier la Constitution. C'est la condition nécessaire... Et même absolument nécessaire !

Au cours de nos échanges avec les députés et avec la Ministre, nous avons voulu rappeler avec les présidents Giovannangeli et Simeoni, trois éléments essentiels :

1) D'abord, la légitimité de ce texte.

Ce texte n'est pas celui du seul Gouvernement. Il n'est pas non plus celui de la seule majorité territoriale. Il n'est pas davantage celui de ses opposants politiques.

Il est le résultat d'une co-construction démocratique de toutes les parties prenantes, construction qui a pris corps, je vous le rappelle :

- Dans les réunions du Comité Stratégique à Beauvau ;
- Dans une délibération « Autonomia » de cette Assemblée votée le 5 juillet 2023 à une très large majorité (avec 73 % d'avis favorables)
- Dans une déclaration solennelle faite le 23 février 2024 par toutes les composantes de notre Assemblée en faveur d'un statut d'autonomie.
- Dans une délibération du 27 mars 2024 précisant les écritures constitutionnelles souhaitées et votée d'ailleurs à la quasi-unanimité le 27 mars 2024, puisqu'une seule voix s'était exprimée contre.

2) Les opportunités que le texte offre en tant que point d'équilibre :

- Une chance unique de reconnaissance constitutionnelle, certes imparfaite, mais qui sera bien réelle ;
- Une chance aussi d'ouvrir des perspectives nouvelles d'auto-administration et d'émancipation collective.

Le texte permettrait à la Corse de disposer d'un véritable pouvoir, comme en bénéficient déjà la plupart des îles de Méditerranée et de l'arc atlantique, et comme en bénéficient tant d'autres régions européennes.

Il permettrait, en un mot, l'exercice de la responsabilité politique et, selon moi, mais c'est mon avis propre, une forme d'auto-détermination en matière économique, sociale et environnementale.

Et il ouvre en cela un chemin de paix et de stabilité pour notre île.

3) Enfin, les risques qui accompagnent sa mise en débat au sein de l'Assemblée nationale.

La dénaturation possible du texte ou tout simplement son rejet ne sont pas à exclure, mais le statu quo qui en résulterait serait un échec pour tous :

- L'échec d'une méthode fondée sur le dialogue démocratique ;
- L'échec d'un compromis politique construit pendant de longs mois ;
- L'échec enfin d'un texte ciselé dans le verbe pour traduire à la fois une histoire, une géographie, une aspiration, une réalité humaine et politique...

Chers collègues, nous avons inlassablement rappelé au cours de ce mois de mai et de ces différents rendez-vous combien les attentes du peuple corse sont fortes, notamment celles exprimées par la jeunesse au printemps 2022 à la suite de l'assassinat d'Yvan Colonna.

Alors, oui, cette étape de l'Assemblée nationale est essentielle et oui, le moment est important !

Et que nous a dit le Président de la Commissions des lois de la chambre haute ?

- Qu'un calendrier existe désormais et que les prochaines étapes parlementaires sont engagées (dès ce soir les amendements déposés en Commission des lois seront connus) ;
- Que notre argumentation et notre volonté de responsabilité sont écoutées, pas encore entendues mais en tout cas écoutées ;

- Mais qu'il reste un long chemin à parcourir nécessitant un important travail de pédagogie, afin que les parlementaires ne s'en tiennent pas uniquement à des lectures purement juridiques, parfois restrictives, inspirées de l'avis du Conseil d'État, mais qu'ils mesurent pleinement la portée démocratique, historique et politique de cette réforme.

Alors, serons-nous entendus ?

À ce stade, nul ne peut le dire avec certitude.

Le contexte politique national, vous le savez est difficile. L'attention de nombreux députés est déjà tournée vers les échéances présidentielles et les compétitions internes aux groupes politiques sont bien réelles.

Pourtant au-delà des contingences politiciennes, il y a ici une responsabilité historique de l'Assemblée nationale. Et si nous n'étions pas entendus, alors il faudrait en tirer lucidement les conséquences. Cela signifierait que la méthode de l'accord politique est rejetée. Cela signifierait que le consensus exprimé par l'Assemblée de Corse est rejeté. Et cela poserait un véritable problème démocratique.

Cela voudrait dire aussi que nous continuerions à multiplier les demandes d'adaptation réglementaire ou législative, comme c'est prévu d'ailleurs par notre statut déjà, sans réponse réelle de l'État.

Je rappelle, nous le disions hier en réunion, en conférence des présidents, avec le rapporteur Boudié, avec Jean-Martin Mondoloni en particulier aussi, puisqu'il a évoqué ce sujet, 57 saisines ont été faites au titre de notre statut déjà particulier.

Sur ces 57 saisines du Gouvernement pour des adaptations, 4 ont reçu une suite positive. Je vous dis lesquelles, parce que c'est quand même très éloquent : la création de la collectivité unique, la modification de la composition de la Chambre des territoires, la possibilité donnée au président de l'Exécutif d'ester en justice et la prise en charge par l'Etat du 2^{ème} accompagnant d'enfant malade.

Donc 4 réponses positives sur 57 ! Rien sur la langue ! Rien sur le développement économique, l'environnement, l'énergie, le tourisme... Je passe... Les camping-cars, etc., etc. Et cela pose un véritable sujet.

Alors même que les enjeux pour nous sont immenses :

- La disparition progressive de notre peuple ;
- L'affaiblissement et la possible disparition de notre langue ;
- La spéculation immobilière ;
- La dépossession foncière ;

- Les difficultés à se loger, notamment pour nos jeunes ;
- La protection de notre environnement et de nos équilibres territoriaux.

Et j'en passe...

Aussi, mesdames et messieurs les Conseillers, je veux le dire aujourd'hui, avec gravité, et solennité à la Représentation nationale :

Oui, la Corse est une île. Et cela change tout !

Oui, un peuple corse existe, et il entretient un lien spécifique à sa terre.

Oui, une langue corse existe, et les Corses doivent avoir le droit de la parler et de la transmettre.

Oui, notre territoire cumule des contraintes sans équivalent en métropole.

Oui, le système actuel d'adaptations ne fonctionne pas.

Et enfin oui, une certaine conception jacobine de la République risque aujourd'hui d'aller à rebours de ce qu'exigent les évidences, le temps présent comme les défis à venir, lorsqu'elle prétend traiter uniformément des réalités territoriales profondément différentes.

Partout en Europe, les territoires qui avancent sont ceux qui savent conjuguer audace, innovation, coopération et responsabilité, sans nier pour autant leur identité.

C'est cette voie que la Corse demande aujourd'hui à emprunter, certes dans la République, mais avec les moyens d'agir pour elle-même et pour son avenir !

À ringrazià vi.

M. le Président, je vous en prie.

M. le Président Gilles GIOVANNANGELI

Merci, Madame la Présidente,

Alors, je reviendrai moi aussi quelques minutes sur le moment décisif que nous sommes en train de vivre avec, vous l'avez rappelé aussi, des enjeux pour nous qui sont immenses.

Je vais le faire avec mes mots et aussi avec mon regard, qui est peut-être un peu plus neuf, parce que je n'ai pas participé directement pendant toutes ces périodes aux échanges et aux négociations. Mais le ressenti que j'en ai à ce stade, après avoir été, avec la Présidente de l'Assemblée de Corse et le Conseiller exécutif, en charge du dossier d'autonomie, Gilles Simeoni, aussi bien à Paris reçu par la Commission des lois qu'ici hier avec vous tous recevant le Président de la Commission des lois et rapporteur du projet. Et aussi parce que, par nature, j'ai tendance à voir le verre plutôt à moitié plein qu'à moitié vide, c'est quand même d'abord un ressenti d'élu, de députés français qui aujourd'hui comprennent ou reconnaissent en tout cas la singularité de la Corse. Ils l'ont exprimée à plusieurs reprises : la singularité bien sûr géographique, mais aussi, me semble-t-il, la singularité historique, linguistique, politique.

Et c'est presque un paradoxe, parce qu'à côté de ça, on retrouve dans leurs propositions une incapacité à traduire cette reconnaissance de singularité, sò, pensu, impastati da u centralisimu è da u giacobinisimu francese, et ils ont du mal à traduire. Ils nous proposent régulièrement et de manière assez constante un projet d'autonomie a minima.

Nous avons, et nous l'avons répété, néanmoins le devoir de respecter le Parlement français qui va devoir s'exprimer, et nous avons le devoir aussi, je crois, de nous mobiliser plus que jamais. C'est le message que je passe de manière régulière.

Nous serons à Paris le 2, présents, aux côtés de nos députés pour batailler à la Commission des lois.

Nous serons à Paris le 9, nous l'espérons aussi, avec tous ceux qui ici soutiennent l'autonomie, devant les députés français pour continuer à expliquer et convaincre.

Et nous serons bien sûr à Paris, j'espère tous ensemble, les 15, 16 et 17, peut-être pour l'examen du projet de loi à l'Assemblée nationale.

Je pense qu'il faut qu'on ait le bon niveau de mobilisation, parce que le chemin est étroit mais il existe, il faut qu'on s'en persuade, il existe encore, et parce que de toute façon, ça a été dit par la Présidente, il n'y en a pas d'autre.

L'autre, c'est le statu quo, et qui ici veut encore du statu quo ?

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je me permettrai d'aborder un autre point lors de mon intervention, lors de cette intervention, qui est un point d'actualité judiciaire.

Cette session intervient également dans un contexte marqué par cette+- actualité judiciaire, avec des perquisitions, vous l'avez tous entendu, menées les 27 et 28 mai, dans le cadre d'une enquête conduite par le parquet européen, et qui ont concerné notamment l'Agence de développement économique que je préside et la CADEC.

À ce jour, on est dans une enquête préliminaire, personne n'a été auditionné, c'est le principe de ces perquisitions. On sait, par quelques échanges que nous avons pu avoir avec les policiers et le procureur sur place, qu'il s'agirait d'une enquête relative à des marchés publics passés par l'ADEC en mobilisant des fonds européens, uniquement des financements PO 2014-2020 et REACT-EU, et qui concernent le plan de relance post-Covid, donc des marchés 2021-2022.

Ce que nous savons aussi, d'après les échanges que nous avons eus pour l'instant, c'est que ce qui est remis en cause, ce n'est pas tant la construction du marché ou la passation du marché que les mécanismes d'attribution.

Au moment où je vous parle, nous n'avons pas plus d'informations que cela, mais je voulais porter à la connaissance de l'Assemblée ces faits, parce qu'on est dans le temps médiatique, et celui de la justice est souvent plus long, donc nous avons aussi besoin de vous informer.

Moi, il ne m'appartient pas de commenter le fond d'une enquête en cours.

Je veux simplement rappeler les principes suivants : le respect absolu de la présomption d'innocence, le refus de toute instrumentalisation, le refus du soupçon généralisé et le respect des agents que je veux saluer, parce que voir débarquer à 8h30 du matin une vingtaine de policiers armés, avec un procureur, pour perquisitionner des locaux administratifs montre souvent le décalage qu'il peut y avoir entre la réalité et les méthodes pratiquées.

Je veux aussi saluer et demander le respect des agents, et bien sûr des élus et des institutions.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Président, d'avoir mis des mots sur ce qui était en train de se passer, en toute transparence. Merci.

Donc, il y avait une demande de point d'ordre. Donc, Paul-Félix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Madame la Présidente, je pensais le faire sur un point d'ordre réel et politique, je le ferai en cours de séance pour ne pas en rajouter.

Donc, il y a en ce moment un conflit social en Corse-du-Sud, auprès des établissements sous l'ADAPEI, avec les ESAT, qui sont les anciens CAT, centres pour l'aide aux travailleurs en situation de handicap.

Il y a eu des conflits par le passé il y 5 ou 6 ans, qui ont amené une direction de tutelle et la nomination d'une équipe dirigeante.

Il y a eu en février un mouvement de grève qui est passé un peu sous les radars, parce qu'on était tous ailleurs, je crois. En fait, c'était pour le maintien d'un emploi, un CDD pérennisé depuis plus de trois ans, qui arrivait en fin de droit, et pour essayer de sauver cet emploi et de maintenir en tout cas l'efficacité de cet emploi.

Il faut savoir que ces établissements nous concernent quand même un peu.

D'abord, ils font partie du social. Pour ceux qui ont eu quand même le désagrément d'avoir des parents très proches qui sont passés par ces établissements, il faut féliciter qu'ils y soient, les personnels et tous les bénévoles qui animent le conseil d'administration et qui ont permis à ces structures d'exister.

Moi, j'ai très bien connu l'Éveil à Bastia. J'ai eu mon tonton pendant 20 ans qui en a été pensionnaire et j'en parle donc en connaissance de cause. Et deux de mes cousins à Ajaccio.

Ce conflit a amené un protocole de fin de grève qui n'a pas été respecté : l'emploi, je le cite, de M. Orsoni n'a pas été maintenu. Il est là-haut, il nous écoute.

Et parallèlement à ce conflit, il y a eu un début de chasse aux sorcières sur les grévistes de février.

Et deux personnes aujourd'hui, M. Pellegrini et Mme Deliperi, sont en passe de perdre leur emploi.

Le premier a reçu une signification, sur son lieu de travail, en présence de ses salariés encadrés, une mise à pied conservatoire avec suspension de salaire et effet immédiat, sans aucune motivation et sans aucune formalité préalable.

La deuxième personne est convoquée lundi pour un entretien préalable, dont on peut mesurer la funeste finalité s'il n'y a pas une procédure de demande de conciliation et d'apaisement.

Ce n'est pas un conflit social à La Poste. Ce ne sont pas des lettres et des colis qui ne partent pas.

On a eu la chance, avec émotion, d'écouter une des grévistes. Il y avait tous les groupes politiques de l'Assemblée. C'est quelque chose qui s'est fait de manière complètement informelle.

Je m'excuse auprès de Pierre Ghionga, que je n'ai pas trouvé à temps. Mais il était là de cœur, je le sais.

Donc ces personnels nous écoutent. Nous, ce qu'on voudrait, c'est qu'il y ait de la part de l'Exécutif de Corse un appel auprès de la directrice de l'ARS pour qu'il y ait une médiation immédiate et pour qu'un conflit dur cesse dans cet établissement, qu'il y ait le respect d'une forme d'empathie et de moralité, le respect des travailleurs, le respect des salariés accompagnés et le respect d'une certaine forme de Corse.

Je n'irai pas plus loin. Il y a la demande formelle d'un règlement du conflit par des mesures fortes, de modification de l'équipe directionnelle. Ce n'est pas mon rôle d'aller au-delà, mais mon rôle, je dirais, de politique et de personne à sensibilité sociale assez forte, c'est de demander une voie médiane et cette voie d'apaisement.

Madame la Conseillère exécutive, je sais que vous êtes au courant et que vous avez assisté à la réunion, et on vous demande collectivement d'intercéder auprès de la directrice de l'ARS, pour qu'il y ait rapidement une solution qui soit raisonnable et sociale.

(Applaudissements du public).

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, merci. Donc, je me tourne vers l'Exécutif.

Je salue les personnes qui sont dans les tribunes.

Merci, Monsieur le Conseiller, de nous avoir alertés.

Merci aux autres présidents de groupe de s'être rendus à cet échange.

Mme la Conseillère, vous y avez assisté. Donc, je vous donne la parole. Moi-même, j'étais prise, bien évidemment, dans cet hémicycle. Je vous en prie.

Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA

Je ne vais pas en rajouter, Paul-Félix Benedetti a tout dit et bien dit.

Aujourd'hui, l'objectif, c'est de pouvoir sécuriser les personnels, mais aussi les usagers, parce que dans le discours que nous avons pu entendre de Morgane, c'était assez prégnant l'angoisse qui pouvait émaner de savoir que le moniteur, la monitrice pouvait être en situation de fragilité et donc venir fragiliser leur prise en charge au sein de la structure.

Donc, de notre côté, du côté de l'Exécutif, les demandes ont bien été entendues et Bianca Fazi, qui n'est pas présente mais dont je suis la porte-parole, va contacter la directrice générale de l'ARS pour qu'une ouverture de dialogue entre les personnels, les usagers, parce que je pense que c'est aussi important que leur parole puisse être entendue, la direction et les services de l'ARS puissent suivre ce dossier avec beaucoup de bienveillance et une résolution du conflit qui me semble indispensable à la continuité, j'aurais même envie de dire, de ce service public, parce qu'il s'agit bien d'un service public.

Nous avons des personnels qui travaillent avec conviction pour le bien des autres et je pense que c'est important de respecter et de soutenir cet équilibre.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Mme la Conseillère. Vous nous tiendrez au courant, bien évidemment, de l'avancée de ce dossier.

Je reprends le cours normal de la session.

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Raportu n° 110 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 20 è 21 d'aprile di u 2026.

Rapport n° 110 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 20 et 21 avril 2026.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je sou mets à votre approbation le procès-verbal de la session de l'Assemblée des 20 et 21 avril derniers.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Raportu n° 111 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di u 4 di maghju di u 2026.

Rapport n° 111 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse du 4 mai 2026.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je sou mets à votre approbation le procès-verbal de la session du 4 mai dernier ; séance d'installation de l'Exécutif.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Donc, nous allons essayer de passer quelques rapports qui relèvent de la partie administrative, y compris un rapport du Conseil exécutif. Donc, je vais demander au Conseil exécutif de se préparer pendant sur la question des désignations dans la commission d'appel d'offres. Vous vous préparez sur le sujet, s'il vous plaît.

Nous, concernant, suite au remaniement du Conseil exécutif et suite à la démission de Sandra Marchetti, il faut procéder à de nouvelles nominations et des remplacements au sein de nos commissions.

Raportu n° 081 : Mudifica di a cumposizione di e cummissione urganiche è tematiche di l'Assemblea di Corsica

Rapport n° 081 : Modification dans la composition des commissions organiques et thématiques de l'Assemblée

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Concernant les commissions organiques, pour ce qui est de **la CDENATE**, trois personnes étaient sorties dans l'intervalle de temps où l'exécutif précédent était redescendu dans l'hémicycle, si j'ose dire.

Donc, il s'agit de :

Ghjuvan' Santu LE MAO

Jean-Paul PANZANI

Hervé VALDRIGHI

Donc, il faut de nouveau les confirmer au sein de cette commission.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Adopté à l'unanimité.

Ils retrouvent donc leur siège.

Concernant la **commission éducation, culture, cohésion sociale et enjeux sociétaux** :

Frédérique DENSARI

Muriel FAGNI

Elisa TRAMONI

Elles étaient sorties quelques jours, il faut les renommer.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Tout le monde est pour. Merci.

Adopté à l'unanimité.

Concernant la commission des finances :

Anna Maria COLOMBANI

Lisa FRANCISCI

Tony PERALDI

Joseph SAVELLI

Ils sont sortis momentanément. Et par ailleurs, comme Sandra MARCHETTI avait démissionné, il convient de désigner quelqu'un s'autre.

Le remplaçant est **Paul-Louis GIANNECCHINI** qui vient s'arriver aujourd'hui.

Donc, concernant cette commission des finances, voici les modifications à apporter.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ? Très bien. Les renouvellements sont opérés.

Adopté à l'unanimité.

Je me permets de signaler, d'une part, que, dans la journée, il serait souhaitable que, rapidement, la commission de la culture, de l'éducation, se réunisse à nouveau pour désigner sa présidente, puisque Muriel Fagni donc n'était plus présidente, et que, par ailleurs, Frédérique Densari n'était plus rapporteure. Donc, il va falloir vous redésigner.

Par ailleurs, concernant la CDENATE, le vice-président doit être ou pas confirmé dans ses fonctions. Donc, il y a un grand suspense.

Madame la Présidente, je vous invite à réunir très rapidement votre commission. Cela, se fait en direct.

Concernant la commission des finances, M. Joseph Savelli était rapporteur de la commission des finances, il a perdu son titre pendant 12 jours. Donc, il va falloir vous réunir et revoter.

Je ne sais pas si le président de la commission des finances sera là aujourd'hui. Non. Donc la commission des finances ne pourra pas se réunir.

Donc au vu des conditions, afin que l'administration puisse avoir des interlocuteurs et pouvoir continuer le travail des commissions, nous réunirons la commission des finances pour rétablir M. Savelli dans ses droits... avant qu'il ne nous dépose une motion.

Donc, Voilà pour les commissions organiques.

Pour les commissions thématiques. Je vais aller vite.

Commission de contrôle :

Donc **Jean-Paul PANZANI** et **Tony PERALDI** étaient sortis momentanément. Et là encore, nous devons remplacer Sandra Marchetti.

Donc, le candidat de Fà populu in seme est **Paul-Louis GIANNECCHINI**.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Adopté à l'unanimité.

Concernant la commission des compétences législatives et réglementaires, présidée par Romain Colonna :

Nous avons deux personnes qui doivent réintégrer la commission : **Jean-Paul PANZANI** et **Anna-Maria COLOMBANI**.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Adopté à l'unanimité.

Concernant la **commission des affaires européennes** :

Hervé VALDRIGHI et **Jean-Paul PANZANI** sont sortis momentanément.

Le groupe Fà populu in seme souhaiterait les voir réintégrer.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Adopté à l'unanimité.

Concernant la **commission des politiques de santé**, trois personnes sont sorties momentanément :

Jean-Paul PANZANI, **Frédérique DENSARI** et **Muriel FAGNI**. Nous souhaitons les réintégrer.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Adopté à l'unanimité.

Concernant la **commission ad hoc relative à la langue corse**, présidée aussi par Romain Colonna.

Muriel FAGNI et Elisa TRAMONI étaient sorties momentanément. Nous souhaitons les réintégrer.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Adopté à l'unanimité.

Bien, je vous remercie à tous. Je remercie les groupes et l'administration.

Vous voyez, quand c'est fluide, ça va vite. Toutes ces personnes sont désignées. Donc, nous pouvons travailler normalement.

Tout à l'heure, on vérifiera le tableau global, les représentants de l'Assemblée dans divers organismes.

Il y a ensuite des élections complémentaires au syndicat d'énergie de la Corse-du-Sud.

Raportu n° 079 : Elezzione cumplimentare di i raprisentanti di l'Assemblea di Corsica in u cumitatu sindacale di u Sindicatu d'Energia di u Pumonti.

Rapport n° 079 : Elections complémentaires des représentants de l'Assemblée de Corse au comité syndical du Syndicat d'Energie de la Corse du Sud.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors, concernant le SDE, donc là aussi, suite au mouvement qu'il y a eu, nous avons en fait trois titulaires à remplacer, puisqu'il y a eu un départ, Alex Vinciguerra. Il y a eu Jean-Paul Panzani qui n'y a plus été momentanément. Et on a une démission de Jean-Jacques Lucchini qui a été entérinée d'ailleurs par le SDE.

Donc, des propositions ont été faites, et à chaque fois, il faut repreciser le suppléant.

Donc, nous avons une liste :

Titulaires :

**Antonia LUCIANI
Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS
Jean-Paul PANZANI
Nadine NIVAGGIONI
Eveline GALLONI d'ISTRIA**

Suppléants(es) :

**Lisa FRANCISCI
Muriel FAGNI
François SORBA
Ghjuvan' Santu LE MAO
Elisa TRAMONI**

Est-ce que vous êtes d'accord pour qu'on fasse un vote à main levée ? Tous les groupes sont d'accord ?

Oui, Mme Chiappini.

Mme Angèle CHIAPPINI

Pas de problème pour la main levée, par contre j'ai une intervention à faire sur ce rapport.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Vous avez le droit, bien sûr.

Mme Angèle CHIAPPINI

Je la fais maintenant ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, après le vote, ce sera trop tard.

Mme Angèle CHIAPPINI

Depuis huit ans maintenant, chaque séquence de désignation au sein du SDE 2A pose problème et avait provoqué en 2018 puis en 2021 le départ de notre groupe qui n'acceptait pas les règles de l'élection pour cet organisme, qui était au scrutin majoritaire, alors que la règle pour tous les autres est celui de la proportionnelle. Avec en ligne de mire les statuts du syndicat qui prévoyaient que le président devait être choisi parmi les 8 représentants de la collectivité. C'était en quelque sorte un tour de force pour s'imposer aux communes qui avaient délégué leur compétence.

La situation est différente aujourd'hui puisque, depuis la modification des statuts, un maire peut être président, et on n'a plus à choisir parmi les élus de la CDC.

Mais quand même, mes Chers collègues, sachez que ça reste de mauvais souvenirs qui n'honorent pas les débuts de la collectivité unique.

Il n'y a plus le même enjeu, je le disais, depuis la modification des statuts, mais au nom des échanges antérieurs et de la déception qu'ils ont généré, nous étions, à la réception de ce rapport, tentés de voter défavorablement.

Entretemps, nous pouvons nous réjouir puisque la situation a évolué dans le bon sens et que les relations se sont pacifiées, on l'a vu mercredi avec la proposition que vous a faite, je m'adressais au Président, celui du syndicat d'énergie d'ouvrir à 4 élus de notre collectivité la composition du bureau et donc, la participation décisionnelle aux travaux du syndicat.

Il est même logique que la majorité territoriale en assume une vice-présidence.

Tout autant qu'il est logique que l'Assemblée de Corse, dans sa pluralité, selon les règles habituelles de représentation qui dépendent du nombre de sièges à pourvoir, à savoir 8, soit représentée. Ce qui équivaut à concrétiser l'ouverture ouvrir et à changer votre positionnement par rapport à cette désignation.

Je cite le président du Conseil exécutif dans son allocution d'avant-hier qui dit : *" Ma présence symbolise la volonté de renouveler, d'apaiser et de construire"*.

Passons de la parole aux actes, puisque la hache de guerre est enterrée.

Nous devons tenir compte de cette évolution et traduire à l'Assemblée de Corse la nouvelle donne établie au syndicat. Le Parallélisme des formes le commande et une gouvernance objective également.

Nous ne participerons pas au vote pour cette fois-ci, en vous demandant d'engager dans une session à venir, un renouvellement intégral des 8 représentants de la CDC au syndicat d'énergie pour y intégrer l'ensemble des groupes d'opposition.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, Jean-Christophe.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Madame la Présidente.

Quelques mots rapides également. On n'avait pas prévu d'intervenir, mais le propos d'Angèle et peut-être ceux qui pourraient suivre m'incitent à le faire.

D'abord, commencer par une nouvelle heureuse et féliciter le Président Pucci, ainsi que sa nouvelle équipe. Près de 200 délégués présents et une unanimité des votants. Une petite dizaine ou une petite quinzaine de bulletins blancs ou nuls. Donc un signe, cela a été dit, d'apaisement, qui vient tout à la fois, je le dis sans flagornerie et sans caractère partisan, consacrer un bilan et marquer le début d'une perspective nouvelle.

Je ne peux pas ne pas associer à ces félicitations Tony Poli, élu de notre groupe, qui est donc à nos côtés et qui est par ailleurs le nouveau président du syndicat d'énergie de Haute-Corse ; candidature qui a été posée et concrétisée dans des conditions analogues, sans opposition, et avec là-aussi un élan unitaire et une volonté d'apaisement qui ont, on a eu l'occasion de le dire et même de l'écrire, enveloppé la séquence.

Donc félicitations à Jojo Pucci et à l'ensemble de son équipe, et bien sûr à Tony et à tous les siens.

Ceci étant dit, et pour la suite dans le Sud, nous avons au sein du groupe PNC/Avanzemu, une mémoire douloureuse de cette séquence, y compris, je le dis très vite et pour l'oublier ensuite, parce qu'elle a jalonné, dirons-nous, les mandatures écoulées et contribué à installer des relations difficiles, pour ne pas dire davantage, entre composantes de l'ancienne majorité. Et je le dis sans langue de bois.

Les propos du président du Conseil exécutif tenus en assemblée générale, dirons-nous, au moment de l'élection, conjugués à un certain nombre d'autres propos ou attitudes, nous conduisent à penser que l'on peut ouvrir un cycle nouveau et effectivement, poser les bases d'une gouvernance respirante, collégiale et, au-delà, d'une relation apaisée entre les deux entités.

Nous savons tous à quel point la question du financement du SDE, au travers notamment des crédits FEDER, a pu empoisonner les débats. On attend résolument des prochaines semaines qu'elles permettent de poser un cadre clair et que le financement de la structure, au sens des missions de service public et d'intérêt général qui en relèvent, puisse vraiment être assuré.

Tony nous éclairera, au propre comme au figuré, sur la situation de la Haute-Corse, mais pour ce qui est du Sud, les choses nous paraissent très claires.

Donc à ce stade, et sans qu'il y ait de concertation, rejoindre la proposition qui est faite, ne pas voter contre, mais ne pas voter pour, pour autant, et attendre effectivement de la prochaine session, ou d'une autre, qu'elle vienne enraciner cet espoir, sans grandiloquence, ni emphase, et permettre à notre collectivité d'être représentée dans la diversité des groupes qui la composent, et pas simplement dans la seule représentation de la formation majoritaire.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Paul-Félix, oui.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Moi, j'entends la notion de représentation proportionnelle dans la mesure où, en plus, je suis l'un des plus petits groupes de l'Assemblée. Et même la fraction proportionnelle, je crois qu'il y a 6 représentants nous écarterait de fait. 8 ? A 8, on passe, mais cela sous-entend qu'il y ait en permanence la recherche de la bonne représentation, avec le respect des majorités.

Mais comme dans ce cadre précis du syndicat d'électrification, la majorité appartient au bloc communal, même si chaque élu de l'Assemblée de Corse a un quantum de voix qui est bien plus prépondérant que le simple élu d'une collectivité de type commune, il faut garder à l'esprit ce partage collectif et la dépolitisation des enjeux.

Sauf que, j'ai formulé le souhait du maintien de la vice-présidence à la commune de Sartène ; cela m'a été refusé, pour des motifs que je n'arrive pas à expliquer.

Pareil, je pensais qu'il y aurait un appel à candidatures sur un autre organisme, le SDIS, où les blocs de la diversité communale pourraient être représentés. Je ne sais pas par quel fait de quel hasard, il y a une liste où ne figurent que des élus circonscrits à 20 km autour d'Ajaccio.

Donc, moi, je veux bien que nous soyons tous sur une ligne de pluralité et de dépolitisation des outils, qui sont des outils techniques et stratégiques, mais à condition qu'on le fasse tout le temps, tous ensemble, en même temps et avec le même discours.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, Romain Colonna.

M. Romain COLONNA

Madame la Présidente,

Je n'avais pas non plus prévu d'intervenir à ce stade, mais puisque le débat se fait jour, simplement pour rappeler qu'effectivement une trajectoire d'apaisement est en train de se construire. Elle est relativement « fraîche », si je puis dire, au moment où aussi il y a des désignations qui interviennent.

Donc, tout cela conjugué prend parfois un petit peu de temps.

On peut entendre légitimement, ce qui n'est pas toujours le cas ailleurs, dans d'autres assemblées, mais en tout cas dans cette assemblée, il y a une demande de pluralité en termes de représentation parmi les élus qui composent le collège qui incombe à la Collectivité de Corse.

Moi, ce que je vous propose, puisque j'ai entendu les différentes prises de parole, c'est qu'on reste en l'état pour cette délibération-là et qu'on puisse se voir très tranquillement, sans présumer de l'issue des discussions, dans les semaines à venir, pour de voir s'il existe une solution qui convienne à tous.

Si c'est possible, nous y prendrons notre part.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, ça me paraît très sage comme proposition.

On va procéder, effectivement, au remplacement des personnes qui en étaient sorties pour être dans les clous, parce qu'il y a aussi des décisions qui doivent être prises, je suppose.

Donc, un dialogue à la suite de la proposition de Madame Chiappini et de Romain Colonna, dans les jours à venir sur cette question-là.

Très bien. Donc, je sou mets... Vous êtes d'accord pour un vote à main levée, hein ? D'accord ? Très bien. Donc, je sou mets au vote...

M. Paul-Félix BENEDETTI

Présidente, rappel au règlement avant le vote.

Qu'est-ce qui empêche de ne pas désigner ? Tous les quorums sont atteints, l'élection des présidents et du vice-président ont été faites. On peut attendre d'avoir une décision où on se mettrait d'accord.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Non, mais je pense très sincèrement que là, en direct, comme ça, aujourd'hui, avec l'ensemble... Tout à l'heure, j'ai accédé à votre demande, c'était pour une bonne cause. Je pense que là, Angèle a très bien résumé tout l'historique.

Ce matin, aujourd'hui, comme ça, en séance, sans qu'il n'y ait de discussion préalable avec l'Exécutif, avec tout le monde, et de manière posée, il y a énormément de choses dans la journée. Je trouve que c'est précipité.

Je pense qu'il y a un engagement des uns et des autres. On aura des discussions là-dessus. Je pense qu'il faut procéder comme ça.

Donc, je sou mets au vote, après, chacun vote comme il le souhaite.

Donc, je mets au vote...

M. Paul-Félix BENEDETTI

Présidente, moi je propose que personne ne vote, si vous voulez voter.

Parce que moi je voudrais demander, dans le même temps, aux 5 élus de la liste ajaccienne de la retirer pour qu'il n'y ait pas l'élection le 6 juin, et qu'on discute calmement de tout.

La représentation communale, elle doit être élargie à une pluralité territoriale, que ce soit au syndicat d'électrification, ou que ce soit au service départemental incendie. Moi je reste logique.

Là, de faire un vote bloqué d'une majorité de 32, ce n'est pas cohérent. On n'a pas besoin de les voter. Moi je vous le dis franchement, on n'a pas besoin de les voter aujourd'hui.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Mais il y a eu des évolutions au SDE, tant sur la forme...

On ne parle pas de la même chose, je crois. Ce n'est pas le même sujet. Vous n'êtes pas sur le même sujet.

Tant sur la composition, que sur la forme, dans la façon dont les choses se sont faites, sur les enjeux qu'il y a, etc., si on part sur une logique de discussion, on fait les remplacements qui doivent être faits, et ensuite, il y aura des échanges pour stabiliser. Voilà.

Et vous le savez très bien, bien sûr que c'est politique. Enfin, attendez, on n'est pas dans une cour d'école là, on n'est pas chez les bisounours. Bien évidemment que tout est politique. Mais il faut en discuter calmement les uns et les autres. Pas à 12h45, entre deux dossiers comme ça.

Donc, on met au vote la proposition qui est faite de remplacement, à la sortie d'un remaniement qui a eu lieu et d'une démission.

Donc, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Non -participation de trois groupes (Avanzemu, Core in Fronte, Un Soffiu novu). Qui est pour ? Tous les autres. Merci.

(Le rapport est ADOPTE).

Et en plus, en l'absence, je me permets de le dire, du président de l'exécutif. Donc, je souhaiterais, qu'on fasse des choses correctement. Merci.

Donc, pour le SDE, c'est fait. Pour les SIS ?

Raportu n° 080 : Elezzione cumplimentare di i raprisentanti di l'Assemblea di Corsica à i cunsigli d'amministrazione di i Servizi d'Incendiu èe di Sucorsu di u Pumonte è u Cismonte.

Rapport n° 080 : Elections complémentaires des représentants de l'Assemblée de Corse aux conseils d'administration des Services d'Incendie et de Secours de la Corse-du-Sud et de la Haute-Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Pour le Cismonte, il y a deux titulaires et trois suppléants à désigner. Alors, pour les mêmes raisons que tout à l'heure, on est sur la mise à jour, je dirais, suite au remaniement ou aux démissions.

Et en Pumonte, il y a trois titulaires et deux suppléants. Sachant que ce qui avait été fait la première fois, c'est qu'effectivement, les titulaires du Nord deviennent suppléants au Sud. Et les suppléants du Sud deviennent titulaires au Nord.

L'idéal, c'est de ne plus avoir de Nord et de Sud, voilà, et de pouvoir faire les choses de manière globale. Mais bon, ça, ça sera après, pas pour l'instant.

Alors, d'abord, je vous demande si vous êtes d'accord pour qu'on fasse des votes à main levée dans les deux cas. Bien. Merci.

Concernant le Pumonte :

Titulaires :

Jean-Paul PANZANI
Tony PERALDI
Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS
Danielle ANTONINI
Chantal PEDINIELLI

Suppléants(es) :

Juliette PONZEVEA
Petr'Antò FILIPPI
Frédérique DENSARI
Ghjuvan' Santu LE MAO
Georges MELA

Vous me confirmez que c'est bien cela ? Oui ? Très bien.

Donc, je mets au vote, qui est... Oui, je vous en prie.

Mme Chantal PEDINIELLI

Merci, Madame la Présidente.

Juste un mot, à l'occasion de ce rapport, pour vous dire que nous souhaitons profiter de cette délibération pour désigner aujourd'hui le représentant qu'il manque à notre groupe.

Je fais un petit rappel.

Nous avons, en début de mandature, via la délibération 21/135 du 23 juillet 2021, désigné Laurent Marcangeli comme titulaire et moi-même comme suppléante.

Lors de la démission du député Marcangeli et de l'arrivée d'Angèle Chiappini, il était question que je devienne titulaire et ma collègue suppléante.

Comme c'est un vote distinct du tableau des désignations, il nous a été répondu qu'il fallait une délibération spécifique qui ne s'est jamais faite. Cela fait maintenant bientôt 5 ans que nous fonctionnons comme-ça, que j'occupe le poste de titulaire sans l'être vraiment, au sein du SIS.

Je vous demande donc de compléter, si possible, la délibération pour qu'apparaissent clairement nos désignations : moi-même en tant que titulaire et Georges Mela en tant que suppléant, en remplacement de la ligne 8 de l'article 1^{er} de la délibération de 2021.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

C'est bien ce qui est prévu. C'est ce que nous faisons.

Mme Chantal PEDINIELLI

C'est bien ça ? Ça confirme ? Bon. Alors je vous remercie. Je préférerais le préciser.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Vous avez bien fait de rappeler que Laurent Marcangeli était toujours membre et que vous le remplaciez.

Mme Chantal PEDINIELLI

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Il n'y a pas de souci et c'est bien ce qui est prévu à la délibération.

Par contre, vous êtes bien d'accord qu'on vote tout le monde en même temps et à main levée ? Ou vous voulez une délibération spéciale ? Non, quand même pas. On part comme ça. Très bien.

Donc, qui est contre ces propositions ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ? Ah, ça fait plaisir. Merci.

Adopté à l'unanimité.

Avà emu da vutà pè u **Cismonte**.

U Cismonte :

Titulaires :

**Juliette PONZEVERA
Petr'Antone FILIPPI
Frédérique DENSARI
Ghjuvan' Santu LE MAO
Hervé VALDRIGHI**

Suppléants(es) :

**Jean-Paul PANZANI
Tony PERALDI
Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS
Danielle ANTONINI
Paul-Louis GIANNECCHINI**

Je mets au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ? Vote à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité.

Rapport suivant : alors, il s'agit du rapport concernant les modalités de dépôt des listes de la commission de délégation de services publics et de la commission d'appel d'offres, donc qui est sous l'autorité, évidemment, du conseil exécutif.

Je vous donne la parole.

Raportu n° 085 : **Mudalità di depositu di e liste di a Cummissione di Delegazione di Serviziu Publicu è di a Cummissione di Chjama à l'Offerte.**

Rapport n° 085 : Modalités de dépôt des listes de la Commission de Délégation de Service Public et de la Commission d'Appel d'Offres.

Mme Angèle BASTIANI

Merci, Madame la Présidente.

Comme vous le précisiez, il s'agit des modalités que nous allons présenter, puis ensuite voter, pour cette commission de DSP et de CAO.

Depuis 2016, les règles de composition de ces deux commissions sont unifiées.

En conséquence, ces modalités de désignation sont régies par le même texte, au terme duquel, lorsqu'il s'agit de la Collectivité de Corse, la commission est composée de l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public, ou de son représentant, le président et 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Donc, à l'exception de son président, tous les membres titulaires et suppléants de ces deux commissions sont élus parmi les membres de l'assemblée délibérante.

Toutefois, avant de procéder à la constitution de ces commissions par l'élection de leurs membres, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les conditions de dépôt des listes.

Les candidatures prennent donc la forme de listes. Chaque liste comprend soit un nombre de candidats suffisant pour pourvoir l'ensemble des sièges de titulaires et de suppléants, étant précisé que le nombre de suppléants est égal à celui des titulaires, soit 5, soit un nombre de candidats inférieur au nombre total de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Cette seconde possibilité permet à un courant minoritaire au sein de l'Assemblée, ne disposant pas d'un nombre d'élus suffisant pour présenter une liste entière, d'en déposer une.

Lorsque plusieurs listes sont présentées, il est procédé à l'élection des membres selon les règles de la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Je vous propose donc, par ce rapport, d'accepter le dépôt de ces listes à l'ouverture de la séance au cours de laquelle est inscrite à l'ordre du jour l'élection des membres des commissions. Et je pense que, jusqu'à présent, une liste commune a été déposée.

Merci, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Tout à fait. Merci, Madame la conseillère.

Donc, ça signifie que dans la journée, c'est pour ça que les choses vous sont dites dans la première partie de la session par l'exécutif, il faudrait constituer, effectivement, une liste commune.

Est-ce qu'il y a des questions ? Non.

Par contre, on doit mettre au vote, quand même, la proposition de l'exécutif.

Donc, qui est contre cette proposition méthodologique ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ? Très bien.

(Le rapport est ADOPTE à l'unanimité).

Et j'invite, donc, les groupes à se concerter. Merci.

Donc, ensuite, on verra tout à l'heure pour le tableau des représentants dans différents organismes, parce que c'est assez volumineux. Les derniers éléments sont arrivés ce matin.

Je souhaitais vous présenter, avant la pause méridienne, un rapport sur la demande de prorogation de la mandature de l'Assemblea di a Giuventù.

Raportu n° 086 : Prurugazionne di a mandatura 2025/2026 di l'Assemblea di a Giuventù.

Rapport n° 086 : Prorogation de la mandature de l'Assemblée di a Giuventù 2025/2026.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Comme vous le savez, pour l'Assemblée di a Giuventù, ses membres sont désignés pour deux ans, dans le cadre d'un jury dont nous faisons partie pour moitié et dont une autre partie est désignée par les collèges syndicalistes, étudiants d'une part, mais aussi par les lycéens.

Les présidents de groupe, ainsi que la conférence des présidents de l'Assemblée di a Giuventù élargie aux présidents des commissions, ont considéré que, compte tenu des élections municipales, nous n'avons pas pu tenir l'Assemblée di a Giuventù, compte tenu de certains dossiers sur lesquels ils se sont engagés et qu'ils voudraient continuer à porter, et compte tenu aussi du fait qu'il y a eu beaucoup d'absents, notamment chez les lycéens, etc., etc., ils souhaiteraient voir proroger la composition actuelle, car ce serait la solution la plus simple.

Normalement, cette mandature doit s'arrêter déjà au mois de décembre. Ça ne fait pas beaucoup, c'est très court, il a manqué environ six mois.

Je vous propose donc que l'on proroge jusqu'au 30 juin 2027, soit une prolongation de six mois, si vous en êtes d'accord.

Ce sont les jeunes qui ont demandé, moi je n'y vois aucun inconvénient, au contraire. Il y a des rapports en cours et il faudrait qu'on puisse les boucler avec cette mandature.

Alors, qui est contre ? Oui, Paul-Félix.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Est-ce que le fait de proroger ne sort pas des limites d'âge des moins jeunes ? Moi, sur le principe, j'y suis favorable...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Les moins jeunes, ce sont les lycéens.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je suis favorable, mais sur le fond, une assemblée qui s'auto-proclame en continuité, on peut le faire nous aussi alors... Moi, dans 7 ans, je n'ai peut-être pas envie d'aller aux élections.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Non, vous, vous ne pouvez pas ! Même si l'envie vous démange...

M. Paul-Félix BENEDETTI

Non, mais objectivement, il faut leur opposer des règles. C'est quelque chose qui est vraiment exceptionnel.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors, tout à fait,

M. Paul-Félix BENEDETTI

Moi, je me raisonne aux fondamentaux de l'élection, ou des désignations. Et aussi à la référence à la jeunesse. Et c'est pour ça que je pose la question de la limite d'âge.

Sinon, j'y suis favorable... mais exceptionnellement.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

La première chose, c'est que la plus âgée va avoir 30 ans, c'est une syndicaliste donc au mois de novembre, son mandat tombe de fait. Et pour moi d'ailleurs, 29 ans, ce n'est pas moi qui l'ai fixé, 29 ans était déjà un grand âge. C'est la première chose.

Pour ce qui est des plus jeunes, les lycéens n'ont pratiquement pas participé. Et les lycéens, en général, ce sont les terminales, et les terminales deviendront bacheliers, je l'espère, dans l'année.

Donc, tout cela a été regardé avec attention.

Par ailleurs, je vous précise qu'ils ont mis en place, et ça, ils sont meilleurs que nous, une commission de déontologie. Et il y aura, au cours d'une prochaine session, des renouvellements qui seront demandés, parce que certains ont complètement été absents. Ils n'ont pas participé du tout.

Je précise aussi que ce n'est pas une élection, je termine de répondre à Paul-Félix, ils n'ont pas été élus. Ils sont désignés, et c'est la première chose que je leur ai dite. Et donc, on a analysé avec l'administration, effectivement, l'état d'avancement des rapports.

Après, il y a eu six mois, il n'y a pas eu d'exécutif, il n'y a pas eu de sessions ici pendant trois mois, l'exécutif a été désigné le 4 mai. Et donc, la première session extraordinaire se tiendra lundi.

Donc, je pense qu'il faut accéder à leur demande de prorogation juste pour six mois.

Madame Combette.

Mme Christelle COMBETTE

Merci, Madame la Présidente.

Vous avez précisé le contexte. Vous demandez de proroger jusqu'au 30 juin 2027, parce qu'il y a quand même la procédure de sélection qui est assez longue et fastidieuse.

C'est vrai aussi qu'il y a quand même un essoufflement qui se fait ressentir, vous l'avez dit aussi, ça fait six mois que la session de l'Assemblea di a Giuventù ne s'est pas réunie.

Nous, nous proposons d'allonger la mandature au-delà des 2 ans, car on s'aperçoit depuis le début que c'est beaucoup trop court.

Nous vous proposons un amendement pour aller au moins jusqu'à 3 ans, trois années de mandature donc.

L'article 2 serait ainsi rédigé :

« ARTICLE 2 :

PROPOSE de modifier l'article 3 du règlement intérieur de l'Assemblea di a Giuventù pour que le délai de la mandature passe de deux à trois ans ».

Rien ne s'oppose dans la foulée à ce que les membres qui dépassent l'âge limite soient automatiquement remplacés, en puisant dans la liste complémentaire. On sait qu'il y a aussi des jeunes qui sont un peu frustrés de ne pas avoir été sélectionnés, donc ça pourrait leur permettre aussi, justement, d'intégrer l'Assemblea di a Giuventù. »

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Madame Combette.

Vous touchez effectivement à une difficulté qui est celle de la durée du mandat, en théorie donc, indépendamment de la demande de prorogation. Le mandat est de deux ans, mais il est de deux ans parce que trois ans, pour un jeune de 18 ans, il se passe beaucoup de choses, leurs situations changent. C'est pour cela que nous étions restés sur une deux ans ; deux ans renouvelables, ils peuvent recandidater, je le précise, et ils l'ont tous fait.

Trois ans renouvelables, c'est beaucoup.

Mais on peut en rediscuter et je suis d'accord pour qu'on en discute, mais il faut d'abord en discuter avec eux. D'abord avec eux, cela me paraît important. Ce serait une modification du règlement, bien sûr.

Et encore une fois, je ne veux préjuger de rien, peut-être qu'eux voudront que, pour une prochaine mandature, ce soit une durée de trois ans. Moi, je dis que trois ans, c'est déjà très long et renouvelables, cela fait six ans. Il faut bien avoir ça en tête.

Par contre, le sujet que je pose à l'instant, c'est véritablement parce que, globalement, il a manqué six mois au total et qu'on essaye d'aller jusqu'à la fin de la prochaine année scolaire et universitaire.

Ce sont donc deux sujets complètement différents.

Au demeurant, moi, ce que je propose, c'est conjoncturel ; ce que vous proposez, c'est structurel. Et cela doit passer d'abord à l'Assemblea di a Giuventù, je les consulte toujours, même si l'Assemblée de Corse est souveraine pour fixer les règles, bien sûr.

Sur l'essoufflement, non, il n'y a pas d'essoufflement justement. Lundi, ils ne vont pas être essoufflés, je vous le dis. Vous avez été invités, vous avez vu le sujet, à mon avis, ils sont en pleine forme, c'est normal ils sont jeunes. Ils sont en pleine forme et physique, Dieu merci, et politique.

Il n'y a pas d'essoufflement par rapport à la conjoncture politique actuelle, et pas d'essoufflement aussi sur des dossiers structurels sur lesquels ils sont en train de travailler.

Par exemple, ils travaillent sur Corsica Pruspettiva, sur la question des dérives mafieuses et il leur faut six mois de plus pour la mandature actuelle.

Après, Christelle, nous pourrions travailler, je m'y engage, sur la durée du mandat, nous pourrions travailler sur les modes de désignation, nous pourrions travailler, maintenant, nous avons une expérience en la matière, ça, on pourra le faire.

Mais là, quoi qu'il en soit, conjoncturellement, il faut une prorogation de cette mandature, parce que, de toute manière, modifier cela aujourd'hui impliquerait de faire tomber le règlement actuel. Et donc, la mandature actuelle n'a plus de repères et ce n'est pas possible.

Donc, je sou mets au vote d'abord votre amendement. Moi, je ne suis pas d'accord avec l'amendement à ce stade, bien sûr. Votre amendement, je n'y suis pas favorable.

Mme Christelle COMBETTE

Madame la Présidente, ce n'est pas obligé d'être effectif immédiatement, si éventuellement vous acceptez de soumettre l'amendement. Au moins le proposer aux jeunes et...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Non, je ne veux pas voter l'amendement, parce que l'amendement tel qu'il est rédigé, rend effectif, il y a une décision de l'Assemblée de Corse souveraine, un mandat de trois ans. Et je n'ai pas discuté avec eux. Donc, je ne peux pas décider avec vous.

Nous ne pourrions pas décider, aujourd'hui, de manière unilatérale, que d'un coup, au lieu de trois ans, au lieu de deux ans, c'est trois ans. Ce n'est pas possible. Ça, je ne peux pas le faire. Je ne peux pas m'engager. Je n'ai pas travaillé de cette manière-là avec eux. Donc, je ne peux pas faire cela. Et ça a des grosses conséquences, je vous le dis.

Donc, juste une prorogation de six mois au regard des contraintes électorales et autres que nous avons eues.

Par contre, le sujet que vous soulevez fait partie d'une discussion qu'il faut avoir, d'abord avec eux et ensuite nous, dans une commission, puisqu'il y a un jury de sélection et il y a un groupe de travail de cette Assemblée qui est mobilisé sur le sujet, ça fait partie de propositions de modifications structurelles du règlement. Ça, c'est autre chose.

Donc, votre amendement, aujourd'hui, je suis désolée, Christelle, je ne peux pas l'accepter. Mais vous avez bien compris, ce n'est pas une position radicale. Pas du tout. C'est juste que ce n'est pas le moment de faire ça.

M. Paul-Félix BENEDETTI

C'est vrai que c'est une assemblée dont la plupart de ses membres sont issues d'une désignation, mais certaines désignations sont antérieurement fléchées par des élections, entre autres les élections des étudiants à l'université de Corse.

Moi, je souhaite qu'il y ait concomitance entre une élection et un début de mandat. À un moment donné, de commencer un cycle ! Parce qu'il se trouve sinon des disproportions entre la réalité d'une validation électorale et l'intemporalité d'une désignation en amont. Et vous savez de quoi je veux parler exactement...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Mais je vois très bien de quoi vous voulez parler, mais, très franchement, c'est impossible à tenir.

Bon, Christelle, je n'ai rien à dire parce que Christelle a participé, y compris à des assemblées générales, des sessions plénières de l'Assemblea di a Giuventù, et participe au jury. Je suis ravie, d'ailleurs, qu'on ait cet échange. Et eux aussi, ils vont être contents qu'on leur prête de l'attention. Ils ne demandent que ça. Mais, très franchement, ce n'est pas possible. Pourquoi ? Parce que vous ne pouvez pas caler... Imaginez, en fait, ce n'est pas un corps électoral, c'est un vivier. C'est un vivier, ce n'est pas un corps électoral. C'est un vivier qui est composé par moitié de candidatures individuelles et c'est nous qui sélectionnons les candidatures individuelles.

De l'autre, ce sont deux collèges, le collège des étudiants, qui eux-mêmes sont désignés à la suite de processus électoraux au moment des élections universitaires.

Et troisième collège, c'est le collège des lycéens.

Et quatrième collège, les syndicats professionnels qui eux aussi désignent (STC, CGT, CFDT, etc.) ; c'est arrivé, d'ailleurs, qu'on ait plusieurs représentants syndicaux. Ils ont moins de 29 ans, par définition, parce que c'est la règle, et qui eux sont désignés par les élections paritaires.

Alors, moi, je veux bien faire de la coordination, j'aime beaucoup ça, mais là, à un moment donné, c'est de la magie qu'il faut faire. Parce que faire, en même temps, les élections pour ces différents collèges... D'abord, ça ne relève pas de ma compétence, moi, je ne décide pas des élections paritaires, je ne décide pas des élections à l'Université de Corse et je ne décide pas non plus du moment où se tiennent les désignations des comités lycéens. C'est impossible.

Et à cela, je rajoute, Monsieur le Conseiller, que chaque jeune a sa propre vie, qu'il loupe l'année, il ne peut plus être dans le syndicat étudiant ; il sort du système universitaire, c'est fini, il n'est plus étudiant, il perd sa qualité ; qu'un lycéen a le bac, il perd sa qualité ; qu'un syndicaliste n'est plus syndicaliste, il perd sa qualité.

Donc, vous imaginez la mécanique permanente ? Ce n'est pas du tout un vivier stable comme le nôtre. Nous, il y a eu des petites démissions, trois démissions sur quatre ans et un renouvellement d'exécutif. Là, je ne maîtrise absolument pas les trois collèges extérieurs. Ce n'est pas possible de phaser. On fait au mieux et on passe notre temps, avec la liste complémentaire, à faire remonter des jeunes et à modifier la composition et vous avez régulièrement, d'ailleurs, des demandes, on vous demande d'entériner de nouveaux noms.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Présidente, je vous entends bien, mais des fois... Je vais me tourner favorablement vers la proposition de Mme Combette, parce qu'à trois ans, on croise un peu mieux l'intersection des mandats. À deux ans, il y a une disparité avec du gros décalage.

C'est tout ce que je voulais vous dire.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors, la proposition de Madame Combette, moi, je pourrais y souscrire, mais encore une fois, dans le cadre d'un rapport de modification structurelle, parce qu'il y a d'autres sujets aussi à traiter, il n'y a pas que la durée du mandat : la question de la gestion de l'absentéisme, etc., etc. Donc, dans le cadre d'une réforme du règlement de l'Assemblea di a Giuventù. Pas aujourd'hui dans le cadre d'une demande de prorogation, juste parce qu'il y a eu des élections municipales et que la session n'a pas pu se tenir. Ce n'est pas du tout la même chose.

Donc, Christelle, je le regrette, l'idée n'est pas mauvaise du tout et même, je pourrais y souscrire. C'est un peu long, parce que deux fois trois ans... Autrement, il faut enlever le renouvelable. Mais ça, on en discute une autre fois.

Oui ?

Mme Angèle CHIAPPINI

Madame la Présidente, le renouvelable, ce n'est pas une obligation, c'est une possibilité. Donc s'ils ne veulent faire que trois ans, enfin deux ou trois. C'est tout, ce n'est pas une obligation. Si vraiment leur situation a évolué...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

C'est prévu par le texte.

Si vous me laissez parler, c'est prévu par le texte. Ils ont le droit d'être renouvelés.

Mme Angèle CHIAPPINI

Oui, le droit, pas le devoir.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Et mieux, pour la stabilité quand même de la structure, de l'Assemblea di a Giuventù, on a même un quota dans le règlement où on est obligé de prendre dans ceux qui sont renouvelables.

Parce qu'il faut s'imaginer que tous les deux ans, un jeune qui arrive, et on prend deux minutes parce que c'est important, qui est lycéen, qui a 16 ans, qui ne connaît rien, aucun dossier, rien du tout, le temps qu'il entre dans le système, il lui faut un an. Donc, on a même prévu ensuite une poche du vivier qui, elle, est renouvelable et on repuit dedans pour pouvoir assurer la stabilité du système. Mais ça marche plutôt bien. Ça marche plutôt bien. Ils travaillent et lundi, venez à la session extraordinaire, vous verrez.

Christelle, oui.

Mme Christelle COMBETTE

Justement, dans votre exemple, vous venez de citer l'exemple parfait qui correspond et qui va dans le sens de notre amendement.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, mais il y a déjà un dispositif qui le prévoit. Vous voyez, ça veut dire qu'il faudrait remettre en place ce dispositif. Christelle, oui, on l'a prévu. Bien sûr qu'on a prévu un mécanisme de stabilité. Mais ce n'est pas en mettant trois ans que vous assurez la stabilité, je vous le dis.

On en rediscute, si vous voulez.

Donc, je suis obligée de considérer votre amendement et de le mettre aux voix, si vous ne le retirez pas.

Dans le PV, cette discussion sera retranscrite et moi, je leur en parlerai. Et nous ouvrirons un débat sur cela.

Merci de votre intervention, de vos interventions.

Donc, Christelle, vous maintenez votre amendement ? Oui.

Donc, je mets au vote l'amendement de Christelle Combette, que je ne soutiens pas.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Core in Fronte.

Qui ne participe pas ? Qui est pour ? Donc, Avanzemu est pour l'amendement.

Donc, l'amendement est rejeté.

Je mets au vote le rapport qui n'est pas amendé.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Donc, le rapport est ADOPTE à une très large majorité (abstention du groupe Un soffiu novu).

Rendez-vous lundi 14h30 ! Le matin, ils font comme nous, ils font des renouvellements de commissions et de vice-présidences, d'ailleurs.

Alors, ensuite, la relance du Parlement Corso-Sarde et nous nous arrêterons.

Comme ça, l'Exécutif, cet après-midi, mis à part les tableaux des désignations, tout l'après-midi sera disponible pour vos rapports. D'accord ?

Raportu n° 100 : Rilancia di u Cunsigliu Pirmanentu Corsu-Sardu.

Rapport n° 100 : Relance du Conseil Permanent Corso-Sarde.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je vous ai proposé, dans un rapport, de relancer notre partenariat avec la Sardaigne dans le cadre du Parlement Corso-Sarde.

Ce Parlement avait été créé en 2016. Il regroupe les présidents de groupes de l'Assemblée de Corse et du Consiglio regionale di Sardegna, ainsi que les présidents, bien sûr, des deux assemblées.

L'idée, c'est de redonner une dimension politique et opérationnelle à la coopération Corse-Sardaigne après plusieurs années d'interruption.

Nous avons un constat qui est partagé sur beaucoup de contraintes, j'en ai parlé ce matin dans mon allocution : contraintes liées à la géographie, bien sûr, transports, continuité territoriale, mais aussi problèmes d'énergie, approvisionnement, vulnérabilité économique et démographique, changement climatique, bien sûr, problèmes d'agriculture, de pêche aussi.

Nous partageons donc avec la Sardaigne beaucoup de problématiques communes, et l'idée, c'est de permettre à nos deux îles de porter toujours plus loin et plus haut des positions communes auprès des États-membres, notamment dans le cadre du traité du Quirinal, mais aussi auprès des institutions européennes.

La délibération porte donc sur la relance officielle, puisque cela fait déjà dix ans, du Conseil permanent Corso-Sarde. On fixe des priorités stratégiques qui sont listées, je ne les reprends pas, dans le rapport.

Je me permets de vous signaler qu'en commission... Je ne sais pas s'il y a un rapport de commission ? Oui, il y a un rapport de commission. Alors, je peux m'en faire l'écho puisque j'étais présente :

Les conseillers ont souhaité amender notamment les thématiques principales sur lesquelles nous pourrions travailler ensemble avec nos collègues.

La pêche n'était pas citée, j'ai accepté évidemment que l'on puisse inscrire cette thématique.

La question de l'agriculture, bien sûr, et en particulier du pastoralisme, parce que ce qui nous distingue d'autres territoires insulaires, c'est précisément la question du pastoralisme.

Il y a également la question des déchets. Je crois que c'était Tony Poli qui avait évoqué cela.

Donc, la pêche, le pastoralisme et les déchets font l'objet d'un amendement, qui vous a été soumis et qui est directement issu de la commission, auquel se sont joints, bien évidemment, les membres de la commission qui sont intervenus.

Est-ce qu'il y a des questions sur ce rapport ?

J'ai oublié de préciser qu'il intervient après avoir rencontré le président Comandini à la fin du mois d'avril, ainsi que la présidente Todde, qui est la présidente de la Giunta regionale, c'est-à-dire le Conseil exécutif.

Évidemment, ils sont tout à fait partants pour que cette instance soit réactivée et, bien évidemment, le Conseil exécutif de Corse sera invité.

Jean-Christophe Angelini.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Juste un mot.

On aurait pu, sur le principe, s'abstenir sur ce rapport. On va néanmoins le voter dans une volonté, dirons-nous, d'accompagner le mouvement et de permettre à cette initiative de se déployer enfin.

On sait de la dernière décennie qu'elle a été chargée. On vous sait particulièrement active, sans flagornerie, sur le front européen de la coopération décentralisée, transfrontalière, inter-îles, etc., etc.

Mais pour nous, ce sujet-là, et je sais qu'on sera d'accord, mérite davantage qu'une délibération de principe entre deux désignations. C'est le sens de mon intervention.

Quand on est partis, en 2016, au début de la majorité nationaliste et du nouveau Conseil exécutif, nous y sommes allés, face au président Pigliaru et à tant d'autres, plein d'espoir dans cette coopération.

On est dix ans après et on a du mal, et je ne mets personne en cause, mais de manière objective et factuelle, à faire arriver et partir un bateau, à s'assurer qu'un minimum de liaison maritime soit garanti, et tout le reste est malheureusement resté en jachère.

Le conseiller exécutif, Paolini, le député Colombani, le président Orsucci ont remis en débat, dans un cadre transversal, cette idée d'une liaison pérenne, allant jusqu'à évoquer la possibilité d'un tunnel. Nous n'en sommes pas là, mais je le verse au débat comme ils l'ont fait, avec, vous l'aurez compris, à ce stade, une forme de prudence.

Toujours est-il que les débats sont légion et que nous relançons aujourd'hui, dix ans après, cette initiative.

Alors moi, je ne voudrais juste pas qu'on se paye de mots et qu'au moment où on relance cela, on ne soit pas là pour dire : on remet une pièce dans la machine, pour constater en 2036, encore dix ans après, qu'on en est au même stade.

Je pense, et je vais parler en des termes que vous connaissez mieux que moi, qu'on ne peut pas parler d'euro-région Corso-Sarde, mais, en tous les cas, la liaison avec la Sardaigne, pour nous, territoire du Sud - je reprends un instant ma casquette de maire - et pour la Corse en général, ce n'est pas anecdotique, c'est vraiment stratégique.

Donc, si on peut inscrire cette ambition stratégique dans un Parlement qui fonctionne, nous on est partie prenante.

Si on est là simplement pour se faire plaisir, et je sais que ce n'est a priori pas le cas, et se payer de mots en actualisant quelque chose qui n'a pas fonctionné pendant dix ans, on n'est pas d'accord.

On ne voulait pas voter ce rapport. On va voter pour accompagner le mouvement, mais je le fais avec les réserves qui s'attachent à l'exercice et cette volonté que l'on soit collectivement exigeants quant à un enjeu qui est véritablement décisif et fondamental à nos yeux. Et quand je dis « à nos yeux », je pense pouvoir parler au nom de beaucoup, voire de tous.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci.

Alors, d'abord, quand même, une précision qui figure d'ailleurs dans les notes que j'ai et que je n'ai pas évoquées : si cela n'a pas fonctionné, c'est parce que, côté sarde, effectivement, le pouvoir en place avant l'arrivée d'Alessandra Todde et du président Comandini n'a pas répondu à nos demandes. Et moi, je peux en apporter la preuve. Et ce n'est pas faute d'avoir effectué le lobbying nécessaire.

Il n'y avait pas de réponse côté sarde, il n'y avait pas une envie de travailler spécialement avec nous sous l'ancienne mandature sarde. Les choses ont changé.

Sur la question de la priorité transport, vous le savez, bien évidemment, et je le dis et je le répète à l'envi - il y a le PV de la commission - lors de la commission, nous l'avons dit avec Jean-Jacques Lucchini, Jean-Paul Panzani et François Sorba : il ne peut pas y

avoir de coopération, quelle qu'elle soit, dans quelque domaine que ce soit, s'il n'y a pas un lien de transport.

C'est valable pour le continental comme pour le maritime.

S'il n'y a pas une route, en continental, il ne peut pas y avoir de coopération entre le Piémont et la France, ce n'est pas possible.

Et en maritime, s'il n'y a pas la ligne qu'il faut, ce n'est pas possible non plus.

Donc, il y a des difficultés de ce point de vue-là qui n'incombent pas forcément au Parlement dont je viens de vous parler, ni d'ailleurs aux deux exécutifs. Il y a une véritable difficulté de marché, tout court.

Mais ça, bien évidemment, je peux passer la parole au président de l'Office des transports, qui est pleinement investi là-dessus.

Dernier point : nous menons déjà avec la Sardaigne un lobbying très important dans le cadre du traité du Quirinal. Il nous avait même oubliés. La Sardaigne et la France avaient oublié la Corse. Donc, nous avons fait tout ce qu'il fallait pour être réintégrés dans cette instance décisionnelle importante.

Mais soyez assuré, Monsieur le Conseiller, qu'entre deux dates, il y aura de l'action, bien évidemment, et vous serez pleinement invité à y participer.

Monsieur le Conseiller.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Merci, Madame la Présidente.

Donc effectivement, c'est un rapport, vous l'avez évoqué, qui parle des deux parlements et qui englobe bien au-delà de la question des transports.

Mais puisque la question a été évoquée, il est important d'être exhaustif, tant sur l'histoire que sur ce qui va se passer.

Je rappelle effectivement à Jean-Christophe Angelini, mais aussi aux membres de cette Assemblée, que nous avons adopté une délibération l'an dernier dans cet hémicycle visant à donner mission à l'Office des transports de la Corse de relancer les travaux autour d'un groupement européen de coopération territoriale entre la Ligurie, la Toscane, la Corse et la Sardaigne, et autour de la nécessité de réaliser des lignes de service public - j'insiste sur le terme « service public » - transfrontalières, aériennes et maritimes, entre ces territoires, organisées au travers d'un appel d'offres porté par le GECT, et évidemment de missionner pour que les études soient réalisées.

Donc, ce n'est pas parce que nous ne sommes pas revenus devant cette Assemblée, qu'il n'y a pas eu de travail réalisé ; nous préférons revenir devant l'Assemblée lorsque le travail franchit des étapes concrètes, tant l'attente est importante.

C'est-à-dire que, depuis cette délibération, il y a eu de nombreuses visios et échanges physiques avec la Ligurie, avec la Toscane, avec la Sardaigne, sur des sujets d'urgence - et vous avez évoqué Bonifaziu et Santa Teresa, j'en dirai un mot -, mais aussi sur la construction de perspectives de lignes à l'année, et notamment sur la question des navettes aériennes ou d'autres lignes maritimes : je pense en particulier à Bastia-Portoferraio-Piombino, par exemple, ou à d'autres lignes en hub, c'est-à-dire Ligurie-Corse-Sardaigne, afin de relancer notamment Propriano-Porto Torres, en la mettant en hub avec la Ligurie.

Donc, ce sont des réunions qui ont eu lieu.

La difficulté structurelle de Bonifaziu-Santa Teresa, et je rappelle qu'avec Barbara Manca, nous avons déjà fait une réunion avec le maire de Bunifaziu l'an dernier, qu'il y avait un problème de rupture lié à l'absence de navires. Et la réalité, elle est très simple.

La réalité, c'est qu'on est dans une situation sur Bonifaziu-Santa Teresa où l'appel d'offres est sous maîtrise d'ouvrage de la Région autonome de Sardaigne, donc c'est-à-dire sous compétence totale actuelle de la Région autonome de Sardaigne. Et que malheureusement, cet appel d'offres - et là je rejoins les propos de la présidente, il y a une gouvernance actuelle politique qui est plus empathique vis-à-vis de nous, au sens de la volonté d'avancer - donne un peu un poids trop important au comportement d'opérateurs privés, je ne veux pas en citer un en particulier, qui (entre l'ouverture de la ligne à la concurrence l'été et la DSP, à laquelle personne ne répond l'hiver parce qu'il faut des navires particuliers et que ça ne se bouscule pas pour répondre à la DSP l'hiver) a un comportement un peu de monopoleur sur les bateaux.

Je vous rappelle que, suite à la réunion qu'on a faite à Bonifaziu, il y a eu, j'allais dire « en grande pompe », l'inauguration d'un navire qui a suivi, pour se rendre compte six mois après l'inauguration du navire, qu'il s'arrêtait lui-même pour des raisons de travaux à Livourne.

Donc, on est dans un fonctionnement erratique lié à ce contexte. Et pour nous, et la Région autonome sarde commence à en convenir, seul un groupement commun, conjoint européen de coopération permettra de maîtriser ensemble le cahier des charges de la future DSP, de changer les navires de Bonifaziu-Santa Teresa, c'est-à-dire qu'il y a un problème d'outils navals au sens environnemental, au sens de capacité technique aussi, et il y a un problème de tarifs.

Je vous rappelle que Bonifaziu-Santa Teresa aujourd'hui, on est sur 260 000 passagers, 60 000 tonnes. Or, chacun s'accorde à dire que le rythme de croisière serait plutôt à 300 000, 350 000 passagers, ce qui a déjà été atteint, et un peu plus de tonnage. Et évidemment, il faut passer ce cap du GECT.

Donc ce travail est fait, les études sont en cours, et on va répondre, la Collectivité de Corse avec nos partenaires, à l'appel à projets Interreg du mois de juillet, sur la finalisation des études et sur le fonctionnement, y compris en budget de fonctionnement, du GECT.

Et nous avons, donc avec la Présidente, une réunion importante de point d'étape au sein du traité du Quirinal, du comité transfrontalier du Quirinal, qui a lieu le 4 juin au Val d'Aoste, et à cette occasion, au milieu d'autres sujets qui concernent les territoires terrestres, on a le GECT et la question aussi, parce que je le cite aussi même si ce n'est pas l'objet de votre intervention, M. le Conseiller, la question des ETS, c'est-à-dire des normes environnementales, qui sont un surcoût tarifaire pour le maritime corse comme sarde, où on essaie de faire une démarche conjointe vis-à-vis des deux États, pour adapter les directives et exonérer des directives le temps de trouver un système beaucoup plus vertueux, en termes de fléchage des quotas payants de carbone, pour que ça serve à la décarbonation de l'outil naval en Corse et en Sardaigne, et sans altérer la capacité à appliquer des tarifs acceptables pour l'import et pour l'export.

Donc, on est dans cette dynamique-là. Deux sujets : le GECT et cette question-là.

Donc, oui, il faut avancer concrètement, ne pas faire d'effets d'annonce non suivis de faits, vous avez raison. Mais c'est ce qui est en train d'être réalisé, avec la complexité de ce que je viens d'expliquer, mais avec, à la différence d'avant, une vraie volonté politique du côté de la région autonome de Sardaigne, et y compris, je dois le dire, parce qu'il faut les citer, et de manière un peu plus positive qu'on ne pouvait le penser, de la région Toscane, puisqu'il y a eu une convention Corse-Toscane qui a été signée, et de la région Ligure, qui sont prêts à rentrer dans ce dispositif.

Voilà les précisions que je voulais apporter en la matière.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, merci.

Je vous en prie, Paule.

Mme Paule CASANOVA-NICOLAI

Merci, Madame la Présidente.

Par ce rapport, est relancée une initiative chère au président Talamoni dont on peut comprendre l'intérêt, du moment que l'on s'en tient à des opérations de coopération concrètes et utiles de part et d'autre.

Et le premier des sujets, vous l'avez rappelé, me paraît être celui des transports, la libre circulation d'une île à l'autre qui sont à 15 km de distance. Les derniers chiffres indiquent 250 000 passagers par an, et 80 000 tonnes de marchandises.

On parlait d'une continuité territoriale corso-sarde, alors que la réalité est bien moins ronflante : un passage au coût élevé, des embarcations polluantes et vieillissantes, dont certaines d'entre elles ont plus de 40 ans, une instabilité des rotations, des immobilisations administratives, etc., etc.

Souvenons-nous des avaries de la Giraglia, ou l'an dernier des défaillances de plusieurs navires de la Moby qui n'ont pas trafiqué concomitamment, sachant que la Moby est la seule compagnie à assurer le trafic entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre.

Le coût d'un billet varie selon la saison et le véhicule, mais la CDC, via une décision prise en octobre 2024 a contribué à l'augmentation des prix à compter du 1^{er} janvier 2025.

Pour espérer gagner 350 000 € supplémentaires de taxe de transport, le Conseil exécutif avait porté au maximum les passages pour la Sardaigne, qui sont passés de 1,52 € contre 4,57 €, le maximum autorisé par la loi. Sur un aller-retour, ça fait donc, comme ailleurs, 9,14 €. Lorsqu'on voit qu'un passage en basse saison est à plus de 30 € (sans voiture), ça fait beaucoup quand même une hausse élevée du pourcentage.

Nous ne sommes pas d'accord, nous l'avions dit, sur cette taxe, dont on vous avait proposé la baisse jusqu'à neutralisation, en considérant qu'elle était anti-économique et tombait dans le budget général sans fléchage. On comprend néanmoins vos arguments consistant à dire que nous n'en avons plus les moyens.

Reconnaissons cependant que cette augmentation de la taxe sur les rotations sardes, que l'on veut promouvoir, est contraire à l'objectif. Et reste à voir, j'imagine que vous avez le montant, si la CDC a encaissé 350 00 € supplémentaires à ce titre.

L'augmentation de la taxe risque d'ailleurs d'être un des sujets du conseil permanent, que vos homologues sardes pourraient légitimement vouloir mettre en discussion.

Voilà, donc, à nos yeux, la question prioritaire : c'est bien celle de ce pont maritime pour que les îles sœurs puissent collaborer au quotidien, ce qui implique une fiabilité des rotations et aussi un meilleur service public proposé aux passagers.

J'en terminerai par une question très pratique, celle du coût en fonctionnement de cet organe permanent, du moins un prévisionnel si possible, et savoir si les fonds européens liés à la coopération transfrontalière sont mobilisables pour du fonctionnement.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors, d'abord, si vous le permettez, les statuts existent déjà, puisque ce sont ceux de 2016.

Nous allons avoir une réunion de travail avec nos homologues sardes et voir quelles vont être les modalités concrètes et logistiques surtout. Mais il ne faut pas s'imaginer qu'on va se réunir tous les 15 jours, non plus. Donc, le coût, il ne va pas être très élevé.

Pour ce qui est de son inscription dans Interreg, ce n'est pas une mauvaise idée.

Je vous signale que nous sommes en train, avec MARITTIM'TRAITE, un programme Interreg en lien avec le Quirinal aussi de, le terme jumelé n'est pas exact, mais d'articuler deux parlements des jeunes, l'Assemblea di a Giuventù et une assemblée de jeunes de Toscane.

Donc, on pourrait avoir le même modèle pour ce qui est du Parlement corso-sarde.

Pour ce qui est maintenant des questions que vous avez posées sur les transports, je répète encore une fois, il ne s'agit là non pas d'un dispositif commun aux deux exécutifs, mais aux deux parlements.

Donc, ces questions-là pourront être posées, bien sûr, dans le cadre de la réunion de cette instance.

Après, comme vous avez évoqué beaucoup de choses qui concernent plutôt l'Exécutif, je vais redonner la parole...

Pardon, M. Savelli.

M. Jean-Michel SAVELLI

Merci. Juste deux mots.

Alors, bien sûr, je souscris à ce qu'a dit Jean-Christophe Angelini concernant le retard qui a été pris, l'échec, on peut le dire, même s'il y avait sûrement des raisons qui ont fait que ça n'a pas pu se faire. Mais c'est vrai que le GECT, première mouture, n'a pas été au bout, bien qu'il ait été financé. Il a été financé à un moment donné par des financements Interreg. Et finalement, malgré ce financement, malgré les accords qui avaient été pris, il ne s'est pas fait.

Dont acte. Je reconnais que ce n'était pas forcément facile.

En tout cas, en 2024, ce projet non pas de coopération, mais c'est au travers du projet de coopération bien sûr, on parle essentiellement du transport, donc ce projet a été relancé.

Donc, nous, nous étions favorables parce qu'on considérait que, concernant le traité du Quirinal et concernant le critère de bassin de vie qui est fixé par le Quirinal, on considérait qu'effectivement, le bassin de vie qui consisterait à prendre le nord de la Sardaigne et le sud de la Corse pouvait tout à fait convenir, de notre point de vue, à un bassin de vie où il y avait un véritable intérêt de travailler dans le cadre du dossier du Quirinal.

Bon, c'était juste deux remarques.

La troisième remarque qu'on n'a pas suffisamment étudiée, c'est qu'on va faire une coopération transfrontalière avec une île qui a cinq fois notre population et qui a des coûts de production qui sont bien inférieurs aux nôtres, et ils produisent beaucoup de choses localement que nous, on importe du continent.

Je soulève cette question parce qu'en fait, il y a certains socioprofessionnels, pas que du sud, qui se posent la question, et moi, je me la pose aussi, de savoir si, avec cette ouverture-là, sur laquelle je suis favorable - mais qui dit ouverture dit forcément aussi ouverture à la concurrence, donc ça, il faut le savoir -, dans quelle mesure la Corse sera gagnante ?

Est-ce que la balance commerciale liée à cette coopération, d'un point de vue économique, sera favorable à la Corse ou pas ?

C'est la question que je pose.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Question que nous reposerons dans le cadre des réunions entre parlementaires. Parce que moi, là-dessus, je peux vous faire la démonstration que la coopération est un jeu à somme positive.

Et en économie géographique, des liaisons de transport induisant plus de fréquences et des baisses de coûts de transports sont favorables aux deux partenaires. Mais ça, nous en rediscuterons. Ce n'est pas l'objet de mon rapport d'aujourd'hui, je le précise.

Je vois que la droite s'est passionnée pour ce rapport-là. J'en suis ravie. Mais ce sont des questions qui relèvent, à un moment donné, de la mise en place de la politique publique des transports, avec ses atouts, ses opportunités et ses risques potentiels.

Je repasse la parole au président, d'abord.

M. le Président Gilles GIOVANNANGELI

Merci, Madame Présidente.

Juste une précision parce que, attention sur les chiffres, Madame Casanova, c'est important.

Nous n'avons pas modifié la taxe de transport sur les liaisons avec la Sardaigne. Dire qu'aujourd'hui la taxe est 4,50 € ou 4,57 €, cela concerne la taxe de transport sur les liaisons Corse-France, pas sur la Sardaigne où la taxe a été maintenue à 1,52 €.

Donc attention, vérifiez bien lorsque vous annoncez des chiffres parce qu'il ne faut pas tromper les Corses sur ce sujet-là, et les Sardes non plus d'ailleurs.

Merci.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Je me permets de compléter.

Effectivement, d'ailleurs, il y a une erreur qui est factuelle, ça c'est un point, et elle vient d'autant plus s'ajouter à une erreur de constat.

Aujourd'hui, si le prix est élevé entre la Corse et la Sardaigne, ce n'est donc certainement pas dû à la taxe, c'est dû à un opérateur privé qui augmente et qui fait un peu sa politique de prix comme il veut. Quand on fait passer deux véhicules avec une famille à 300 € aller-retour pour 45 minutes... C'est la politique de l'opérateur privé dans le système de la DSP qui est totalement sous compétence, totalement sous compétence de la Région autonome de Sardaigne !

Donc, je veux bien qu'on puisse dire que la Collectivité de Corse est responsable, mais à un moment donné, il faut dire les choses comme elles sont.

Et justement, nous travaillons à travers la notion de groupement européen pour que ce soit le groupement européen de coopération qui soit le lieu du lancement d'appels d'offres et dans lequel nous, nous aurions notre mot à dire sur les tarifs, sur le changement de l'outil naval, et donc faire baisser les tarifs. C'est bien l'objet.

Et donc, si nous faisons le constat que nous sommes d'accord sur le diagnostic actuel, je pense que nous serons tous d'accord pour que ça évolue dans ce sens, pour que nous ayons la main, puisque nous n'avons pas la main aujourd'hui, ni vous, ni nous, ni personne, ni le Conseil exécutif, malheureusement. C'est bien l'objet de la discussion que nous avons avec la région autonome de Sardaigne.

Quant aux initiatives passées sur le GECT, je rappelle que ce qui a empêché le GECT, c'est la volonté des États de ne pas le faire, notamment d'un et des deux États, puisqu'il faut l'accord des deux États pour que le GECT voie le jour juridiquement.

Or, le seul État qui a dit non à ce moment-là, c'est l'État français. Ce n'est pas l'État italien, qui était d'accord. C'est l'État français.

Brouhaha.

Non, non, non. C'est l'État français. C'est une réalité objective.

Donc, l'Office du transport a fait son travail, la Collectivité de Corse a fait son travail. Nous avons été bloqués parce que l'État, qui a compétence à valider, a donné un avis négatif. Négatif.

Aujourd'hui, les choses ont changé. Elles ne sont pas abouties parce qu'il y a eu, entre-temps, le traité du Quirinal qui a été ratifié, qui n'existait pas alors, que dans le traité du Quirinal, il y a la notion de l'article 10 de la Commission de coopération transfrontalière et nous avons été cooptés, c'est ce que vient de dire la Présidente, comme une zone transfrontalière maritime, comme les Sardes, ce qui n'était pas acquis, et que nous avons été cooptés dans la Commission de coopération.

Et donc le GECT devient un projet naturel promouvable et c'est pour ça que nous sommes à l'ordre du jour de la réunion du Val d'Aoste du 4 juin prochain. Et c'est pour ça que nous avons remissionné l'Office des Transports pour arriver, notamment dans le cadre du débat sur l'autonomie législative où il faudra qu'on ait des pans de compétences en coopération plus renforcées, y compris sur la question de coopération transfrontalière, à faire aboutir ce projet.

Donc, il y a un changement, et juridique, et de traité, parce que le Quirinal, c'est un traité de droit public international, c'est l'équivalent du traité France-Allemagne d'Aix-la-Chapelle, en termes de coopération.

C'est pour ça qu'on peut parler des ETS, c'est pour ça qu'on peut parler du GECT, et c'est pour ça peut-être qu'on pourra même parler de la langue corse dans le cadre de ce traité. Je ne veux pas défricher des débats qui n'ont pas encore eu lieu.

Donc voilà, c'est important de faire le point entre l'avant et l'après, et ce qui est en train de se passer.

De toute façon, nous aurons, au-delà de ce rapport qui est un rapport entre deux parlements, comme vient de le dire la Présidente, nous aurons côté Exécutif à présenter un rapport d'État de constitution du GECT dans pas très longtemps, comme ça vous aurez de la matière concrète sur le GECT, mais aussi sur la réponse aux appels à projets Interreg pour le financement des études complémentaires et le financement du GECT, pour des débuts d'expérimentation en termes aériens et maritimes, et notamment sur la priorité de Bonifaziu-Santa Teresa, pour reprendre un peu la main sur des choses où nous n'avons pas malheureusement droit à décider aujourd'hui.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, merci beaucoup, Monsieur le Conseiller, pour les compléments d'information, et Monsieur le Président, parce qu'il faut corriger en direct, effectivement, les choses qui sont incorrectes.

Je me permets de dire, Jean-Michel, que les 5 et 6 mars 2025, la présidence de l'Assemblée de Corse a organisé, avec de nombreux partenaires, à Bastia, deux journées consacrées à la question du bassin de vie transfrontalier. Je ne sais pas si vous vous souvenez.

Pas grand monde n'est venu, mais nous sommes vraiment rentrés au fond du sujet de la coopération et surtout de la défense du concept de bassin de vie transfrontalier, qui existe d'ailleurs entre France et Allemagne, au niveau évidemment de la frontière alsacienne, entre France et Espagne, au niveau des Pyrénées.

Ils ont même fait un hôpital transfrontalier.

Donc, le concept existe et on a essayé de voir quelle pouvait être l'applicabilité pour la Sardaigne.

Je le sais, Jean-Michel, je le sais. Je sais que vous, vous y étiez, mais je le dis à l'endroit de tout le monde.

Et bien évidemment, on va continuer à travailler.

Mais après, il y a effectivement la réflexion, les débats des parlements, les actions de politiques publiques, de propositions de politiques publiques qui nous sont faites par le Conseil exécutif. Mais là-dessus, on est en phase complètement. Ça met du temps parce que c'est lié aussi aux vicissitudes de la vie politique de chacune des régions et, en particulier, des élections en Sardaigne.

Je crois qu'il y a un amendement, le mien.

Donc, je mets au vote l'amendement qui est issu, en fait, de nos discussions directes en commission.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ? Tout le monde est pour. Merci.

(L'amendement est adopté à l'unanimité).

Je mets au vote le rapport ainsi amendé.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ? Tout le monde est pour. Je vous remercie.

(Le rapport est ADOPTE à l'unanimité).

Bien. Si vous en êtes d'accord, nous allons faire la pause méridienne.

Nous nous retrouvons à 14 h 30. Manger en 1 heure, c'est largement suffisant.

La séance est suspendue à 13 h 30.

La séance est reprise à 15 h 30 sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Nous avons beaucoup de travail cet après-midi.

Donc, pour l'instant, nous allons passer les rapports de l'exécutif et moi, je reviendrai ensuite, en fin d'après-midi, sur les représentants dans les différents organismes, parce que nous avons un catalogue très épais à lire.

Par ailleurs, nous traiterons aussi de la répartition complémentaire dans les collèges des électeurs pour les élections sénatoriales.

Nous évoquions la Sardaigne ce matin et j'espère que vous aurez l'occasion de pouvoir suivre avec moi une session plénière du Consiglio regionale della Sardegna, avec chacun à sa place, le respect des horaires, le respect des fonctions, les huissiers qui ont des gants blancs... On évitera les gants blancs, mais quand même... Les prises de parole... Ça vous donnera un avant-goût de ce que c'est un Parlement qui fonctionne.

Je me tourne vers l'Exécutif, par quoi voulez-vous débiter ?

M. Julien PAOLINI

Par le projet de loi relatif à la relance du logement, l'article 8, si vous le voulez bien, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ah, mais je suis contente que vous preniez la parole. Allez-y.

ALLOGHJU / LOGEMENT

Raportu n° 112 : Avisu di l'Assemblea di Corsica nantu l'articulu 8 à u prughjettu di lege chì vole rilancià l'alloghju.

Rapport n° 112 : Avis de l'Assemblée de Corse portant sur l'article 8 du projet de loi visant la relance du logement.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors, nous allons d'abord voter l'urgence.

Donc, c'est un rapport qui arrive un peu tardivement, qui n'est pas passé en commission. Mais parce que c'est souvent le cas lorsqu'on est saisi sur des projets de loi nationaux. Et là, en l'occurrence, c'est important, c'est la relance du logement. C'est l'article 8 du projet de loi.

Donc, qui est contre l'urgence ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Donc, tout le monde est d'accord pour que nous examinions ce dossier.

(L'urgence est ADOPTÉE).

Vous avez la parole, M. le conseiller.

M. Julien PAOLINI

Merci, Madame la Présidente.

En effet, le préfet de Corse a saisi tardivement le président du Conseil exécutif, par un courrier en date du 7 mai 2026, ce qui motive, bien entendu, l'urgence et l'envoi tardif, et on s'en excuse, bien entendu, de ce rapport.

Donc, il s'agit d'une consultation pour obtenir l'avis de l'Assemblée de Corse, en application de l'article L4422-16 du Code général des collectivités territoriales.

Cette consultation porte plus précisément sur l'un des articles, l'article 8 du projet de loi visant à la relance du logement. Cet article 8 a modifié l'article L301-5-1 du Code de la construction et de l'habitat.

L'objet principal de cet article 8 du projet de loi vise à renforcer le statut des autorités organisatrices de l'habitat, plus connues sous l'acronyme AOH, et à élargir les prérogatives des délégataires des aides à la pierre.

L'objectif, selon l'exposé des motifs de cet article, est d'unifier, simplifier et approfondir les délégations de compétences en matière d'habitat, afin d'adapter plus finement la politique du logement aux besoins territoriaux ; des objectifs, bien sûr, que l'on partage et qui sont, je crois, nécessaires.

Les principales modifications de l'article du Code générale de la construction et de l'habitation consistent à désigner les communautés urbaines, les métropoles, la métropole d'Aix-Marseille, la métropole de Lyon et la métropole du Grand Paris en qualité d'autorités organisatrices de l'habitat. Ainsi, ces métropoles et ces communautés urbaines se voient déléguer par l'État les compétences obligatoires mentionnées dans divers articles et, à leur demande, des compétences supplémentaires relatives à l'habitat, que je détaillerai tout à l'heure.

Par ailleurs, au-delà de ces métropoles et de ces communautés urbaines, les communautés d'agglomérations et les communautés de communes - en ce qui concerne plutôt, je dirais, l'architecture de la Corse -, ainsi que les départements, sont reconnus autorités organisatrices de l'habitat, cette fois-ci non pas automatiquement comme pour les métropoles, mais par arrêté du représentant de l'État dans le département ; en l'occurrence, pour la Corse, puisqu'il n'y a pas de département, par le préfet de Corse.

Il se voit déléguer les mêmes compétences que pour les métropoles, mais pas de manière automatique, à la demande de ces communautés d'agglomérations et des départements, et après avoir signé une convention avec l'État.

Il y a également, dans ce projet d'article 8, un article spécifique à la Corse qui précise que, en Corse, la délégation de compétences prévue pour les départements (2^{ème} alinéa), c'est-à-dire une demande des départements et une convention, après avis favorable du préfet dans le territoire, s'exerce au profit de la Collectivité territoriale de Corse.

Vous aurez remarqué donc, qu'il y a eu une erreur matérielle dans la rédaction de l'article, puisque la Collectivité territoriale de Corse, comme vous le savez, n'existe plus et qu'il n'y a plus que la Collectivité de Corse.

Au-delà de cette erreur matérielle, je rappelle les prérogatives et obligations des délégataires qui peuvent bénéficier de ce transfert de compétences de l'État.

Il s'agit de l'emploi d'une partie des financements publics du logement, en particulier l'attribution et la programmation d'aides en faveur du logement locatif social.

La délégation porte obligatoirement sur les compétences suivantes :

- L'attribution des aides au logement locatif social ;
- L'attribution des aides au logement intermédiaire ;
- Les aides en faveur de la location-accession ;

- La notification aux bénéficiaires ;
- L'octroi des autorisations spécifiques prévues aux articles L441-2 et L631-12, qui concernent les HLM et les résidences universitaires.

Enfin, dernière délégation obligatoire de compétences : l'attribution des aides en faveur de l'habitat privé, ainsi que la signature de conventions pour l'aide aux propriétaires bailleurs, par délégation de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH).

Par ailleurs, les délégataires autorités organisatrices de l'habitat pourront réassigner les droits d'engagement entre production nouvelle et rénovation du parc social, moduler l'emploi des crédits selon les priorités locales et signer certains avenants aux conventions APL.

Ils pourront également résilier des conventions, délivrer des agréments d'aliénation de logements sociaux et autoriser des démolitions, des mises en location et autres usages que l'habitation.

Enfin, le texte prévoit que les délégataires devront utiliser des systèmes d'information mis à disposition par l'État, qui permettent le suivi des subventions et l'évaluation des politiques publiques au niveau national.

Vous avez, dans le rapport, une analyse des dispositions de cet article modifié.

C'est ce que j'ai dit : cet article confère automatiquement ses compétences AOH à certaines collectivités, notamment les métropoles et les communautés urbaines, et de manière facultative, avec l'accord du représentant de l'État, aux communautés d'agglomérations, aux communautés de communes et, le cas échéant, aux départements.

Sauf pour la Corse, où la délégation est prévue au profit de la Collectivité de Corse, sous réserve de cette convention, bien entendu.

Il est également important de préciser que le représentant de l'État dans le département, donc ici pour la Corse, dispose d'un délai de trois mois pour notifier son accord ou son refus motivé, si la Collectivité de Corse présente une demande tendant à la conclusion d'une convention avec l'État pour devenir autorité organisatrice de l'habitat.

Vous voyez qu'au vu des compétences de la Collectivité de Corse, bien sûr que cet article a un intérêt, puisque la Corse est confrontée à une problématique, je ne vais pas revenir là-dessus, en matière de logement et d'habitat, à des phénomènes de spéculation foncière et immobilière, à des questions relatives au foncier, la problématique foncière notamment liées au désordre foncier, mais pas seulement.

Il y a donc bien sûr un intérêt stratégique pour la Collectivité de Corse à être autorité organisatrice de l'habitat et cheffe de file en matière de politique du logement et de l'habitat, de manière à disposer de tous les leviers nécessaires à la mise en place de ces politiques.

Bien entendu, nous vous proposons un avis favorable pour cette modification de l'article L301-5-1 du Code de la construction et de l'habitation, modification apportée par l'article 8 que je viens de vous présenter.

Mais nous demandons par ailleurs que ce statut d'autorité organisatrice de l'habitat ne nécessite pas une demande expresse de la Collectivité de Corse et une autorisation du préfet, mais qu'il soit confié ou délégué automatiquement à la Collectivité de Corse, au même titre que ce qui est prévu pour les métropoles ou pour les communautés urbaines, au vu des compétences qui sont d'ores et déjà exercées par la Collectivité de Corse, de l'expérience et des politiques qui sont menées maintenant depuis longtemps (confer le règlement d'aide au logement que nous avons examiné lors de la dernière session).

Ce rapport vous propose donc d'émettre un avis favorable sur cette modification et sur cet article 8, sous réserve d'une nouvelle rédaction qui dit qu'en Corse, la délégation de compétences prévue pour les départements au deuxième alinéa s'exerce au profit de la Collectivité de Corse.

Donc, supprimer cet article-là et le remplacer par :

« ...les communautés urbaines, les métropoles d'Aix-Marseille et de Lyon, et la Collectivité de Corse sont autorités organisatrices de l'habitat et se voient déléguer par l'État les compétences obligatoires, les compétences facultatives etc., etc. ».

Cela nécessitera, bien sûr, la rédaction d'une convention, même si la compétence est confiée automatiquement, si notre proposition est suivie.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Conseiller.

Donc, comme je l'ai dit tout à l'heure, il n'y a pas de rapports de commissions, puisque nous avons reçu cette demande d'avis, donc en urgence, et l'urgence a été votée.

Qui souhaite intervenir sur ce rapport ? Bien.

Je veux juste apporter une information complémentaire.

Aujourd'hui, la question du logement est un sujet très fort au niveau européen. Donc, la Commission européenne aussi a lancé un plan d'urgence sur le logement. Que la collectivité aussi est très engagée sur la rénovation du logement.

Donc, c'est tout un ensemble de mesures, soit de niveau européen, national et évidemment territorial, qui sont mises en œuvre pour pallier le manque de logements et les difficultés d'accès à la propriété. Mais avant de parler de propriété, tout simplement, la difficulté pour se loger pour de nombreuses personnes, et pas forcément uniquement les plus précaires, même les classes moyennes.

Donc, c'est un vrai sujet.

Merci, M. le Conseiller. Donc, je vais mettre au vote.

M. Julien PAOLINI

Si vous permettez.

Vous avez bien fait de souligner ce programme européen relatif à la relance du logement, notamment par des crédits FEDER exceptionnels, par rapport à l'enveloppe qui était prévue initialement, et qu'on en a d'ores et déjà mobilisé au profit de la Corse et des Corses, notamment suite aux arrêts des aides de l'ANAH pour la rénovation énergétique des logements. Et donc, on a eu un peu des « stop and go » sur ces dispositifs de l'ANAH relatifs à la rénovation et à la réhabilitation. Et heureusement qu'on a eu ces fonds européens qui sont venus compenser de manière à ce qu'il n'y ait pas de pertes pour les bénéficiaires et surtout ne pas décourager les ménages qui s'engageaient dans ces programmes-là.

Et donc, on a pu gérer cette période un peu transitoire où on a eu un peu de flottement sur ces dispositifs, grâce à la mobilisation des crédits européens.

Il y a d'autres opérations importantes qui vont arriver, notamment sur les logements sociaux. Mais ça, on pourra en parler lors de la prochaine session.

On vous présentera des conventions où on mobilisera des fonds européens pour la réhabilitation du parc social, qu'il soit public ou privé.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Donc, le logement en cause commune.

Qui souhaite intervenir ? Non, personne, à nouveau. Très bien.

Donc, je vais mettre au vote cet avis.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ? Tout le monde est pour.

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité. Merci.

Alors, je me tourne vers l'Exécutif. C'est à vous de me dire quel rapport vous voulez passer.

M. Julien PAOLINI

Nous sommes à la recherche du président de l'Office des Transports qui va vous présenter le rapport sur les routes. Il y a un rapport sur les routes. C'est le rapport sur les études sur le tronçon de la Plaine-Orientale, Cervione-Vescovato, qui était prévu en CPD, initialement et, à la demande du groupe Un Soffiu novu, il est passé en session plénière.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Effectivement, on a décidé en commission permanente de transférer le rapport relatif aux études multimodales pour les nouvelles infrastructures de transport entre Cervioni et U Viscuvatu. Et d'ailleurs, la CDENATE a fait un rapport sur le sujet. Mais il me faut un conseiller exécutif.

Alors, j'en profite pour vous rappeler, Chers collègues, que j'attends les retours concernant le collège des grands électeurs pour les sénatoriales.

C'est fait. On est au clair. Très bien. C'est pour gagner du temps tout à l'heure. Merci.

Le tableau, normalement, des désignations dans différents organismes est complété, dûment complété. Donc, on devrait pouvoir le faire tout à l'heure.

Et j'invite l'Exécutif aussi à s'organiser pour les autres rapports.

Brouhaha.

Est-ce que cela va prendre du temps, sinon je passe mon tableau des désignations ?

Cela ne vous a jamais autant motivés, le tableau des désignations.

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Raportu n° 078 : Mudifica di i raprisentanti di l'Assemblea di Corsica in urganisimi varii.

Rapport n° 078 : Modification des représentants de l'Assemblée de Corse dans divers organismes.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors, je vous demande votre attention. Comme ça, on va le faire de manière efficace. Et vous écoutez bien. Voilà, parce que c'est un peu long.

(V. Tableau des désignations en annexe)

On est bon. En tout cas, je félicite Muriel Fagni d'abord parce qu'elle suit et, deuxièmement, c'est la seule à réclamer à être présente dans toutes ses institutions. Et elle y va. Et la performance, c'est qu'elle y assiste et on peut vérifier les listes de présence, parce qu'il y en a qui y sont, mais ils n'y vont pas.

Merci, Muriel, pour votre engagement.

Bien. Y a-t-il d'autres remarques ? Ce n'est pas inscrit dans le marbre. S'il y a une petite erreur, on modifiera. Mais là, il fallait le faire parce que tous les organismes nous le réclament.

On est bon ? On peut passer au vote ?

Qui est contre cette proposition ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Très bien. Merci beaucoup.

(Le rapport est ADOPTE à l'unanimité).

Alors, est-ce que l'exécutif est prêt ? Bien.

M. ACQUAVIVA, vous avez la parole sur la question des études multimodales entre Cervioni et U Viscuvatu.

INFRASTRUTTURE È TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

Raportu n° 094 : Rialisazione di studii multimudali per infrastrutture nove di trasportu trà Cervioni è U Viscuvatu.

Rapport n° 094 : Réalisation d'études multimodales pour de nouvelles infrastructures de transport entre Cervioni et U Viscuvatu.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Merci, Madame la Présidente.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Exécutif, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus,

Ce rapport vise à soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse la réalisation d'études multimodales pour de nouvelles infrastructures de transport entre U Viscuvatu et Cervioni.

Je rappelle que le SRIT, le Schéma Régional des Infrastructures et des services de Transport, prévoit dans son axe stratégique n° 7 notamment, une extension du réseau ferré dans la Plaine orientale. Elle est à étudier, cette extension, au regard des projets routiers sur l'ex-RT10.

Ce rapport vous présente à la fois un historique, une traduction en termes de fuseaux, ainsi qu'un constat, puisqu'on sait tous que le volet Plaine orientale et la RT10 est un volet anxiogène et engorgé, avec un trafic moyen annuel de plus de 17 000 véhicules par jour, tous sens confondus, entre Penta-di-Casinca et U Viscuvatu, sur un tronçon que l'on sait saturé, avec une augmentation de 2 %.

On sait que la RT10 combine toutes les fonctions : de la voie structurante, en passant par la desserte locale, jusqu'à la voie d'accès à la parcelle. C'est pour cela que le SRIT préconise, comme objectif final pour l'ex-RT10, la création d'une voie nouvelle au sud di u Viscuvatu, qui doit venir en complément - et le terme « complément » sera important par rapport à la justification des études multimodales actuelles - d'une future voie ferrée.

Bien sûr, consciente de cette situation, la Collectivité de Corse a mené des études routières.

Il y a eu la concrétisation, on le sait, de la déviation des agglomérations de Borgu, Lucciana et U Viscuvatu, ouverte en 2014 ; lancement des études pour prolonger cette voie nouvelle de 10 km pour raccorder l'ex-RT10 à la commune de Tagliu-Isulacciu.

Un fuseau d'études a été réservé en 2004 et intégré dans le PLU des communes traversées, puis il y a eu la constitution de réserves foncières menée par la Collectivité, en convention avec la SAFER de Corse, 110 hectares. Vous en avez la traduction en plans dans le rapport.

Cette constitution de réserves foncières se poursuit, puisqu'un avenant a été signé le 26 octobre 2022 avec la SAFER.

Ensuite, il y a la question entre Penta et Cervioni, l'avancement de projets de tronçons routiers entre Borgu et U Viscuvatu, d'une part, et entre U Viscuvatu et Tagliu, d'autre part. En parallèle, la Collectivité s'est intéressée à la possibilité de doubler, à long terme, l'ex-RT10 entre Tagliu et Cervioni, même si la situation est moins tendue, mais soumise quand même à un taux de croissance annuel important. Avec le constat aussi, que nous avons déjà partagé avec cette Assemblée de Corse : une urbanisation croissante se développant le long de l'ex-RT 10, complexifiant aussi le sujet, ainsi qu'un maillage insuffisant du réseau secondaire.

Il y a eu une réserve en termes de fuseaux d'études en 2009, suite à un arrêté de prise en considération et de mise à l'étude en date du 6 novembre 2009.

Le rapport d'aujourd'hui vise à faire en sorte d'étudier de manière conjointe - puisque ça n'a pas été le cas - les projets routiers et ferroviaires, afin d'avoir une analyse globale, avec une étude présentée de manière concomitante.

Il apparaît aujourd'hui effectivement important d'avoir une vision globale sur les différents modes de déplacement, et pas simplement sur le routier, en respectant évidemment les objectifs du PADDUC et en intégrant également, il est important de le dire, les nouvelles réglementations environnementales, beaucoup plus strictes aujourd'hui qu'elles ne l'étaient il y a quinze ans. C'est une réalité objective qui s'impose à tous sur n'importe quel projet routier ou ferroviaire.

Pour nous, la création de nouvelles infrastructures de transport, à travers ces études préliminaires, doit permettre d'atteindre un objectif raisonnable de fluidification des déplacements par la route, et non une augmentation massive de la capacité routière.

C'est une orientation nuancée et différente de ce qui a été fait par le passé. Elle doit être phasée avec le développement du train et des autres modes de transport en Plaine orientale, ainsi qu'avec la transformation de l'ex-RT10 en une desserte locale apaisée.

Elle doit également être accompagnée de mesures fortes pour contenir le développement de l'urbanisation autour de la nouvelle infrastructure routière, avec donc la préservation des espaces stratégiques agricoles et des enjeux environnementaux.

Ce sont donc des objectifs réactualisés et combinés qui vous sont présentés aujourd'hui.

Elle devra également être finançable par la Collectivité de Corse. Cela signifie réfléchir aux modes de financement et au modèle économique. Je serai certainement amené à répondre à des questions, puisque de nouvelles pistes de financement sont d'ores et déjà explorées et devront être approfondies à travers ces études préliminaires.

Bien entendu, cette nouvelle infrastructure, et les études préliminaires doivent permettre cela par la concertation, doit être étudiée en partenariat avec les autres collectivités et les différents acteurs publics et économiques concernés, ainsi qu'avec la population.

Il y aura donc un large recours à différentes phases de la concertation et intégré aux études préliminaires.

Par ailleurs, il apparaît nécessaire de pérenniser et d'adapter les fuseaux d'études actuels entre U Viscuvatu et Cervioni pour de nouveaux modes éventuels de déplacement. On considère que le fuseau est très large et permet d'intégrer cette complémentarité rail et route, c'est un des parti pris qui fait qu'on lance et réactualise ces études préliminaires aujourd'hui.

En conséquence, il vous est demandé d'adopter ce programme d'études relatif au développement multimodal des infrastructures de transport entre Cervioni et U Viscuvatu, et d'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer l'arrêté portant prise en considération et mise à l'étude de ce projet.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Conseiller.

Alors, sur ce sujet, il y a eu évidemment un examen par la CDENATE.

Est-ce que le rapporteur veut s'exprimer ? Il y a eu un avis favorable avec non-participation d'Un soffiu novu, Avanzemu, Core in fronte et Josépha GIACOMETTI-PIREDDA ; Julia TIBERI n'était pas là. Il y a eu des débats importants en CDENATE. Vous les avez reçus. Si vous voulez qu'on les lise, on les lit.

Il n'y a pas d'autres éléments à vous communiquer.

Est-ce que vous voulez intervenir ? Il y avait un transfert qui avait été demandé dans cette session, je n'ai pas trop compris pourquoi, mais ce n'est pas grave... La CPO était d'accord.

Donc, qui souhaite s'exprimer ? Jean-Martin, je t'en prie.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Madame la Présidente,

Ce rapport, qui pourrait paraître anodin, et qui aurait pu passer dans le silence de la commission permanente, est un peu dans le prolongement de ce que je disais ce matin.

Monsieur le Président, vous avez annoncé une rupture, un changement, c'est le moment.

Ce rapport-là est significatif d'une confusion, d'une difficulté, à la fois pour nous-mêmes, mais aussi pour ceux qui sont concernés. Je pense aux gens qui vivent sur ce territoire, où vous pointez à bon droit le fait que c'est celui qui a le plus fort taux de croissance, celui qui est le plus accidentogène et celui qui a fait l'objet du plus grand nombre d'études sur les vingt dernières années.

Vous nous révélez - c'est édifiant - dans ce rapport qu'en gros, le train et la route, jusqu'à présent, n'ont pas travaillé ensemble. C'est édifiant.

Le tronçon routier entre Borgo et Vescovato a été ouvert en 2014. Et on a prolongé les études sur la RT10, Tagliu, puis après Prunete.

Il y a deux fuseaux d'études qui ont été réservés entre 2004 et 2009 ; ils sont désormais caducs. Pendant ce temps, les communes impactées dans leur emprise foncière ont fait ce qu'elles ont pu. Des centaines d'hectares ont été gelés. On n'a pas réduit les fuseaux. Vous avez des propriétaires qui sont très mécontents, et à bon droit. Et vous avez la SAFER qui préempte et qui sur-préempte pendant ce temps, sur la base de ces études.

Vous nous dites que les deux projets, finalement, n'ont pas été étudiés de façon concomitante et qu'il faut lancer une énième étude sur la multimodalité, c'est-à-dire sur la façon dont le train et désormais la route vont essayer de cohabiter. Très bien.

C'est inexact ! On n'a pas attendu l'an zéro de l'arrivée au pouvoir de votre majorité. Cela fait quatre décennies, et donc trois ou quatre majorités, que ces études existent.

Premier point : où sont passées ces études ? Est-ce qu'elles vivent dans les archives, pour ne pas dire dans les poubelles, de l'histoire de cette collectivité ?

Deuxième point : ceux qui, à grand renfort de communication, nous promettaient le train à Folelli en 2018... C'est un des grands marqueurs de la mandature, mon Cher Hyacinthe, ont eu la bonne idée de lancer des études. Mais pour le train. Pour le train. Ne regardez pas la route. Où sont ces études ?

Et finalement, puisque maintenant on travaille sur la multimodalité, combien ont-elles coûté ?

Est-ce qu'elles sont intégrables aux études que vous nous promettez maintenant ?

Ce ne sont pas des questions polémiques, parce qu'il y a à la fois ce que cela représente en coût et en énergie dans cette collectivité, et puis les interrogations - je regarde Tony - des gens qui vivent en Casinca et qui attendent, pour certains, avec impatience qu'on désengorge au moins Vescovato-Tagliu, jusqu'à chez Marie-Thé, et peut-être jusqu'à Prunete. Et puis on attend le train au-delà de Folelli. Il y a une attente qui est importante.

Et ce qu'on se demande, en réalité, pour faire court : est-ce qu'il y a une stratégie ? Est-ce que cette stratégie va optimiser les coûts des précédentes études ? Ou est-ce qu'on va encore vers une énième étude ?

Alors, cela a été dit un peu sèchement, mais avec l'honnêteté intellectuelle qui caractérise Marie-Thé en commission du développement, si j'ai bien compris. Je suis là pour légitimer, sinon le ton, en tout cas l'impression qu'a voulu dégager de ses propos Marie-Thé, qui n'étaient certainement pas destinés évidemment aux services, mais à l'expression d'une vérité, en tout cas qui est la nôtre. Et ce sentiment, non pas d'incapacité à décider, on sent que vous voulez décider, mais franchissez le pas ! Faites des études et soyez opérationnels.

Alors, est-ce que c'est un peu de route ou un peu plus de route ? Est-ce que c'est de la route et du train ? Ou est-ce que c'est que du train ? Ou les deux ?

Dites-le. Agissez. Planifiez. Tout cela dans un contexte qui n'échappe à personne, un contexte qui, au-delà de ne pas être phasé, n'est pas chiffré.

Et donc la question, c'est : est-ce que là aussi on va vers une illusion de plus ? Ou est-ce que, concrètement, dès le budget supplémentaire, on a des crédits de paiement qui vont dans cette direction, avec des chances opérationnelles de voir le jour dans les mois - ne rêvons pas en matière de route -, en tout cas dans les années qui viennent ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Jean-Michel Savelli.

M. Jean-Michel SAVELLI

Merci, Madame la Présidente.

Simplement pour compléter les propos de Jean-Martin au sujet d'un projet de moyen-long terme, je crois que là-dessus, nous sommes tous d'accord. Quand on parle de vision globale, forcément, cela demande beaucoup de temps, de moyens et d'études.

Non, moi, je voudrais simplement rebondir pour dire aussi qu'il y a des projets qui sont locaux et beaucoup plus urgents.

Alors, je reviendrai simplement sur la délibération de janvier 2025, qui est une délibération qui, à mon avis, allait dans le bon sens, puisqu'elle était censée traiter trois points noirs, enfin au moins trois, qui étaient Olmeto, Vivario et Venaco.

Bon, Olmeto, vous sembliez présents cette semaine, puisque l'on vous a vu dans la presse, et c'est tant mieux. Cela veut dire qu'il y a peut-être un début de reprise sur ces dossiers-là.

Moi, je ne veux pas agiter le chiffon rouge, mais je ne parlerai que de Venaco. Pas parce que c'est mon village, mais parce que je connais bien le sujet.

Sur Venaco se pose un véritable problème de sécurité. Et une fois de plus, je ne suis pas en train de dire que cela va être la faute de X ou de Y. Mais quand on met du temps à régler un problème de sécurité, vous savez, c'est comme à pile ou face, on peut lancer la pièce en l'air, elle va tomber dix fois sur pile, vingt fois sur pile, trente fois sur pile, puis, à un moment, ça tombe sur face.

Donc moi, je ne voudrais pas qu'un jour, on tombe sur face. Il passe beaucoup de camions par jour, des camions qui se croisent sur ces tronçons-là. Et moi, je pense qu'il faut agir très vite. Je vous le dis, très vite.

Alors, ce que je regrette, c'est que la délibération de janvier 2025 soit restée en stand-by, pourquoi ? Parce qu'il y avait un problème de financement.

On se le redit, mais ce n'est pas du tout polémique. Ce problème de financement, il vient de quoi ? Il vient d'une délibération de 2019 qui avait, à un moment donné, recadré ce genre de travaux parce qu'il y avait eu des excès, effectivement. Et du coup, aujourd'hui, un maire d'une commune comme Venaco ou Vivario, pour faire en sorte que sa route soit moins accidentogène et plus sécurisée, serait, selon cette délibération de 2019, obligé de prendre en charge 80 % des travaux, tout simplement parce que beaucoup de ces travaux-là consistent à faire des parkings, vous le savez.

Donc, on se le redit simplement pour reposer le cadre.

Il y a quelques mois, vous m'avez annoncé, et je vous crois tout à fait, je n'ai pas de doute sur le fait que vous me l'avez dit, mais je trouve que le temps tarde un petit peu, vous avez annoncé la possibilité de rééquilibrer la part communale, qui est à 80 %, et la part de la Collectivité, qui est à 20 %, par un cofinancement PTIC.

Donc, en gros, on arriverait à peu près à un équilibre : 20 % CDC et commune, et 60 % PTIC.

Je pense qu'aujourd'hui, le PTIC a été annoncé, ou en tout cas confirmé, par Madame Gatel. Et je pense qu'honnêtement, sur ces tronçons-là, ce n'est pas cela qui va changer beaucoup la donne.

Moi, je pense qu'il faudrait rentrer en phase opérationnelle sur ces dossiers et que l'on termine enfin des choses qui traînent depuis longtemps.

En 2010, on parlait de déviation à 50 M€. Là, on est sur des aménagements à 5 M€ qui pourraient être financés en grande partie par le PTIC. Donc, je pense qu'aujourd'hui, il faut y aller.

Moi, ce à quoi je vous invite, comme vous avez dit que vous deviez le faire et je pense que vous le ferez rapidement, c'est peut-être de reprendre contact avec toutes les communes concernées et de rentrer en phase opérationnelle.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors, qui d'autre souhaite intervenir ? Oui, Hyacinthe.

M. Hyacinthe VANNI

Juste deux mots, puisque c'est vrai que le projet du train jusqu'à Folelli, voire au-delà, c'est un projet qu'on a mené, dont les études ont été faites, qui a été présenté à Vescovatu sous la mandature de Vanina Borromei, qui était donc conseillère exécutive.

Et ce projet-là a reçu l'adhésion de tous les maires.

Et ce projet-là, ce n'était pas une création, c'était une réouverture. Donc quand on dit « réouverture », cela implique la simplicité des procédures, etc., etc.

Alors Marie-Thé Mariotti qui n'est pas là, a ma parente, est au courant de ce dossier, puisqu'il a été présenté à la SEM du Chemin de Fer à l'époque, il a été présenté après à Vescovatu, et tous les maires ont adhéré à ce dossier.

Alors pour des raisons (Covid, lenteurs administratives et quelquefois même opposition administrative), je n'en dirai pas plus, ce dossier, aujourd'hui, tous les administrateurs de la SEM de l'époque l'ont, tous les maires l'ont, et tout le monde l'a.

Il s'agissait, bien entendu, d'un train en mode tram. Donc, je pense qu'à Nice, à Bordeaux ou ailleurs, le train passe en ville, il aurait pu passer à Vescovatu, à Folleli et ailleurs. Je pense que ce n'était pas impossible.

Aujourd'hui, on est sur un autre projet, beaucoup plus complet, puisque ce projet-là, vous le savez, c'était un tram qui ne pouvait pas transporter les déchets, etc. Mais il avait quand même l'importance d'être là, et il avait aussi l'importance de désenclaver et d'apporter aujourd'hui ce train.

Aujourd'hui, il y a des paramètres nouveaux.

Il y a un centre de surtri, de tri à Monte. Ça change un petit peu la donne, puisque ça serait bête de faire passer un tram et de ne pas pouvoir faire passer des trains qui transportent les déchets.

Donc oui, aujourd'hui, il est peut-être obsolète, mais on a eu le mérite de proposer quelque chose, et je pense qu'on aurait pu le faire. Bon, on ne l'a pas fait, on fera autre chose. Et je pense que cette étude, aujourd'hui, vient compléter beaucoup plus loin la complémentarité de la route et du train, l'intermodalité.

Mais il ne faut pas dire qu'entre-temps, on n'a rien fait, puisque la CCVU, aujourd'hui, elle est en place. Et aujourd'hui, elle est en place en Balagne ; chose qui n'était même pas pensable pour les gens de Balagne. C'est grâce à notre présidente qui est allée décrocher des fonds européens.

Aujourd'hui, on a une ligne sécurisée. Avant, c'était le Moyen-Âge. On se téléphonait pour envoyer des trains... Aujourd'hui, tout est informatisé, tout est automatique. On va pouvoir monter en puissance et en compétence, cadencer, vraiment monter l'intermodalité comme on la voit.

Donc, on a pris les choses à l'endroit. Oui, c'est pour la sécurité, bien sûr, pour l'intermodalité. Vous verrez que les périurbains se développeront. Et la grande ligne aussi. Et la Balagne, qu'on avait oubliée.

Alors oui, on a un héritage très lourd. Et je le répète, l'héritage, c'est le matériel roulant qui ne passait pas dans les tunnels, je le précise. On a dû démonter les échappements, c'est pour ça qu'ils font du bruit.

Alors, les gens, peut-être, ne le savent pas trop aujourd'hui, ces trains, ils coûtent dix fois plus cher à l'entretien qu'un train normal sur le continent. Mais on est obligé de

les réparer. Ou alors, on les jette. Et ces choix ont hypothéqué l'avenir du chemin de fer pendant 30 ans. 30 ans, c'est à peu près leur durée de vie. Peut-être qu'ils iront un peu plus loin.

Alors oui, il y a un choix du nouveau matériel roulant aujourd'hui. Il ne faudra pas se tromper, parce que tout le monde peut se tromper.

Et nous, peut-être qu'on a attendu un peu. Mais je pense qu'aujourd'hui, ce projet est beaucoup plus complet que celui qu'on avait initié à l'époque, puisqu'il ne pouvait faire que du tram. Il ne pouvait pas transporter de déchets, ni faire du transport de marchandises. Et bien entendu, aujourd'hui, il s'agit de faire tout cela.

Voilà ce que je voulais dire très rapidement.

Oui, on a travaillé. Oui, on a proposé. On n'a peut-être pas tout réussi. Mais on a quand même réussi beaucoup, beaucoup de choses.

Alors, cela passe sous silence, la CCVU, mais c'est un projet colossal, en termes techniques, en termes financiers. Et il a fallu le réaliser et le faire. Et aujourd'hui, il est fait et il est mis en place.

Alors, pour le reste, bien entendu, il faudra y aller. La réalité de 2018, ce n'est pas la réalité d'aujourd'hui. Mais entre-temps, on a beaucoup avancé.

Aujourd'hui, oui, il faudra penser à transporter les déchets, il faudra penser à transporter des marchandises, il faudra penser à transporter des scolaires. Cela aussi, on le fait dans le périurbain bastiais, dans le périurbain ajaccien.

C'est tout cela qui est venu compléter notre projet, qui est un petit peu obsolète, je l'avoue aujourd'hui, celui de 2018.

Donc moi, j'adhère complètement à ces études. Bien sûr, il faut accélérer un peu plus. Il ne faut pas attendre dix ans. Il faut y aller, bien sécuriser et y aller.

Mais aujourd'hui, je le répète, parce que c'est important que les Corses l'entendent : le coût d'entretien de ces trains est pharaonique. Mais qu'est-ce qu'on peut faire ? On est obligé de faire avec, et on fait avec.

Un avion, ça s'affrète. Quand Marie-Hélène a un avion en panne, elle en affrète un, mais un train, ça ne s'affrète pas. Il faut le réparer.

Et il faut savoir aussi que les équipes travaillent en 2X8, 7/7 jours, et cela a un coût pour que les trains puissent vraiment rouler aujourd'hui.

Voilà, c'est toute cette problématique-là.

C'est juste une parenthèse, parce que d'habitude, je ne peux pas parler quand il s'agit du train. Mais là, je ne suis plus du tout en conflit d'intérêts, donc je voulais apporter ces précisions.

Et encore une fois, je me félicite que ces projets soient à nouveau d'actualité, qu'ils aillent beaucoup plus loin, puisque j'aimerais qu'ils arrivent chez notre ami, Jean-Christophe Angelini, à Portivechju. C'est vraiment la vision politique...Et, bien entendu, chez notre président du Conseil exécutif.

Je pense que ce sont des investissements nécessaires pour les 20 ou 30 prochaines années.

Le vrai développement de la Corse, c'est celui-là aussi.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Avec le tunnel, il va arriver en Sardaigne.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Il n'y aura pas besoin du tunnel. Je vous signale qu'en Sicile, le train monte sur le bateau pour traverser le détroit de Messina. Voilà. C'est faisable grâce aux fonds européens, d'ailleurs, qui ont financé. Bon, ça bouge plus sur les Bouches de Bunifaziu, c'est clair, que sur le détroit de Messina...

Il y a-t-il d'autres interventions ? Merci, Hyacinthe, pour ces précisions. Tony.

M. Antoine POLI

Merci, Madame la Présidente.

J'aurais juste une question par rapport à cette étude.

Est-ce que la première étude qu'avait présentée Hyacinthe, justement à Vescovato, est totalement à l'arrêt ? Est-ce qu'on repart sur... Ou est-ce qu'il y a toujours une possibilité de passer en train-tram, comme cela nous avait été proposé ?

Parce que si c'est le cas, nous avions envisagé, et on en avait parlé avec Hyacinthe et avec le président de l'Exécutif également, de pouvoir récupérer l'ancienne gare qui est sur la commune de Venzolasca, justement pour faire des locaux techniques.

C'était plus un problème administratif, où les services nous ont bloqués, cela a duré plus de deux ans et ça n'a pas pu aboutir malheureusement. Et je me disais qu'au moins, même s'il y a cette étude qui serait vers le bord de mer, en plaine, je pense qu'il y aurait beaucoup moins de difficultés à le faire arriver au moins jusqu'à Vescovato. Parce que,

de toute manière, à un moment donné, il suivrait le fuseau que vous nous présentez aujourd'hui.

Je pense que si l'on pouvait avoir l'espoir de voir arriver le train, au moins jusqu'à Vescovato, il peut y avoir des problèmes financiers, mais il n'y a pas de grandes difficultés.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Très bien. D'autres interventions ? Non. Donc, je repasse la parole au conseiller territorial, président de l'OTC.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Merci, Madame la Présidente.

Merci aux différents intervenants.

On voit bien que c'est un débat riche à partir d'un rapport d'études. On voit bien que ce sont des sujets qui sont nobles, de toute façon. On parle d'infrastructures de transport et d'un territoire, qui est l'ensemble de la Plaine orientale, du sud de Bastia jusqu'à l'extrême sud, où il faut avoir une vision de long terme.

Je vais essayer de répondre à tout le monde.

Alors, sur la question des différentes études précédentes, Hyacinthe Vanni a apporté un des éléments de réponse.

Aujourd'hui, lorsqu'on vous présente une étude différente liée à la multimodalité, on intègre un certain nombre de questions qui n'étaient pas intégrées auparavant. Notamment, y compris l'élargissement de la capacité du train à avoir d'autres fonctionnalités que ce qui était prévu, c'est-à-dire notamment la marchandise et les déchets, et pas simplement sur des petits tronçons. Parce que l'idée, c'est de faire en sorte d'arriver à couvrir, par l'étude d'opportunité, une vision stratégique qui couvre, de proche en proche, jusqu'à l'extrême sud. Là, on va jusqu'à Cervioni, mais l'ambition est d'aller jusqu'à l'extrême sud.

L'idée, c'est de créer les conditions d'un modèle économique multimodal et de gestion ferroviaire qui intègre le passager résident, le passager touristique, la marchandise et la question des déchets.

Et donc, ça pose la question à la fois des hypothèses liées au fuseau, et donc au foncier, mais cela pose la question aussi du matériel roulant, Hyacinthe l'a dit, mais aussi celle de l'articulation avec le sud de Bastia et le devenir du port de Bastia.

Donc, c'est bien dans cette donne-là que l'étude se justifie pleinement.

Elle se justifie d'autant plus pleinement par rapport à avant que, entre-temps, puisqu'on parle de fuseaux qui datent de 2009, donc d'il y a dix-sept ans, concernant les autorisations, encore une fois, la réglementation environnementale n'est plus la même. Et c'est important de l'intégrer en surcoûts de travaux.

Je ne veux pas faire un parallélisme des formes, mais je me rappelle des premières études sur le port de commerce de Bastia, qui dataient de 2007, et qui avaient donné des budgets prévisionnels à la réalisation du port de Bastia, les fameuses études qui lançaient l'idée, avec les concertations de l'époque, envisageaient des trafics passagers à horizon 2015 de 10 millions de passagers. En 2015. On sait très bien aujourd'hui qu'il n'y avait pas 10 millions de passagers.

Donc, tout est sujet à caution en matière d'études, il faut bien réactualiser un certain nombre de données, de manière générale, on le voit pour le port de Bastia, avec le chiffre que je viens d'évoquer. Si on était parti sur un surdimensionnement de 10 millions de passagers, je ne sais pas où on en serait aujourd'hui.

Donc, là, il y a des facteurs objectifs : la réglementation environnementale.

Il y a l'autre facteur objectif : l'intégration et la vision stratégique.

Oui, la vision stratégique, pour nous, c'est pour cela que nous allons sur ce terrain-là, et vous m'avez interrogé, Jean-Martin, sur la vision stratégique, c'est de dire que, du moment, où on va aller, très certainement, vers la réalisation d'une infrastructure qui est aboutie dans son dimensionnement, qui sera proposée à concertation et à adoption par référendum, d'un port de Bastia, cela veut dire que les lignes bougent sur l'ensemble des autres infrastructures qui vont avec, en y intégrant les nouvelles réglementations d'aujourd'hui.

Donc, les lignes bougent sur le devenir du corridor de la Plaine orientale - RT10 jusqu'à l'extrême sud, comme cela fera bouger, effectivement, la façon d'investir sur nos autres ports.

Cela commande, en responsabilité, justement parce que nous voulons être dans l'opérationnel, d'intégrer ces nouveaux facteurs économiques, sociaux et environnementaux, ainsi que le modèle de financement qui va avec.

Puisque c'est une des phrases que j'ai évoquées dans la présentation du rapport, le modèle de financement, cela veut dire qu'on ne s'interdit pas, c'est une des relations et des discussions que nous avons eues avec la Banque européenne d'investissement, avec des façons de porter l'investissement qui intègrent les difficultés de fonds publics, mais qui nous feront ou devront nous faire aller vers des hypothèses plus rigoureuses en termes de modèle économique et de retour sur investissement de telles infrastructures.

Je serais tenté de dire que l'avantage de la Plaine orientale, même si elle a des contraintes, c'est le linéaire. Le linéaire fait que l'on pourrait poser les questions de réseau ferroviaire et de matériel roulant qui feraient qu'on pourrait avoir un temps de parcours ferroviaire qui soit digne des trains régionaux classiques que l'on peut avoir sur le continent.

Et donc, par exemple, à terme, un Bastia-Porto-Vecchio en 1 h 20. Surtout celui-là qui nous paraît délirant, parce qu'on vit la situation d'aujourd'hui, devrait être la fonction de la normalité avec un programme étudié normalement aujourd'hui sur du linéaire plat. On n'est pas entre Bastia et Ajaccio.

Donc, on propose de redéfinir ces études à l'aune de cette ambition et à l'aune de ce mouvement des infrastructures portuaires. Donc oui, il faut un temps d'études.

Le temps d'études, il est chiffré. Cette étude est chiffrée puisqu'elle est inscrite au Plan pluriannuel d'investissement que vous avez adopté en juillet 2025. On parle de 1 M€ TTC, avec un phasage, trois phases de concertation à chaque phase.

Et l'ambition, c'est d'arriver à cela : faire en sorte de phaser les tronçons et d'arriver, à terme, jusqu'à l'extrême sud.

J'ose le dire parce que c'est la vision stratégique et parce qu'il faut y aller en rail et en route, et parce que c'est la logique du développement de ce pays.

On ne raisonnera peut-être pas de manière tout à fait classique en relation PTIC ou aide de l'État dans le modèle économique. Je ne veux pas déflorer ce que seront les hypothèses de l'étude en la matière. C'est-à-dire que l'on décroise toute pensée sur la capacité de financement, y compris sur des pistes public/privé, y compris avec la BEI, je viens de le dire, sur des prêts à très long terme, y compris avec des portages de la dette différents.

C'est aussi pour cela que cette étude se justifie. Pas seulement. Il y a la réactualisation du fuseau et il y a le phasage.

Donc, effectivement, dans le phasage, sans attendre un certain nombre de choses, le premier objectif du franchissement à Viscuvatu fait partie des premiers éléments.

C'est certainement l'horizon le plus accompli de l'hypothèse à choisir à travers cette étude rapidement.

C'est le plus intelligible par rapport aux enjeux locaux et, je serais tenté de dire, le plus perceptible concrètement, et en capacité d'investissement et en gestion.

Ce que vient d'évoquer Hyacinthe n'est pas neutre non plus : 50 M€ mis sur l'ensemble du réseau ferroviaire de la Corse, sur la commande centralisée, ce n'est pas rien. Cela va servir à cela. Cela va servir au périurbain bastiais, au périurbain ajaccien, lorsqu'on aura la question du matériel roulant qui est posée dans le PPI et adoptée dans le PPI, pour augmenter les cadences et faire ce choc de l'offre ferroviaire dans le périurbain. Et il servira évidemment sur ce linéaire-là.

Donc oui, l'idée, c'est d'avoir des variantes de combinaisons rail/route et de programmations des investissements, et c'est d'avoir des variantes de modèles économiques à vous présenter.

Et je pense que l'on peut plutôt se féliciter de réactualiser les choses et de ne pas rester sur des études qui étaient datées ou dimensionnées différemment, pour justement rentrer dans l'opérationnel, aller plus loin dans l'opérationnel et faire en sorte justement que l'investissement déjà réalisé ait un sens.

Parce que 50 M€ pour la CCVU, ce n'est pas rien.

Le renforcement des ponts ferroviaires qui a lieu en ce moment même et qui se termine, ce n'est pas rien. C'est pour arriver à une montée en charge justifiée.

Et pour cela, il faut un temps de pause, d'études et de concertation.

Et d'autant plus que nous savons tous, je pense, que même si les améliorations routières sont évidentes, elles ne peuvent être vécues qu'en complémentarité sur l'ensemble du tronçon avec le ferroviaire, eu égard au développement de l'urbanisation qui a eu lieu.

Cela, c'est la réalité concrète du terrain qui a pris le pas depuis des décennies.

Donc, c'est bien dans cet esprit-là que les choses sont vécues et vous sont proposées, dans une vision stratégique d'ensemble qui vise à dire qu'il n'y a pas de tabou sur cette vision du nord au sud. Je dis bien du nord au sud.

Il faut faire tomber un tabou. Il faut y aller.

Il faut y aller dans la mesure où, lorsqu'on fait du benchmark territorial, et là je renvoie aussi à Madame la Présidente qui a évoqué la Sicile, il y a des tas d'exemples de modèles économiques et d'infrastructures normales, non pas surdimensionnées, sur des territoires identiques, qui peuvent fonctionner.

Donc, l'étude a vocation à vulgariser ces exemples et à ouvrir les yeux pour que nous ayons un choix conscient sur l'ensemble du phasage, sans attendre l'alpha et l'oméga de l'ensemble de l'opération pour commencer à phaser les choses, pour répondre à la question posée sur Viscuvatu.

Voilà ce que j'avais à dire à ce stade.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Conseiller. Donc, nous allons passer au...

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Madame la Présidente, je vous prie de m'excuser, j'ai oublié de répondre à Jean-Michel Savelli sur un sujet qui est, en fait, Vivariu et Venacu, parce qu'on a bifurqué sur Vivariu et Venacu.

Je vous prie de m'excuser, mais c'est quand même un élément important.

Donc, ce sont des opérations prévues au PPI, vous le savez, on a voté ensemble, on l'a déjà dit.

Je vous ai déjà dit dans cette assemblée qu'il y a une demande qui est envoyée au PTIC naturellement, puisque sur la question des parkings, je rappelle quand même qu'on est entre 70 000 et 90 000 euros la place de parking dans les coûts de travaux objectifs.

Donc, c'est un fait. C'est un fait qui s'impose à tous.

Et donc, nous espérons, a priori avec bon espoir, que le PTIC intervienne.

Et conformément à ce que je vous avais indiqué il y a quelque temps, nous nous rendrons faire une réunion de concertation, comme on le fait dans tous les territoires, puisque vous avez cité Olmeto, pour décliner à la fois le programme de travail et les hypothèses, avec le financement PTIC qui permettrait notamment d'assumer ce coût très important de la place de parking, qui nous serait reproché par ailleurs si on ne trouvait pas des recettes PTIC et si on le faisait sur les fonds propres de la Collectivité.

Et pourtant, je vous rejoins, c'est évidemment une traverse qui est prête techniquement et qui nous permet d'y aller.

Pour Vivariu, je rappelle qu'en 2026, on attaque Muracciole et Vivariu. On attaque, c'est prévu, on l'a dit. Les crédits de paiement sont consommés, il y a les expropriations foncières qui continuent, et on déroulera la suite. Et là, pareil, on fera une réunion de concertation sur ce sujet.

Voilà. Excusez-moi, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Vous êtes excusé.

Alors, nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ? Tout le monde est pour.

Le rapport est ADOPTE à une très large majorité (abstention du groupe Un Soffiu novu)

Je vais demander au Vice-président de bien vouloir me remplacer, j'ai un rendez-vous mais je reviens assez vite.

Je passe la main à l'Exécutif, quel rapport souhaitez-vous passer ?

M. le Président Gilles GIOVANNANGELI

Les délégations d'attribution de l'Assemblée de Corse au Président du Conseil exécutif.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors je reste, je suis obligée de rester.

Il faut quand même que je vote pour vous donner délégation, c'est un grand moment, donc je suis là.

Je vous écoute.

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GENERALE

Raportu n° 101 : Delegazione d'attribuzione cunferite da l'Assemblea di Corsica à u Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica.

Rapport n° 101 : Délégations d'attributions conférées par l'Assemblée de Corse au Président du Conseil exécutif de Corse.

M. le Président Gilles GIOVANNANGELI

Je ne sais pas si c'est un grand moment après les ambitions en matière d'infrastructures de transport qui, je n'en doute pas, deviendront nos réalités, parce que c'est le sens de l'histoire.

On va revenir à des choses qui relèvent plus de notre fonctionnement, avec ces délégations d'attribution conférées par l'Assemblée de Corse au président.

Vous le savez, ces délégations, habituellement, elles sont votées en début de mandature. Le fait de changer de président en cours de mandature nous oblige, bien entendu, à revoter ces délégations et, bien sûr aussi, à actualiser leur contenu afin de tenir compte des évolutions législatives depuis 2021.

Donc, dans ce qui vous est proposé, je ne sais pas si vous avez pris le temps de lire, mais la majorité des 33 compétences prévues par la délibération de 2021 ont été reprises à l'identique.

Cette liste de 33 compétences a néanmoins été complétée par trois nouvelles compétences qui résultent, comme je vous le disais précédemment, des évolutions législatives et réglementaires.

C'est le point 16 que vous avez dans le détail du rapport et qui concerne l'admission en non-valeur de titres de recettes, qui est permise maintenant au président du Conseil exécutif.

Le point 17 concerne les mandats spéciaux pour les membres du Conseil exécutif.

Et le point 18, c'est un droit d'ester en justice qui avait fait l'objet d'une délibération ad hoc en 2022 et qui est désormais intégré dans la délibération-cadre.

Des évolutions ont également été apportées sur des compétences déjà présentes au sein de la délibération de 2021.

Le point 11 concerne des dispositions relatives à l'archéologie préventive.

Le point 15, des dispositions relatives aux autorisations d'urbanisme.

Et le point 24 : procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, c'est une délégation que l'on connaît, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, bien sûr, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Voilà pour ce qui concerne le contenu des articles.

Il y a bien sûr aussi un article sur la régularisation des actes, la question de la rétroactivité - je ne sais pas si vous aurez des questions là-dessus -, et enfin un article sur les modalités d'information de l'Assemblée de Corse, qui sont là aussi globalement identiques.

Il y a une modification sur le rapport d'activité, qui était initialement prévue à travers un rapport trimestriel, qui, dans la pratique, est réalisé semestriellement, et que nous vous proposons de passer à un rythme annuel.

Cela me paraît plus conforme aussi au fonctionnement de notre Assemblée.

Voilà, merci, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président.

Est-ce que quelqu'un souhaite intervenir sur toutes ces délégations ? Non.

Donc, je sou mets à l'Assemblée l'ensemble de ces délégations que nous accordons au président de l'Exécutif.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Qui ne participe pas ? Non-participation de Un Soffiu novu.

Qui est contre ? Et qui est pour ? Tous les autres.

Le rapport est ADOPTE (non-participation du groupe Un Soffiu novu).

Donc, voilà, Monsieur le Président de l'Exécutif, l'Assemblée de Corse vient de vous attribuer toutes ces délégations. Faites-en bon usage et bon courage.

Je laisse la présidence à Hyacinthe Vanni, juste pour quelques minutes.

M. le Président Gilles GIOVANNANGELI

Madame la Présidente, est-ce que l'on peut demander une légère suspension de séance, s'il vous plaît, de 5 minutes ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui. Sous le contrôle de Hyacinthe Vanni, je ne sais pas ce que ça va donner...

La séance est suspendue à 17 heures et reprise à 17 h 20.

M. Hyacinthe VANNI

Emu da ripiglià incù u raportu d'infurmazione relativu à u raportu di cuntrollu definitivu di l'Agenzia Francesa Anticorruzione.

Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller exécutif.

Raportu n° 113 : Raportu d'infurmazione rilativu à u raportu di cuntrollu definitivu di l'Agenzia Francesa Anticurruzione.

Rapport n° 113 : Rapport d'information relatif au rapport de contrôle définitif de l'Agence Française Anticorruption.

M. Gilles SIMEONI

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers territoriaux,

J'ai donc l'honneur de vous présenter ce rapport d'information relatif au rapport de contrôle définitif de l'Agence française anticorruption (AFA).

Ce rapport a été produit en annexe au rapport d'information, ainsi que la lettre, que j'ai produite à l'époque en ma qualité de président du Conseil exécutif de Corse (lettre en date du 2 février 2026), par laquelle je répondais à un certain nombre d'observations ou de recommandations émises par l'Agence française anticorruption dans le cadre de la procédure contradictoire qu'elle a mise en œuvre, puisque l'AFA a engagé une procédure de contrôle de la Collectivité de Corse qui s'est déroulée durant l'année 2025.

Je ne reviens pas sur les missions et la nature de l'Agence française anticorruption qui, je le rappelle, n'est ni une autorité de tutelle pour les collectivités notamment, ni un juge pénal. Son rôle est, à titre principal, de conseiller, recommander et contrôler la qualité des dispositifs de prévention et de détection des atteintes à la probité, ce qu'elle a donc fait pour la Collectivité de Corse.

Je rappelle également que la communication publique, y compris à l'Assemblée délibérante, du rapport définitif de l'Agence française anticorruption n'est en aucun cas une obligation.

Mais que, nonobstant le caractère non obligatoire de cette communication, je m'étais engagé, en ma qualité de président du Conseil exécutif de Corse, notamment dans le cadre des débats que nous avons eus au moment du vote de la délibération du 28 février 2025 relative à la lutte contre les pratiques mafieuses, à communiquer ce rapport à un moment où, par définition, nous ne savions pas encore ce qu'il contiendrait.

Cet engagement est donc aujourd'hui tenu.

Et c'est également parce que j'étais président du Conseil exécutif de Corse, non seulement pendant la période de déroulement du contrôle, mais également pendant la période examinée au titre de ce contrôle, que je présente aujourd'hui ce rapport devant vous.

Je vais donc essayer d'aller à l'essentiel.

D'abord, rappeler que le dispositif anticorruption que l'Agence française recommande aux dirigeants, acteurs publics, et fondations reconnues d'utilité publique, de mettre en place repose sur trois piliers indissociables.

Le premier, c'est l'engagement de l'instance dirigeante.

Deuxièmement, la reconnaissance des risques d'atteinte à la probité auxquels l'entité est exposée à travers l'élaboration d'une cartographie des risques.

Troisièmement, la gestion de ces risques par des mesures de prévention et de détection des atteintes à la probité.

Alors, si je devais, en quelques mots, chercher à synthétiser ce rapport qui comporte près de 80 pages, je dirais qu'il s'organise autour de deux axes principaux.

Le premier, plutôt positif : l'Agence française anticorruption souligne - et c'est pour elle un élément déterminant - la volonté politique forte des instances dirigeantes de la Collectivité de Corse d'inscrire celle-ci dans une trajectoire vertueuse et sécurisée.

Et au-delà de cet engagement politique, qui marque une volonté soulignée par l'AFA et qui permet d'identifier la présence d'un des trois critères majeurs, dont elle vérifie qu'ils sont respectés dans le cadre de ces procédures d'évaluation, l'Agence française anticorruption souligne également qu'au-delà de cette affirmation politique forte, il y a une traduction à travers des décisions et des délibérations qui viennent mettre en œuvre, de façon opérationnelle, cette volonté politique de sécuriser au maximum l'action de la Collectivité de Corse, ainsi que son fonctionnement par rapport aux exigences de probité et de transparence.

Cela, c'est le premier volet, plutôt positif.

Un deuxième volet, plutôt négatif : l'Agence française anticorruption note un décalage entre cette affirmation de principe, sa mise en œuvre opérationnelle souvent innovante, mais néanmoins un certain nombre de faiblesses ou de carences qui continuent d'exister et auxquelles elle préconise d'apporter un certain nombre de réponses.

Ces carences ont une explication, je vais vous les livrer en quelques mots.

Elles ne sont pas considérées comme dirimantes par l'Agence française anticorruption, mais elles existent. Et il faut donc améliorer notre niveau qualitatif pour être en cohérence avec notre volonté politique.

Et cet objectif d'amélioration, dans le cadre d'un dialogue contradictoire avec l'Agence française de lutte contre la corruption, a été mis en œuvre, proposé en tout cas à travers un plan d'action qui a été soumis à l'appréciation de l'AFA, qui a été validé par celle-

ci et qui sera mis en œuvre de façon concrète et opérationnelle, notamment et à titre principal d'ici la fin de l'année 2026.

Donc vous voyez un calendrier qui est resserré, étant précisé que plusieurs de ces améliorations ont déjà été initiées, ce qui a été constaté par l'Agence nationale anticorruption, mais elles n'avaient pas encore pu produire pleinement leurs effets au moment du contrôle.

Donc, le plan qui a été produit sera soumis à l'appréciation de l'AFA à la fin de l'année.

Je profite pour saluer l'engagement de l'ensemble de l'administration dans ce combat et dans ce travail, sous l'autorité du directeur général des services, M. Jean-Baptiste Calendini, et préciser également que nous avons un certain nombre de personnels dédiés pour veiller à la définition et la mise en œuvre de ces dispositifs. Et que la personne plus particulièrement chargée du suivi, à la fois des échanges avec l'Agence nationale anticorruption, de la mise en œuvre des préconisations, mais également, et ce n'est pas neutre, de la mise en œuvre opérationnelle de la délibération de l'Assemblée de Corse votée à l'unanimité contre les pratiques mafieuses, est M. Jean-François Cubells, ici présent.

Donc, merci à l'ensemble des fonctionnaires, quel que soit leur rôle ou leur place dans la hiérarchie, qui travaillent à améliorer la qualité des critères et des procédures mises en œuvre par la Collectivité de Corse dans ce champ d'action.

Une fois que j'ai rappelé brièvement et synthétisé, me semble-t-il de façon aussi objective que possible, les enseignements et le contenu de ce rapport, quelques explications complémentaires.

D'abord, pour réinscrire la trajectoire de la Collectivité de Corse dans sa dimension historique, au sens de l'institution.

Dans l'histoire de l'institution, il n'y a pas eu de mise en œuvre systémique de dispositifs veillant à la probité ou anticorruption.

Lorsque nous sommes arrivés en décembre 2015 aux responsabilités, nous sommes partis pratiquement d'une page blanche. Mais ce qu'il faut dire avec force, c'est que ce constat n'emporte pas critique de ce qui n'avait pas été fait avant, dans la mesure où il est toujours dangereux de venir analyser une situation avec le regard que donnent dix ans de recul.

Les exigences, aujourd'hui, ne sont plus les mêmes en matière de dispositifs ou de lutte anticorruption que ce qu'elles étaient il y a dix ans, ou il y a quinze ans, ou il y a vingt ans.

Le monde a changé, la société aussi, et y compris en ce qui concerne le regard que portent non seulement les institutions chargées du contrôle, mais également les citoyens, voire les médias, sur l'action publique, ce regard a radicalement changé.

Il y a une exigence de transparence qui s'est renforcée, et tant mieux. Mais disons-le aussi, il y a également une forme de transparence absolue qui, quelquefois, confine - je le dis, mais ça n'engage que moi - à une forme de totalitarisme.

Lorsqu'on vient demander, sonder les cœurs et les reins, notamment des élus, tous les élus, pas seulement en Corse, en considérant par définition comme suspects des comportements ou des attitudes qui relèvent de la vie normale ou de la vie privée, moi je trouve qu'il y a une dérive.

Sans aller jusqu'à pointer les dérives, rappelons quand même que faire le choix d'être un élu aujourd'hui, c'est un engagement pour l'intérêt public et l'intérêt général, et cela entraîne aussi des sujétions qui sont importantes.

À titre d'exemple, je viens ou je suis en train de remplir, comme d'autres qui ont été élus ou qui quittent un mandat, six ou sept déclarations auprès de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique, avec souvent un degré d'approfondissement des questions et de complexité dans l'évaluation qui est redoutable, parce qu'on peut aussi se tromper quelquefois de bonne foi, et si on se trompe de bonne foi dans ce type de dossier, je dirais que la mauvaise foi est présumée.

Donc ceci pour dire que le monde a changé. Une exigence renforcée par beaucoup d'aspects, tant mieux, pour certains sans doute un aspect excessif.

Toujours est-il qu'en décembre 2015, lorsque je prends mes fonctions de président du Conseil exécutif, par exemple, il n'y a aucun dispositif pour veiller à la tutelle sur les agences et offices. Il n'y a pas de service organisé pour exercer cette tutelle. Et dans les tout premiers mois de la mandature, nonobstant un peu l'ouragan budgétaire, avec le DGS de l'époque, Paul Pellegrini, nous avons institué une direction du contrôle et de la tutelle qui va être progressivement renforcée.

Mais je dirais aussi que, y compris lorsqu'on a une volonté, entre l'expression de cette volonté et sa mise en œuvre opérationnelle, il y a un certain nombre de difficultés.

D'abord, liées aux contraintes en termes de ressources humaines. Lorsqu'on n'a pas de service de ce type, il faut le créer. Et une fois qu'on l'a créé, il faut le pourvoir en moyens humains. Et les moyens humains, soit ils sont disponibles en interne, mais à ce moment-là ils quittent leurs fonctions antérieures, soit il faut les recruter. Et quand on les recrute, cela augmente le 012, etc., etc.

Donc cette réalité, que beaucoup d'entre vous connaissent sans doute, y compris lorsqu'ils ont des mandats, par exemple de maire, elle existe.

N'empêche que, dès 2015, on se préoccupe de cette exigence, spontanément, et on la concrétise à travers l'adoption d'un certain nombre de délibérations-cadres et opérationnelles.

Je les cite pour mémoire.

La délibération en date du 19 décembre 2019, plaçant l'éthique et le respect de la déontologie au cœur de l'action et des pratiques de la Collectivité de Corse.

La délibération du 14 février 2020 relative à la modernisation des pratiques institutionnelles de l'Assemblée de Corse.

Les délibérations du 29 juillet 2022 relatives à la mise en place de la fonction d'audit, à la gestion des risques et aux contrôle internes.

La délibération en date du 18 novembre 2022 relative aux dérives mafieuses.

Et enfin, bien sûr, la délibération-cadre du 28 février 2025, que j'ai déjà citée.

Parallèlement à ces délibérations-cadres, on renforce l'administration en termes d'organisation et en termes de moyens.

Je rappelle également, mais pour mémoire simplement, qu'outre les difficultés liées à la disponibilité des ressources humaines et aux choix budgétaires, il y a une hiérarchisation des priorités. Et que pendant, par exemple, les six années, pour ne parler que de celles-là, entre 2015 et 2021, nous sommes sur trois élections territoriales, sur une tempête budgétaire en 2016, sur une fusion qui commence en 2017 dans des conditions difficiles et qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2018, qu'on a le Covid en 2019 et 2020, l'assassinat d'Yvan Colonna en 2022, etc.

Et donc, nous sommes en permanence confrontés à des urgences protéiformes qui viennent aussi quelquefois impacter le cours des dossiers qu'il faut traiter sur plusieurs années de façon structurelle.

Alors, une fois que j'ai dit cela, que nous dit en gros le rapport de l'AFA ?

Douze observations, douze recommandations, que l'on peut regrouper autour de huit grands chantiers : la gouvernance, la cartographie des risques, la déontologie, la formation, le rapport aux tiers, le contrôle interne et l'audit, la relation avec les agences et offices, et les processus d'alerte, de sanctions et les processus à risque.

Alors, je ne reviens pas sur les mesures qui ont d'ores et déjà été engagées.

Je ne reviens pas sur les satisfecit qui sont délivrés. Il y a toute une liste extrêmement longue pointée par l'AFA dans laquelle elle dit : « ce que vous faites est bien fait ».

Un point quand même de satisfaction, c'est lorsqu'elle salue la qualité de l'organisation de la commande publique. C'est-à-dire que la Collectivité de Corse aujourd'hui est le premier donneur d'ordre des collectivités en Corse. C'est un volume important. C'est aussi un secteur particulièrement exposé et que nous avons identifié comme tel dans le cadre de notre délibération pour la lutte contre les dérives mafieuses et pour la construction d'une société corse libre, apaisée et démocratique.

On a fait un gros travail. On a fait un gros travail politique, un gros travail administratif, sur plusieurs années, plusieurs mandatures. Et moi, je tiens à saluer l'engagement des femmes et des hommes qui travaillent au sein de la commande publique.

Un élément aussi qui vient en attester, c'est la faiblesse aujourd'hui des contentieux par rapport à des périodes précédentes, ce qui signifie aussi que nous avons sécurisé et également que nous avons amélioré.

Alors, bien sûr, je fais un détour par l'actualité.

Le président du Conseil exécutif a évoqué l'actualité judiciaire à travers des perquisitions qui ont eu lieu avant-hier et hier.

On ne connaît pas, on sait que c'est dans le cadre d'une enquête préliminaire, on connaît la dénomination générique de la procédure, mais on ne connaît pas le contenu de ce qui est recherché par le parquet et par les enquêteurs.

Le président du Conseil exécutif de Corse l'a dit : bien sûr, nous sommes à la disposition de l'institution judiciaire et on verra ce que donne cette procédure.

Ce que je veux dire, c'est que, quelles que soient les démarches entreprises, quels que soient les dispositifs, la perfection et la garantie absolue n'existent jamais. Et donc, même lorsqu'on travaille beaucoup, par exemple sur la commande publique, on n'est jamais à l'abri d'une fuite, d'une entente illicite, d'une infraction volontaire, voire formelle, parce qu'il faut se rappeler qu'il y a aussi des infractions qui sont purement formelles, avec un droit qui est aussi de plus en plus exigeant, de plus en plus complexe et de plus en plus évolutif.

Mais globalement, il y a eu donc des améliorations.

Par contre, où est-ce qu'il y a des améliorations encore à apporter ? C'est dans ce qui est pointé par le rapport de l'AFA.

Je ne vais pas tout énumérer.

Dire quand même qu'en termes de volumétrie, c'est faible, les reproches qui sont faits.

Lorsqu'on voit le nombre de procédures qui sont menées, y compris, par exemple, des procédures de recrutement, vous avez vu qu'il y a deux procédures qui sont pointées en disant : « vous n'auriez pas dû faire comme ça », etc. Des réponses ont été données.

Je pense vraiment que là, on était dans un formalisme exigeant qui n'a sûrement pas été totalement respecté. Mais je peux dire aussi très tranquillement que, par exemple, d'un point de vue des logiques de recrutement, nous sommes dans un degré de transparence, d'équité et d'égal accès à l'emploi public qui me fait dire, et je le dis volontiers, que nous sommes en cohérence totale avec l'engagement qui avait été le mien de faire de la Collectivité de Corse une maison de cristal.

Je sais qu'on a beaucoup été critiqués là-dessus, mais moi, je l'assume.

J'assume et cet objectif de départ, et ce que nous avons fait pour l'atteindre et le résultat globalement obtenu, même si, là comme ailleurs, des améliorations peuvent et doivent être apportées.

Alors, bien sûr, par exemple, insuffisante formation des agents et des élus : oui, peut-être. Peut-être que nous devrions nous former plus, y compris spontanément.

Sur les agents, la question de la formation est à disposition ; peut-être qu'il faut aller plus loin, certainement.

Après, je le dis, nous le disons et nous l'avons écrit dans le rapport, il faut tenir compte aussi de ce qu'est notre société, la société corse, et puis des grandes règles qui ne sont pas seulement celles relatives à la recherche de la probité.

Je prends un exemple, ou deux exemples concrets.

L'exemple de la société de proximité que nous sommes : une société de proximité génère objectivement des risques, des risques de proximité qui peuvent dégénérer en porosité et, quelquefois, en complaisance.

Mais, pour l'anecdote, les inspecteurs ont été très surpris en disant : oui, mais vous comprenez, il y a sûrement des gens qui sont cousins, ils ont tous le même nom. Il faudrait mettre en place des procédures pour veiller à cela.

Je vois Pierre Poli, si on va commencer à vérifier tous les Pierre Poli qui travaillent avec la Collectivité de Corse, ou qui sont élus, ou qui ont un rapport, etc., cela devient totalement infaisable.

Donc, cela ne vaut pas excuse absolutoire, mais c'est aussi notre société qui est comme cela.

Un autre exemple, et je le soumets là aussi à votre sagacité, sur un problème qui est complexe : l'évaluation de l'intégrité des tiers.

Là, on n'est pas seulement dans la société de proximité. On est à la fois dans la société de proximité, où les tiers se connaissent, quelle que soit leur fonction ou leur nature, c'est sûr, mais cela n'empêche pas qu'il faut appliquer la règle.

Mais cela touche aussi, à mon avis, aux principes fondamentaux.

Et je l'aborde publiquement parce que nous allons demander à l'AFA de suivre la mise en œuvre des efforts que nous devons faire. Puisque, vous vous rappelez, je l'avais dit pendant le débat sur les pratiques mafieuses et la lutte contre les pratiques mafieuses, l'AFA intervient à la fois pour vérifier, mais elle peut intervenir également pour accompagner et conseiller.

Elle ne peut pas faire les deux en même temps. Mais maintenant que la phase de contrôle est passée, on peut s'adresser à elle pour nous accompagner et nous conseiller.

Et donc, par exemple, sur l'évaluation de l'intégrité des tiers (page 47), l'AFA part d'un constat : en gros, c'est une île dans laquelle, statistiquement, il y a plus d'atteintes à la probité qu'ailleurs.

Déjà, moi, je le redis, je l'ai déjà dit publiquement : cette statistique, je pense qu'elle mérite d'être affinée.

D'abord parce que, quand on est sur des petits nombres, la statistique n'a pas le même sens que sur des grands nombres, des grands volumes de population ou des grands volumes d'élus.

Deuxièmement, quand on repose sur des condamnations ou des poursuites, il y a aussi un chiffre noir de la délinquance qui n'apparaît pas.

Donc tout ce qui est poursuivi n'est pas forcément tout ce qui existe. Il peut y avoir un décalage et puis, il peut y avoir aussi des politiques pénales.

Peut-être aussi que la situation en Corse conduit notamment le parquet et les services d'investigation à être plus vigilants dans l'île qu'ils ne le sont ailleurs.

Donc, je ne prends pas comme argent comptant la statistique selon laquelle nous serions un territoire plus criminogène qu'un autre d'un point de vue des infractions liées à la vie publique.

Il n'empêche que, dès lors qu'il y a un risque, y compris s'il n'est pas réalisé, et que l'on sait qu'il y a un risque, il faut être extrêmement attentif.

N'empêche, je sou mets cette proposition de l'AFA sur l'évaluation de l'intégrité des tiers.

Elle vous demande de vous mettre en situation, et vous l'êtes souvent ou vous l'avez été, y compris en tant que maire, parce que les observations qui sont faites ici valent aussi, par exemple, pour les maires.

L'AFA nous dit dans le rapport :

« Vous devez évaluer la situation de vos principaux partenaires, fournisseurs et prestataires, entités subventionnées, concessionnaires et délégataires, au regard des risques d'atteinte à la probité.

Par exemple, dans le cadre de l'octroi de subventions à des associations : s'assurer que les membres de la gouvernance de l'association ne sont pas liés de façon directe ou indirecte à des personnes notoirement associées à la criminalité organisée.

En cas de doute sur l'intégrité d'un tiers, la Collectivité pourrait décider de ne pas procéder au versement de la subvention. »

Cela me paraît impossible à mettre en œuvre !

Vous imaginez une association X qui vous fait une demande de subvention sur la base du règlement des aides. Vous prenez la composition du bureau. Vous avez Monsieur Y qui est le cousin germain de Monsieur Z, qui a été condamné il y a dix ans dans un braquage, qu'est-ce que vous allez dire ? Vous allez dire : On ne peut pas parce qu'il y a des soupçons... Ce n'est pas possible. C'est très difficile à mettre en œuvre.

Même chose dans le cadre de l'attribution des marchés publics :

« Veiller à identifier les bénéficiaires effectifs des sociétés titulaires ou sous-traitantes et s'assurer qu'ils ne sont pas liés à des personnes notoirement associées à la criminalité organisée. »

Je le dis, si on me le demande, si je peux en discuter avec l'AFA, je vais dire que c'est impossible à faire.

Ce qu'on peut nous demander, c'est de mettre en œuvre le Code des marchés publics, éventuellement d'avoir des dispositifs de sécurisation supplémentaires.

Mais regarder chez le cocontractant et chez le sous-traitant si, dans son environnement, il y a des personnes notoirement liées à la criminalité organisée, on est sur une pente qui est dangereuse.

On n'est pas service d'enquête. On n'est pas procureur. On n'est pas juge pénal.

Et « notoirement lié à la criminalité organisée », où est la présomption d'innocence à ce moment-là ?

Et en quoi, moi, responsable administratif, je peux décider de refuser un marché public ou de renforcer les exigences vis-à-vis d'une société X ou Y parce que quelqu'un dans cette société a un rapport avec quelqu'un qui pourrait être lié à la criminalité organisée ?

À mon avis, c'est non seulement infaisable, mais cela peut même être dangereux du point de vue des grands principes.

Donc c'est pour vous montrer, je prends cet exemple et je le dis très sincèrement parce que cela m'a choqué, en tout cas interrogé, lorsque je l'ai lu, parce que cela montre aussi qu'à partir d'une intention louable, on peut arriver à des préconisations qui sont, au mieux, extrêmement difficiles à mettre en œuvre et, au pire, potentiellement dangereuses vis-à-vis des grands principes et des libertés publiques.

Cela n'enlève rien au fait que ce rapport existe et qu'il constitue une aide précieuse à la décision.

Et je termine en disant que nous avons communiqué un plan d'action qui a été validé en son principe par l'Agence française anticorruption autour de l'ensemble des recommandations qui nous ont été faites. Il y aura un suivi avec des personnels et des fonctionnaires dédiés, identifiés par le directeur général des services, et chargés de la mise en œuvre de ce plan.

Je pense que, globalement, la Collectivité de Corse, d'un point de vue systémique, s'est beaucoup renforcée depuis 2015 du point de vue de la mise en œuvre des dispositifs visant à prévenir, à détecter et, le cas échéant, à sanctionner les risques d'atteinte à la probité.

Il y a encore du travail à faire.

Nous allons le faire en ayant en tête que, de toute façon, le système parfait n'existe pas et que le système efficace que nous devons construire ne doit pas ne pas être respectueux de l'ensemble des garanties et libertés fondamentales.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce rapport d'information ? Oui, Georges.

M. Georges MELA

Monsieur le Président,

Nous prenons acte aujourd'hui de ce rapport d'information par lequel vous nous transmettez le dossier de contrôle définitif de la Collectivité de Corse, réalisé par l'Agence Française Anticorruption, ainsi que votre courrier de réponse en date du 2 février.

La publication des rapports de l'AFA n'est pas une obligation, mais l'exécutif s'y était engagé (dans la délibération de février 2025 contre les pratiques mafieuses) à le transmettre aux membres de la commission ; ce qui a été fait le 22 avril dernier et vous l'avez précisé.

J'en retiens pour ma part deux dimensions.

D'une part, le décalage entre l'ambition affichée et l'ineffectivité dans l'action. Mais vous l'avez dit, vous l'avez précisé et vous en avez fait état lors de la présentation de ce rapport.

En effet, le dispositif d'audit interne voté en juillet 2022 n'est pas opérationnel et la tutelle sur les satellites est trop diffuse pour avoir un niveau de contrôle satisfaisant. Les délibérations de décembre 2019 et février 2020 sur l'éthique et la déontologie sont restées lettre morte également en absence de pilotage effectif, et vous en avez donné les raisons.

D'autre part, et c'est utile d'avoir des données de cette nature - de mémoire, c'est la première fois que nous en disposons -, **la Corse est statistiquement présentée comme étant en tête des régions métropolitaines en termes d'atteintes à la probité (9,3 pour 100 000 habitants)** avec principalement des prises illégales d'intérêt, favoritisme et détournements de fonds publics. Les régions suivantes étant PACA (1,19 pour 100 000 habitants) et l'Ile de France (1,08 pour 100 000), les 10 autres étant bien en-deçà de 0,70.

Ce volume, dont bénéficie la Corse, demeure évidemment préoccupant, rapporté à la taille de l'île, mais il devient méthodologiquement fragile dès lors que l'on prétend en déduire une théorie globale d'emprise mafieuse.

Il y a donc du travail, et vous l'avez dit. J'ai lu dans le quotidien régional le 11 mai dernier que la ligne de défense, si on peut la caractériser ainsi, consistait à dire, et vous l'avez dit aussi, qu'avant rien ne se faisait sur le sujet et que votre majorité, c'est vrai, a été la première à s'y pencher.

Il faut dire aussi que c'est votre majorité qui a présidé à l'avènement de la collectivité unique, accouchant d'une entité administrative aussi concentrée, distante du terrain, avec des enjeux financiers aussi importants, alors même qu'aux niveaux national et européen, la complexité des normes ne cesse de croître, et vous l'avez précisé, faisant peser sur les élus locaux des risques grandissants. C'est donc normal que vous soyez amenés à prévenir de tels risques ou éventualités.

Dans la douzaine d'observations que vous venez de retracer sur ce rapport, on retrouve les lacunes que j'évoquais au début de mon propos : cartographie des risques engagée, mais incomplète et sans plan d'action formalisé, absence de formation et de sensibilisation des élus et agents aux risques de probité, absence de dispositif d'évaluation de l'intégrité des tiers, encadrement insuffisant des satellites en matière de probité, bref, insuffisance du dispositif total de maîtrise des risques...

Les recommandations, également au nombre de douze, visent à y répondre point par point. Sur le principe, il n'y a pas de difficultés, de remarques ou d'oppositions particulières, si ce n'est que plusieurs d'entre elles, pour ne pas dire la plupart, avaient déjà été évoquées en 2022, voire avant si on remonte à la délibération de 2019 sur l'éthique et la déontologie.

Dans votre réponse, vous relativisez les exemples soulevés par l'AFA en considérant qu'ils sont anecdotiques et sont depuis corrigés (contrôle des tiers, RH, recrutement, etc.), mais je vous dirais que si c'est certainement le cas, et qu'on le croit volontiers, à quoi bon annoncer des plans d'actions que l'on ne tient pas.

C'est dommage. Occuper le terrain médiatiquement, vous le savez, ne suffit jamais, si ce n'est pas coupler à une action concrète, mesurable et opérationnelle. L'exemple des agences et offices dont on parle depuis des années en est le meilleur témoignage.

Alors, il n'y a pas de vote à émettre puisque la délibération n'est qu'une prise d'acte.

Mais à la dernière page du rapport, il y a des pistes clairement évoquées qui ne semblent pas mises aux voix, notamment le fait d'ériger la lutte contre les atteintes à la probité comme un axe majeur, ou l'élaboration d'un plan pluriannuel de prévention. Sachez personnellement que nous y souscrivons. C'est un sujet compliqué, très compliqué, je vous l'accorde.

Il n'est pas vrai qu'en Corse, la base citoyenne a moins confiance qu'avant en sa représentation politique, même si la complexification des normes n'arrange pas les choses.

La crise des vocations est une réalité, et on a pu le voir récemment, 2 189 maires ont démissionné en France entre juillet 2020 et mars 2025, soit 6 %.

Le phénomène a été multiplié par 4 en trois mandats et touche surtout les communes de moins de 3 500 habitants.

La fonction se complexifie c'est une évidence, et il ne faut pas oublier, vous l'avez dit, que les élus encourent de façon permanente un risque pénal.

Il n'y a pas que la CDC qui se penche sur ces sujets. Il y a aussi l'État. Et lorsque je lis dans le Corse Matin de ce jour qu'au sein des services préfectoraux, la culture dite du signalement est recommandée, je dis qu'il faut impérativement un point d'équilibre. Les articles 40 doivent être fondés et non être un moyen de pression sur les élus.

Nier les problèmes serait de notre part irresponsable. Mais transformer la Corse entière en terrain mafieux finirait par produire des dégâts considérables : suspicion généralisée, difficulté de financement pour les entreprises et fragilisation de nos institutions. Le nouveau président en faisait état ce matin, en l'occurrence Gilles Giovannangeli.

Nous attendons avec grande impatience le plan d'action qui sera élaboré.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. D'autres interventions ? Oui, Antonia Luciani.

Mme Antonia LUCIANI

Merci.

Monsieur le Président, Chers collègues,

Je voudrais tout d'abord souligner que ce rapport de l'Agence française anticorruption, que nous examinons aujourd'hui, est un acte politique important.

En effet, présenter ce rapport de contrôle devant l'Assemblée de Corse n'est pas une obligation légale, vous l'avez rappelé. C'est donc un choix politique : celui de la transparence, du débat démocratique et du respect de l'engagement pris devant les Corses, notamment lors de la délibération-cadre du 28 février 2025, et en cohérence avec la trajectoire que nous avons collectivement tracée depuis décembre 2015.

Je voulais donc démarrer mon propos pour en soulignant toute la portée.

Le rapport de l'AFA, je le lis d'abord comme une reconnaissance.

Vous l'avez dit, l'AFA l'affirme explicitement : la Collectivité de Corse s'est engagée dans une démarche tendant à la maîtrise des risques d'atteinte à la probité. Et ce travail, qui a été conduit parfois dans des conditions très difficiles, mérite d'être reconnu à sa juste valeur.

Mais ce rapport, vous l'avez également indiqué aussi, nous invite à aller plus loin afin que notre ambition politique se traduise de manière opérationnelle dans le fonctionnement quotidien de l'administration. Cette marge de progression, il faut la regarder en face, car c'est précisément là que se joue la crédibilité de notre engagement.

Je note d'ailleurs, et il est important de le souligner, que la Collectivité de Corse, elle-même n'a fait l'objet, à la connaissance de l'AFA, d'aucune condamnation pour atteinte à la probité, qu'il s'agisse d'élus ou d'agents. C'est d'autant plus important à rappeler que le rapport dit également que notre territoire est statistiquement exposé, notamment les élus locaux, majoritairement pour des questions de détournement de fonds publics, de favoritisme ou de prise illégale d'intérêts.

Ce bilan est important.

Le rapport, vous l'avez dit, formule douze observations et douze recommandations qui dessinent concrètement le chemin qu'il nous reste à parcourir.

Ces recommandations ne constituent pas une simple liste technique ; elles définissent un nouveau palier à franchir pour passer d'une culture de la probité, déjà affirmée, à un dispositif complet, documenté, auditable et opposable dans le fonctionnement quotidien, à la fois de notre administration mais également de ses satellites, ça a été noté, notamment concernant les agences et les offices.

Je voudrais bien évidemment faire le lien avec les travaux de la commission contre les dérives mafieuses que je copréside et vous dire qu'elle se fera le relais du rapport de l'AFA.

Depuis sa création, cette commission s'est structurée autour de dix groupes thématiques de travail dont les travaux font écho aux recommandations de l'AFA, qu'il s'agisse de la commande publique, des activités économiques, de la probité et de la corruption, des finances publiques, de la formation et de la sensibilisation, ou encore de la cartographie des risques.

Je vous le dis donc, Monsieur le Président, notre commission peut être, dans la mise en œuvre du plan pluriannuel proposé, un appui concret pour le Conseil exécutif.

Ce que nous faisons aujourd'hui s'inscrit dans une continuité que je veux saluer.

De la délibération de décembre 2019 plaçant l'éthique au cœur de l'action de la Collectivité, aux délibérations de juillet 2022 sur l'audit et le contrôle interne, jusqu'à la délibération-cadre de février 2025 contre les dérives mafieuses, qui est sans équivalent en France et sans doute en Europe, nous avons bâti patiemment un cadre.

Le rapport de l'AFA nous dit que ce cadre est solide dans ses fondations politiques ; je pense que cela est très important. Il nous dit aussi qu'il doit maintenant être consolidé dans son application administrative quotidienne et étendu à l'ensemble de l'écosystème public corse.

C'est une exigence légitime et, évidemment, la mise en œuvre que nous allons poursuivre, nous l'assumons pleinement.

Je soutiens donc les propositions du Conseil exécutif, qu'il s'agisse du plan pluriannuel assorti d'échéances et de responsables identifiés, ou encore du suivi annuel devant notre Assemblée.

Ces engagements, je le crois, sont à la hauteur de ce que les Corses sont en droit d'attendre de leurs institutions. Et sachez que notre commission continue d'y contribuer activement et que nous sommes là pour construire ensemble des solutions pour une société apaisée.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. D'autres interventions ? Non. Monsieur le Conseiller exécutif.

M. Gilles SIMEONI

On va travailler dans le sens qui a été évoqué.

Merci à Georges Mela et à Antonia Luciani pour leurs interventions.

Je voudrais rappeler quand même que, s'agissant des agences et offices, nous sommes en train de généraliser les contrats d'objectifs et de moyens, ce qui renforce quand même la qualité du regard et de la relation entre la Collectivité de Corse et les agences et offices.

Dire aussi en un mot qu'il y a un paradoxe, mais qui n'est pas seulement dû à l'Agence française anticorruption, l'AFA. Il y a un paradoxe à venir pointer des insuffisances, par exemple dans la mise en œuvre de la tutelle, et à ne pas en tirer les conséquences.

Je prends l'exemple que nous avons déjà évoqué, dans le cadre d'une réforme stratégique et essentielle : celle du rattachement et de la création de l'établissement

public de commerce et d'industrie de Corse. Il s'agit d'une réforme très attendue, vertueuse, pour aujourd'hui comme pour demain, et je crois que vraiment, on peut en être extrêmement fiers. Un établissement public rattaché à la Collectivité de Corse dont la tutelle est transférée de l'État vers la Collectivité de Corse. Et la loi de finances évalue le financement de la tutelle, que la Collectivité est censée exercer aux termes de la loi, sur cet établissement public, à un coût de 10 000 €.

10 000 €, c'est un mi-temps, voire à un quart de temps de secrétaire administrative pour un établissement public industriel et commercial qui gère les quatre aéroports, les sept ports de l'île, qui a 1 100 salariés, etc., etc.

Cela veut dire qu'il y a une forme d'hypocrisie. Cela veut dire qu'on considère que la tutelle ne doit pas être exercée et d'un autre côté, on vient nous reprocher de ne pas le faire suffisamment. Cela pour dire que c'est un peu difficile.

Troisièmement, pour répondre à Antonia Luciani, la commission a été instituée, c'est une volonté politique. Il y a de fortes attentes et je dirais que c'est aussi à nous d'inventer une façon de fonctionner.

Je crois que, comme elle est dédiée pratiquement à ce périmètre global d'intervention, elle peut être très aidante. Après, je l'ai dit et nous l'avons mis dans la délibération, la commission ne peut pas se substituer au fonctionnement normal de l'administration. Elle doit respecter un certain nombre de règles. Et au-delà des règles, le meilleur moyen de construire une relation de confiance, c'est aussi de ne pas donner en permanence à ses interlocuteurs l'impression qu'ils sont suspects. C'est à intégrer aussi.

Et je termine là-dessus.

Ce n'est pas parce qu'il existe aujourd'hui en Corse un risque objectif de dérive mafieuse ou d'emprise mafieuse, le risque existe, il se matérialise par bien des aspects, mais ça ne veut pas dire que toute la société corse est mafieuse.

Et on ne peut pas rentrer non plus, en permanence, dans un soupçon généralisé qui ensuite conduit à une forme de totalitarisme aussi, et qui en plus est totalement contre-productif. Car lorsque vous commencez à vous aliéner des gens qui sont honnêtes, parce que vous les traitez comme des malhonnêtes, c'est le début de l'affaiblissement de la lutte que nous prétendons mener ensemble.

C'est un chemin qui est étroit, mais qui existe.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien, merci. Merci.

Donc, c'est une prise d'acte. On constate que tout le monde a pris acte.

(L'Assemblée de Corse a PRIS ACTE du rapport).

Et je vais laisser le soin à la présidente de reprendre sa place.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS préside la séance.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Vice-président.

Donc, nous allons examiner maintenant le rapport 82, à la suite ce matin du rapport présenté par l'Exécutif relatif aux modalités de désignation des membres de la commission d'appel d'offres et de la commission de délégation de services publics.

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GENERALE

Raportu n° 082 : Designazione di i membri di a Cummissione di Chjama à l'Offerte è di a Cummissione di Delegazione di Servizi Publicu.

Rapport n° 082 : Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission de Délégation de Service Public.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, cela a été fait.

Est-ce que Monsieur le Président du Conseil exécutif voulait rajouter quelque chose ?

On a les propositions de l'Assemblée. C'est bon ? Parfait.

Donc, pour la commission d'appel d'offres, vous vous êtes mis d'accord. Je vous en remercie.

Commission d'appel d'offres :

Les titulaires :

Louis POZZO di BORGO

Ghjuvan' Santu LE MAO

Paul-Louis GIANNECCHINI

Chantal PEDINIELLI

Pierre POLI

Les suppléants :

Antoine Joseph PERALDI

Anna Maria COLOMBANI

Joseph SAVELLI

Pierre GUIDONI

Saveriu LUCIANI

Alors, bien sûr, chaque suppléant, dans l'ordre que j'ai indiqué, est affecté à un seul titulaire. Voilà. Donc, ce sont des binômes.

Est-ce qu'il y a des interrogations ? Non.

Donc, je crois qu'on peut mettre au vote, si vous en êtes d'accord. Mais je pense qu'on est dans la lignée de ce matin.

Est-ce que vous voulez un vote à bulletin secret ? Non. Très bien. (On est obligés de vous le demander, c'est réglementaire).

Très bien. Donc, je mets au vote ces cinq binômes, dont la liste vous a été donnée tout à l'heure.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ? Tout le monde est pour.

(Le rapport est ADOPTE à l'unanimité).

Donc, voilà, Monsieur le Président de l'Exécutif, les membres de l'Assemblée de Corse qui seront membres de la commission d'appel d'offres.

Concernant la CDSP, donc, on procède selon les mêmes modalités, si vous en êtes d'accord.

Commission de délégation de service public :

Titulaires :

**Louis POZZO di BORGO
Ghjuvan' Santu LE MAO
Christelle COMBETTE
Saveriu LUCIANI
Paul-Félix BENEDETTI**

Suppléants :

**Françoise CAMPANA
Juliette PONZEVERA
Angèle CHIAPPINI
Pierre POLI
Serena BATTESTINI**

Est-ce qu'il y a des interrogations sur cette proposition ? Bien, nous pouvons passer au vote à main levée. Tout le monde est d'accord ? Très bien.

Donc, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?
Merci.

(Le rapport est ADOPTE à l'unanimité).

Raportu n° 083 : Designazione di i membri di a Cummissione Cunsultativa di i Servizi Pubblici Locali (CCSPL).

Rapport n° 083 : Désignation des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors, la proposition est la suivante :

Véronique ARRIGHI
Paul-Joseph CAITUCOLI
Jean-Jacques LUCCHINI
Chantal PEDINIELLI
Pierre POLI
Véronique PIETRI

Bien, donc, on vote dans les mêmes conditions. Est-ce qu'il y a des questions ? Non, donc, nous allons voter dans les mêmes conditions.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ? Donc, merci, vote à l'unanimité.

(Le rapport est ADOPTE à l'unanimité).

Donc, nous devons maintenant procéder à la répartition complémentaire des représentants de l'Assemblée de Corse dans les collèges des électeurs pour les prochaines élections sénatoriales.

Raportu n° 087 : Ripartizione cumplimentaria di i raprisentanti di l'Assemblea di Corsica in i cullegghji incaricati di l'allizione di i Senatori.

Rapport n° 087 : Répartition complémentaire des représentants de l'Assemblée de Corse dans les collèges des électeurs sénatoriaux.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, vous le savez, les sénateurs sont élus au suffrage universel indirect, donc par un collège de grands électeurs qu'on appelle collège électoral sénatorial.

Ce collège est renouvelé en grande partie à l'issue des élections municipales. Elles ont eu lieu, donc, en mars 2026, puisque les délégués des conseils municipaux, vous le savez, représentent environ 95 % des électeurs sénatoriaux.

Le prochain renouvellement sénatorial interviendra le 27 septembre 2026, et donc, il faut désigner, avant le 5 juin, les grands électeurs.

Nous, on est dans une situation un peu particulière, parce qu'il y a une collectivité et que la collectivité a ses propres grands électeurs, au-delà du collège municipal.

Alors, à la suite du remaniement qu'il y a eu et des démissions aussi, nous allons procéder au remplacement ou des démissionnaires, ou des personnes qui ont perdu, volontairement ou par le biais du remaniement, leur mandat. Nous allons procéder d'abord à la désignation des remplaçants dans leur collège d'origine, puisqu'il y a un collège en Haute-Corse, un collège pour la Corse-du-Sud.

Concernant la Corse-du-Sud, au titre des remplacements et affectations qui doivent intervenir dans la délibération qu'on avait prise en 2022, sur la base des propositions évidemment des groupes et en particulier Fà populu in seme où il y a eu beaucoup de mouvements, Mesdames et Messieurs :

Elisa TRAMONI

Paule CASANOVA-NICOLAI

Antoine-Joseph PERALDI

Muriel FAGNI

Charles VOGLIMACCI

Angèle CHIAPPINI

Jean-Paul PANZANI

Donc ça, c'est pour le Sud. Donc, il faudrait que ces personnes intègrent le collège.

Pour le collège électoral de Haute-Corse, il y aurait, Mesdames et Messieurs :

**Antonia LUCIANI
Jean-Noël PROFIZI
Anna-Maria COLOMBANI
Frédérique DENSARI
Lisa FRANCISCI-PAOLI
Ghjuvan' Santu LE MAO
Paul-Louis GIANNECCHINI
Flora MATTEI
Joseph SAVELLI
Hervé VALDRIGHI**

Donc là, ce sont les remplaçants des conseillers, soit démissionnaires, soit dont le mandat a été interrompu, qui ont quitté leurs fonctions.

Donc ça, ça serait la proposition qui figurerait dans l'article 1^{er} de notre délibération. C'est le texte qui le prévoit, c'est l'application de la loi.

L'article 2 donc, consisterait à désigner, après avoir actualisé la liste initiale en fonction des démissions et remplacements ; ce que nous venons de faire.

Maintenant, il faut qu'on désigne les 29 membres appelés à siéger au sein du collège électoral sénatorial, donc dans son intégralité.

D'accord. Donc, on ne fait pas automatiquement le remplacement. On propose d'abord les remplaçants, c'est plus clair.

Bon, mettons deux ceintures et trois paires de bretelles donc... et un masque aussi...

Je vous lis, pour que les choses soient plus claires pour tout le monde.

Moi, je fais tout ce que me dit Serge, comme ça, on ne dira pas que j'ai fait des choses farfelues...

Donc, article : Désigne, après avoir actualisé la liste initiale en fonction des démissions et des remplacements intervenus au sein des mêmes collèges depuis la précédente, les 29 membres appelés à siéger au sein du collège électoral sénatorial de la Corse-du-Sud, dont les noms suivent.

Donc, écoutez bien.

Collège du Corse-du-Sud :

Jean-Christophe ANGELINI
 Danielle ANTONINI
 Véronique ARRIGHI
 Elisa TRAMONI
 Paule CASANOVA-NICOLAI
 Paul-Joseph CAITUCOLI
 Françoise CAMPANA
 Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS
 Antoine-Joseph PERALDI
 Romain COLONNA
 Christelle COMBETTE
 Santa DUVAL
 Muriel FAGNI
 Eveline GALLONI d'ISTRIA
 Charles VOGLIMACCI
 Jean-Jacques LUCCHINI
 Don Joseph LUCCIONI
 Angèle CHIAPPINI
 Georges MELA
 Paola MOSCA
 Nadine NIVAGGIONI
 Jean-Paul PANZANI
 Chantal PEDINIELLI
 Véronique PIETRI
 Pierre POLI
 Paul QUASTANA
 Jean-Louis SEATELLI
 François-Joseph SORBA
 Julia TIBERI

Voilà nos grands électeurs pour la Corse-du-Sud.

Pour la Haute-Corse...

M. Romain COLONNA

Madame la Présidente ? Merci.

Juste un petit besoin d'éclaircissement, parce que je ne sais pas si c'est l'heure tardive, je n'ai pas tout compris.

Est-ce qu'on peut proposer une liste ? Je vais le dire très franchement, on a des grands électeurs du groupe Qui ont leur attache dans le nord et qui se retrouvent dans le collège du sud.

Est-ce qu'il y a une possibilité, à ce stade-là, de modifier la liste ou pas, selon le code électoral que vous venez d'évoquer ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je suis surprise de votre interrogation parce qu'il y a eu un échange entre votre groupe et les services encore ce matin et tout me semblait...

Pourquoi, vous voulez faire un nouveau changement, là ?

M. Romain COLONNA

Je procède juste à une vérification.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Non, c'est une vérification ou c'est une demande de changement là ? Ce n'est pas pareil, excusez-moi.

M. Romain COLONNA

Je procède à une vérification et je reviens vers vous.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

La vérification a été faite, donc maintenant, est-ce que vous voulez encore changer quelque chose ? C'est ma question.

Brouhaha.

Voilà, vous voulez un autre changement ? D'accord. Alors, quel est le changement ? Merci. Parce qu'après, en fonction de ce que nous avons voté pour la Corse-du-Sud, par défaut, les autres sont au nord. Voilà.

M. Hyacinthe VANNI

Juste une logique.

Antonia Luciani se retrouve au nord et ce serait bien qu'elle soit au sud.

Et Paola Mosca, ce serait bien qu'elle soit au nord, puisqu'elle est au nord.

Et Françoise Campana, ce serait bien, en tant qu'Orezzinca, qu'elle se retrouve...

Voilà, juste un petit rééquilibrage géographique.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors, nous allons suspendre la séance parce que nous en avons discuté hier et encore ce matin. Là, nous sommes en direct.

Donc, j'attends que le groupe me donne les bonnes informations. Merci.

La séance est suspendue à 18 h 20 et reprise à 18 h 30.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Nous allons être obligés de recommencer puisqu'un vote a été interrompu en plus.

Donc, tout est stabilisé, très clair. Il y a des discussions. Nous sommes nombreux parce que nous sommes en majorité territoriale et que par conséquent, nous avons beaucoup de grands électeurs.

Donc, à la suite des échanges avec le groupe Fà populu in seme, les choses sont à nouveau restaurées.

J'entends bien l'argument selon lequel on peut être résident au nord et devoir voter au sud, mais tout cela dépend de la composition de la liste au moment des élections territoriales aussi, quand on arrive en remplacement de quelqu'un, voilà.

Et je comprends aussi qu'on puisse avoir deux mandats, qu'on doive voter aussi deux fois, à deux titres différents, en tant que grand électeur d'une commune et par ailleurs, membre aussi de l'Assemblée de Corse, voilà.

Donc c'est un privilège, j'ai envie de le dire comme ça, c'est un privilège et il faut l'assumer.

Donc, je reprends, parce que je suis obligée maintenant de répéter.

Dans un premier temps, nous devons désigner au titre des remplacements et affectations devant intervenir depuis la précédente délibération, qui date du 28 janvier 2022.

Pour la Corse-du-Sud, je vous propose de désigner, Mesdames et Messieurs :

**Elisa TRAMONI
Paule CASANOVA-NICOLAI
Antoine-Joseph PERALDI
Muriel FAGNI
Charles VOGLIMACCI
Angèle CHIAPPINI
Jean-Paul PANZANI**

Et pour la Haute-Corse :

**Antonia LUCIANI
Jean-Noël PROFIZI
Anna Maria COLOMBANI
Frédérique DENSARI
Lisa FRANCISCI-PAOLI
Ghjuvan' Santu LE MAO
Paul-Louis GIANNECCHINI
Flora MATTEI
Joseph SAVELLI
Hervé VALDRIGHI**

Il en résulte donc, après avoir actualisé la liste initiale en fonction des démissions, des remplacements intervenus au sein des mêmes collèges depuis la fois précédente, les 29 membres appelés à siéger au sein du **collège électoral de Corse-du-Sud**, qui sont les suivants :

**Jean-Christophe ANGELINI
Danielle ANTONINI
Véronique ARRIGHI
Elisa TRAMONI
Paule CASANOVA-NICOLAI
Paul-Joseph CAITUCOLI
Françoise CAMPANA
Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS
Antoine-Joseph PERALDI
Romain COLONNA
Christelle COMBETTE
Santa DUVAL
Muriel FAGNI
Eveline GALLONI d'ISTRIA
Charles VOGLIMACCI**

Jean-Jacques LUCCHINI
Don Joseph LUCCIONI
Angèle CHIAPPINI
Georges MELA
Paola MOSCA
Nadine NIVAGGIONI
Jean-Paul PANZANI
Chantal PEDINIELLI
Véronique PIETRI
Pierre POLI
Paul QUASTANA
Jean-Louis SEATELLI
François-Joseph SORBA
Julia TIBERI

Donc là, c'est pour le Sud.

Et donc, de ce fait, sont désignés, après actualisation de la liste initiale, je ne reprends pas tout, pour siéger au sein du collège électoral sénatorial de Haute-Corse, les 34 membres, dont les noms suivent :

Antonia LUCIANI
Jean-Noël PROFIZI
Serena BATTESTINI
Paul-Félix BENEDETTI
Didier BICCHIERAY
Jean-Marc BORRI
Vanina BORROMEI
Marie-Claude BRANCA
Catherine COGNETTI-TURCHINI
Anna Maria COLOMBANI
Frédérique DENSARI
Petr'Antò FILIPPI
Lisa FRANCISCI-PAOLI
Pierre GHIONGA
Jean-Charles GIABICONI
Josepha GIACOMETTI-PIREDDA
Pierre GUIDONI
Vanina LE BOMIN
Ghjuvan' Santu LE MAO
Saveriu LUCIANI
Paul-Louis GIANNECCHINI
Marie-Thérèse MARIOTTI

Marie-Antoinette MAUPERTUIS
Jean-Martin MONDOLONI
Marie-Anne PIERI
Antoine POLI
Juliette PONZEVERA
Louis POZZO di BORGO
Flora MATTEI
Jean-Michel SAVELLI
Joseph SAVELLI
Charlotte TERRIGHI
Hervé VALDRIGHI
Hyacinthe VANNI

Alors, je vous demande d'abord, s'il vous plaît, de voter, de voter les désignations des remplaçants.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ? Très bien.

(Désignations ADOPTEES à l'unanimité)

Ensuite, je vous demande de valider donc, la composition, on va valider et on votera, la composition du collège électoral sénatorial de la Corse-du-Sud.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

(Composition VALIDEE à l'unanimité)

Et je vous demande de valider donc, les 34 noms des membres de l'Assemblée de Corse, qui siégeront au collège électoral sénatorial pour la Haute-Corse.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ? Très bien. Merci.

(Composition VALIDEE à l'unanimité)

Donc, les désignations sont faites pour le collège électoral.

Nous avons deux autres points à voir très rapidement, avant de passer aux motions. Je crois qu'on a fait tous les rapports.

Simplement, je remercie donc la CDENATE et la commission de l'éducation, de la culture et de la cohésion sociale qui ont réussi à désigner leur bureau.

Donc, pour la **CDENATE**,

Nadine NIVAGGIONI, présidente
Jean-Paul PANZANI, Vice-président
François SORBA, rapporteur.

Je vous demande de voter.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ? Tout le monde est pour. Merci.

(ADOPTE à l'unanimité)

Concernant la **Commission éducation-culture**,

Muriel FAGNI, présidente
Petr'Antò FILIPPI, vice-président
Frédérique DENSARI, rapporteure

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ? Bien, tout le monde est pour. Merci.

(ADOPTE à l'unanimité)

Alors, les motions.

Alors, je sais que les amendements sont sortis de la Commission des lois à l'Assemblée nationale, mais je vous invite à un peu de concentration pour les motions.

Alors, nous avons deux motions qui ont été déposées. Donc, moi, à ce stade, j'ai une motion qui est déposée par le groupe Fà Populu in seme, je crois que c'est Hyacinthe Vanni qui va la présenter ? En tout cas, c'est lui qui l'a déposée. Et qui concerne les éoliennes.

M. Hyacinthe VANNI

Je vais la présenter, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci.

MUZIONE / MOTIONS

Motion n° 2026/E3/008 déposée avec demande d'examen prioritaire par M. Hyacinthe VANNI au nom du groupe « Fà Populu Inseme » : **Projet éolien Offshore « ATIS » au large du cap Corse : Opposition à sa localisation actuelle et exigences pour la protection du milieu marin corse.**

M. Hyacinthe VANNI

Donc, une motion, bien entendu qui est dans l'actualité, pour s'opposer à ce projet d'éolien offshore au large du Cap-Corse ; projet démesuré, projet qui va à l'encontre vraiment de notre environnement, projet aussi qui a été initié sans consultation aucune, ni de l'Office de l'Environnement, ni de l'AUE, ni même du président du Conseil exécutif de la Collectivité de Corse.

Donc, bien entendu, ça a été dit ce matin, nous ne sommes pas opposés aux énergies renouvelables, ni à l'éolien. Mais si ça vient vraiment détruire ce qu'on a de plus cher, notre environnement, et bien entendu en mer comme sur terre, détruire aussi notre faune, notre flore, pas très loin d'un site exceptionnel du parc marin, bien entendu, nous nous y opposerons, aujourd'hui par une motion et demain, si le projet devait se concrétiser, par d'autres moyens qui seront à notre disposition, bien entendu, avec des mobilisations populaires et bien entendu, de ce qui se fait de mieux. On n'a rien inventé, donc ça s'est déjà fait dans le passé. Je pense qu'on sera, nous aussi, à la hauteur pour nous opposer à ces projets complètement démesurés et qui, de plus, nous viennent d'ailleurs.

Donc, voilà un petit peu l'objet de cette motion. Je vais vous passer les considérants, mais je vais vous lire ce qu'on propose à l'Assemblée de Corse.

« L'ASSEMBLÉE DE CORSE

AFFIRME que la préservation de la biodiversité marine, des équilibres écologiques et des usages maritimes constitue un enjeu majeur pour la Collectivité de Corse ;

MAINTIENT que tout projet susceptible d'impacter notre île et son environnement doit être apprécié au regard des exigences de sécurité des populations et de bonne prise en compte des usages et équilibres du territoire ;

RAPPELLE que la Collectivité de Corse est pleinement engagée en faveur de la transition énergétique et du développement des énergies renouvelables, dès lors que ceux-ci s'inscrivent dans une logique de maîtrise des impacts environnementaux, de respect des usages maritimes et de bénéfice énergétique réel pour le territoire corse ;

AFFIRME toutefois que la transition énergétique ne saurait justifier l'implantation d'un projet mal localisé, insuffisamment sécurisé sur le plan environnemental et maritime, tel que le projet « ATIS » ;

SOULIGNE qu'un véritable statut d'autonomie permettrait à la Collectivité de Corse de peser pleinement dans les décisions ayant un impact direct sur son territoire et de construire, avec les États et collectivités concernés, des coopérations plus équilibrées, notamment en matière de planification énergétique et environnementale en Méditerranée ;

EXIGE que l'instruction du projet « ATIS » intègre pleinement les enjeux environnementaux et de sécurité maritime identifiés, respecte les objectifs de conservation du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate et prenne en compte l'ensemble des impacts cumulés sur les écosystèmes marins et les activités humaines ;

ESTIME que le projet « ATIS » n'apporte pas les garanties suffisantes permettant d'en apprécier favorablement l'implantation au large du Cap Corse ;

S'OPPOSE au projet « ATIS » dans sa localisation actuelle et au regard des nombreuses incertitudes entourant ledit projet, notamment en matière d'impacts environnementaux, de sécurité maritime, d'effets cumulés sur les écosystèmes marins et d'intérêt énergétique réel pour la Corse ;

PRÉCISE que cette position ne constitue pas une opposition de principe au développement de l'éolien offshore flottant, mais appelle à ce que tout projet de cette nature soit envisagé dans des zones plus adaptées, à distance des espaces marins sensibles ;

CONSIDÈRE qu'un cadre institutionnel d'autonomie permettrait à la Corse d'être pleinement associée aux décisions transfrontalières ayant un impact direct sur son environnement, ses usages maritimes et sa souveraineté énergétique, et de définir avec ses voisins méditerranéens des projets compatibles avec ses intérêts fondamentaux ;

DEMANDE que la France, dans le cadre de la procédure d'évaluation environnementale transfrontalière, associe pleinement la Collectivité de Corse et le Conseil de gestion du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate, et porte auprès des autorités italiennes l'opposition exprimée par l'Assemblée de Corse au projet « ATIS » dans sa localisation actuelle et au regard des nombreuses incertitudes entourant ledit projet ;

DEMANDE que l'avis rendu soit pleinement pris en compte dans la procédure d'évaluation et soit transmis aux autorités italiennes ;

DEMANDE que la position de l'Assemblée de Corse, exprimant son opposition au projet « ATIS » dans sa localisation actuelle et au regard des nombreuses incertitudes entourant ledit projet, soit officiellement portée à la connaissance des autorités françaises et italiennes dans le cadre de la procédure en cours ».

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors, qui souhaite s'exprimer sur cette motion ? Donc, on est bien d'accord, le texte qui a été lu, c'est la motion de substitution, d'accord ?

M. Hyacinthe VANNI

C'est ça, Madame la Présidente, en concertation avec...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, qui souhaite s'associer ? Je sais qu'il y a eu des discussions. Qui souhaite s'associer à la motion ? Core in fronte, Avanzemu, Un'altra strada et Un soffiu novu.

Donc, tout le monde s'associe. Je m'y associe bien évidemment, moi aussi.

Donc, merci.

Eh bien, ça fait plaisir, parce que ça rappelle quand même d'un point de vue historique, du point de vue du temps long, qu'il y a des combats en matière de protection dans l'environnement qui, les premiers, ont été livrés en Corse, je vous le rappelle, avec l'Argentella, en particulier, les Boues rouges.

Et il faut savoir qu'aujourd'hui, au regard des crises énergétiques que nous vivons et de la géopolitique de l'énergie, il va y avoir des mécanismes de prédation qui vont se remettre en route. Ça, c'est évident. Mais c'est effectivement inconcevable qu'on puisse prévoir de tels investissements sans consulter les régions limitrophes et impactées.

Est-ce que je demande son avis à l'exécutif ? Est-ce qu'il me donne son avis ?

M. Julien PAOLINI

J'ai déjà eu l'occasion d'exprimer la position de l'Exécutif avec le président de l'Office de l'Environnement, Guy Armanet, au moment de la séance des questions orales ce matin, suite à la question d'Avanzemu.

Donc, le Conseil exécutif, bien sûr, est favorable à la motion et donc défavorable à ce projet d'éolien flottant au large du Cap Corse.

Et au-delà de ce projet-là, je crois qu'on a, dans le contexte actuel, à faire valoir la position de la Collectivité de Corse sur ce type de projet, lorsqu'il peut impacter directement ou indirectement la Corse et ses environs.

Je pense aux pêcheurs, je pense à la sécurité maritime, je pense, bien sûr, à la biodiversité.

Et donc, on a besoin de renforcer les prérogatives de la Collectivité de Corse, qu'elle soit a minima consultée sur ce type de projet et pas de la manière, je dirais, assez cavalière, comme ça l'a été sur ce projet-là.

Donc, ça doit nous servir d'expérience pour l'avenir.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président.

Donc, je mets au vote cette motion.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ? Donc, tout le monde est d'accord. Merci beaucoup.

(La motion est ADOPTÉE à l'unanimité)

Le secrétaire général me fait passer la proposition de dérogation au régime ordinaire des temps de travail.

**DEROGATION AU TEMPS DE TRAVAIL ORDINAIRES DES
PERSONNELS DU SECRETARIAT GENERAL
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

On n'a pas dépassé de beaucoup aujourd'hui, on s'en sort bien.

Donc, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour la dérogation ? Merci.

(La dérogation est ADOPTÉE à l'unanimité)

Est-ce qu'il y a d'autres sujets des questions diverses ? Non.

À ringrazià vi à tutti !

È ci ritruvemu incù certi, spergu, massimu dumane in Bastia, per Scola Corsa.

La séance est levée à 18 h 50.

ANNEXES

TABLEAU DES CONSEILLERS A L'ASSEMBLEE DE CORSE AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES

Numéro	Organisme	de ou renouvellement de En remplacement de ou renouvellement de	Titulaire	renouvellement de En remplacement de ou renouvellement de	Suppléant
DA 2	Agence du Tourisme de la Corse- ATC	Muriel Fagni	Muriel Fagni		
		Hervé Valdrighi	Hervé Valdrighi		
		Ghjuvan Santu Le Mao	Ghjuvan Santu Le Mao		
DA 3	Agence d'urbanisme et d'énergie de la Corse - AUE	Antoine Peraldi	Antoine Peraldi		
		Ghjuvan Santu Le Mao	Ghjuvan Santu Le Mao		
DA 4	Office de l'environnement de la Corse - OEC	Frédérique Densari	Frédérique Densari		
		Lisa Francisci	Lisa Francisci		
		Anna Maria Colombani	Anna Maria Colombani		
DA 5	Office d'équipement hydraulique de la Corse - OEHC	Hervé Valdrighi	Hervé Valdrighi		
		Frédérique Densari	Frédérique Densari		
		Jean-Paul Panzani	Jean-Paul Panzani		
DA 6	Agence de développement économique de la Corse - ADEC	Sandra Marchetti	Don Joseph Luccioni		
		Joseph Savelli	Joseph Savelli		
		Jean-Paul Panzani	Jean-Paul Panzani		
		Muriel Fagni	Muriel Fagni		
DA 7	Office des transports de la Corse- OTC	Hervé Valdrighi	Hervé Valdrighi		
		Jean-Paul Panzani	Jean-Paul Panzani		
		Joseph Savelli	Joseph Savelli		
		Sandra Marchetti	Paul-Louis Giannechini		
DA 8	Office Foncier de la Corse-OFC	Ghjuvan Santu Le Mao	Ghjuvan Santu Le Mao		
		Elisa Tramoni	Elisa Tramoni		
		Muriel Fagni	Muriel Fagni		
		Jean-Paul Panzani	Jean-Paul Panzani		
		Lisa Francisci	Lisa Francisci		

DA 9	Office de développement agricole et rural de la Corse - ODARC	Anna Maria Colombani	Anna Maria Colombani		
		Hyacinthe Vanni	Paul-Louis Giannechini		
		Hervé Valdrighi	Hervé Valdrighi		
DA 10	Office public de l'Habitat - OPH	Joseph Savelli	Joseph Savelli		
DA 18	Commission départementale des valeurs locatives de la Haute-Corse CDVL	Ghjuvan Santu Le Mao	Ghjuvan Santu Le Mao		
DA 19	Commission départementale des valeurs locatives de la Corse-du-Sud CDVL	Jean-Paul Panzani	Jean-Paul Panzani		
DA 21	Commission consultative sur l'évaluation des transferts de charges résultant des transferts de compétences (CCSPL)			Lisa Francisci	Lisa Francisci
				Anna Maria Colombani	Anna Maria Colombani
DA 23	SITEC	Sandra Marchetti	Danielle Antonini		
		Joseph Savelli	Joseph Savelli		
DA 24	Conseil d'orientation Corse numérique - Cunsigliu Corsica Terra Numerica (CCTN)	Sandra Marchetti	Elisa Tramoni		
DA 27	Commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur de la Haute-Corse			Anna Maria Colombani	Anna Maria Colombani
DA 30	Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité de Haute-Corse	Joseph Savelli	Joseph Savelli	Anna Maria Colombani	Anna Maria Colombani
DA 31	Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité de Corse-du-Sud	Muriel Fagni	Muriel Fagni		
DA 32	Commission départementale de la présence postale territoriale de Corse-du-Sud	Jean-Paul Panzani	Jean-Paul Panzani	Elisa Tramoni	Elisa Tramoni
DA 33	Commission départementale de la présence postale territoriale de la Haute-Corse			Lisa Francisci	Lisa Francisci

DA 34	Commission relative à la désignation du jury d'Assises - Corse-du-Sud	Muriel Fagni	Muriel Fagni		
		Jean-Paul Panzani	Jean-Paul Panzani		
DA 35	Commission relative à la désignation du jury d'Assises - Haute-Corse	Ghjuvan Santu Le Mao	Ghjuvan Santu Le Mao		
DA 37	Commission départementale de la coopération intercommunale - Haute-Corse (CDCI)	Sandra Marchetti	Paul-Louis Giannechini		
DA 38	Commission départementale de la sécurité routière - Haute-Corse (CDSR)	Anna Maria Colombani	Anna Maria Colombani	Sandra Marchetti	Paul-Louis Giannechini
		Lisa Francisci	Lisa Francisci		
DA 42	Conseil de Surveillance de la SEML Compagnie Aérienne AIR CORSICA	Muriel Fagni	Muriel Fagni		
DA 53	Commission régionale de gestion de la flotte de pêche (ancienne C.R. des pêches maritimes et de l'aquaculture marine)			Joseph Savelli	Joseph Savelli
DA 54	Commission des cultures marines (interdépartementale)			Anna Maria Colombani	Anna Maria Colombani
DA 55	Commission Régionale consultative du fonds pour le développement de la vie associative (CRVA)	Anna Maria Colombani	Anna Maria Colombani		
DA 57	Comité de Coordination de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (A.D.I.E)	Sandra Marchetti	Paul-Louis Giannechini	Joseph Savelli	Joseph Savelli
DA 59	Corse Active pour l'initiative - Réseau CAPI	Muriel Fagni	Muriel Fagni		
DA 60	CADEC - Conseil d'Administration	Joseph Savelli	Joseph Savelli		
		Sandra Marchetti	Don-Joseph Luccioni		
DA 61	Comité Régional d'Orientation de la Banque Publique d'Investissement (BPI)	Joseph Savelli	Joseph Savelli		

DA 63	Conseil d'Administration INIZIA	Muriel Fagni	Muriel Fagni		
DA 64	SRDEII CTAO: Conseil territorial d'action économique	Sandra Marchetti	Antoine Peraldi		
		Jean-Paul Panzani	Jean-Paul Panzani		
DA 68	Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) - 2B			Hervé Valdrighi	Hervé Valdrighi
				Joseph Savelli	Joseph Savelli
DA 69	Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) - 2A			Elisa Tramoni	Elisa Tramoni
DA 70	Conseil de famille des pupilles de l'Etat			Muriel Fagni	Muriel Fagni
DA 72	Formation spécialisée pour les questions relatives aux personnes âgées	Frédérique Densari	Frédérique Densari	Muriel Fagni	Muriel Fagni
	Formation spécialisée pour les questions relatives aux personnes handicapées	Frédérique Densari	Frédérique Densari	Muriel Fagni	Muriel Fagni
DA 73	Conseil Départemental de l'Accès au Droit 2B (CDAD)	Joseph Savelli	Joseph Savelli		
DA 74	Conseil Départemental de l'Accès au Droit 2A (CDAD)	Muriel Fagni	Muriel Fagni		
DA 75	Observatoire Corse de la protection de l'enfance Observatoire Corse de la protection de l'enfance	Frédérique Densari	Frédérique Densari		
DA 78	Mission Locale Rurale de Haute-Corse (Plaine orientale – Balagne et Centre Corse)	Ghjuvan Santu Le Mao	Ghjuvan Santu Le Mao		
		Frédérique Densari	Frédérique Densari		
DA 79	Ecole de la 2ème Chance "e2c Bastia"	Anna Maria Colombani	Anna Maria Colombani	Joseph Savelli	Joseph Savelli
DA 80	Conseil d'administration de l'association l'Impresa di Fiumorbo	Ghjuvan Santu Le Mao	Ghjuvan Santu Le Mao		

DA 82	Comité Régional de l'Habitat et de l'Hebergement (CRHH)	Joseph Savelli	Joseph Savelli	Anna Maria Colombani	Anna Maria Colombani
DA 82 bis	Commission de coordination et d'évaluation des plans départementaux d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD)	Joseph Savelli	Joseph Savelli		
DA 88	Maison des Adolescents Bastia (conseil d'administration du G.I.P.)	Joseph Savelli	Joseph Savelli	Anna Maria Colombani	Anna Maria Colombani
DA 89-1	Commission départementale de l'emploi et de l'insertion (CO.D.E.I.) 2B	Sandra Marchetti	Paul-Louis Giannellini		
DA 90-1	Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique (C.D.I.A.E. formation spécialisée au sein de la CODEI) 2B	Sandra Marchetti	Paul-Louis Giannellini		
DA 91-1	Conseil Départemental de Santé mentale - 2B	Frédérique Densari	Frédérique Densari	Lisa Francisci	Lisa Francisci
DA 91-2	Conseil Départemental de Santé mentale - 2A			Muriel Fagni	Muriel Fagni
DA 99	Conseil de surveillance des établissements publics de santé - Corse-du-Sud - CHD Castelluccio	Jean-Paul Panzani	Jean-Paul Panzani		
DA 100	Conseil territorial de Santé de la Haute-Corse			Fédérique Densari	Fédérique Densari
DA 108	Comité de programmation du groupe d'action locale de Balagne	Frédérique Densari	Frédérique Densari		
DA 108b	Comité de programmation du groupe d'action locale de Corse Orientale	Ghjuvan Santu Le Mao	Ghjuvan Santu Le Mao		
DA 108d	Comité de programmation du groupe d'action locale "Una terra/Dui mari (communauté de communes du Cap Corse, Conca d'Oru, CAB)			Anna Maria Colombani	Anna Maria Colombani
DA 108e	Comité de programmation du groupe d'action locale du Sud Corse	Jean-Paul Panzani	Jean-Paul Panzani		
DA 109 bis	Commission Consultative d'Evaluation et du Suivi (CCES) du Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets (PTPGD)	Lisa Francisci	Lisa Francisci		
DA 113	« Entente pour la forêt méditerranéenne »			Sandra Marchetti	Antoine Peraldi

	Etablissement public pour la protection de la forêt méditerranéenne				
DA 115	Groupement d'Intérêt Public pour la reconstitution des titres de propriété en Corse. (GIRTEC) AG	Ghjuvan Santu Le Mao	Ghjuvan Santu Le Mao		
DA 117	Commission d'aménagement foncier de Corse	Ghjuvan Santu Le Mao	Ghjuvan Santu Le Mao	Jean-Paul Panzani	Jean-Paul Panzani
				Lisa Francisci	Lisa Francisci

DA 119	Syndicat mixte de l'abattage (SMAC)			Jean-Paul Panzani	Jean-Paul Panzani
				Lisa Francisci	Lisa Francisci
DA 126	Syndicat mixte du grand site des Iles Sanguinaires et de la pointe de la Parata			Muriel Fagni	Muriel Fagni
DA 127	Syndicat mixte du Grand site de Conca d'Oru, vignoble de Patrimonio - Golfe de Saint Florent	Anna Maria Colombani	Anna Maria Colombani	Sandra Marchetti	Frédérique Densari
				Joseph Savelli	Joseph Savelli
DA 130	Syndicat Mixte du Parc Nature Régional de Corse PNRC	Elisa Tramoni	Elisa Tramoni		
		Sandra Marchetti	Joseph Savelli		
		Jean-Paul Panzani	Jean-Paul Panzani		
		Anna Maria Colombani	Anna Maria Colombani		
		Frédérique Densari	Frédérique Densari		
		Hervé Valdrighi	Hervé Valdrighi		
		Lisa Francisci	Lisa Francisci		
		Ghjuvan Santu Le Mao	Ghjuvan Santu Le Mao		
DA 133	Régie des Bains de Pietrapola	Ghjuvan Santu Le Mao	Ghjuvan Santu Le Mao		
		Lisa Francisci	Lisa Francisci		
DA 134	Conseil de gestion du Parc naturel marin di u Capi Corsu e di l'Agriate	Joseph Savelli	Joseph Savelli	Anna-Maria Colombani	Anna-Maria Colombani

DA 136	Conseil des Rivages de Corse (Instance consultative du Conservatoire du littoral et des rivages lacustres)	Sandra Marchetti	Elisa Tramoni		
DA 137	C.A.U.E. Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement	Hervé Valdrighi	Hervé Valdrighi		
DA 139	Conseil Départemental de l'environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques CO.DE.R.S.T. - 2A	Jean-Paul Panzani	Jean-Paul Panzani		
DA 140	Comité de bassin	Lisa Francisci	Lisa Francisci		
DA 141	Commission Locale de l'Eau 2B (SAGE de l'étang de BIGUGLIA)	Hervé Valdrighi	Hervé Valdrighi		
DA 143	Comité syndical du Syndicat mixte pour le chauffage urbain de Corte			Anna-Maria Colombani	Anna-Maria Colombani
				Sandra Marchetti	Paul-Louis Giannechini
DA 145	Conseil des sites de la Corse - Formation faune sauvage captive	Sandra Marchetti	Paul-Louis Giannechini	Lisa Francisci	Lisa Francisci
		Jean-Paul Panzani	Jean-Paul Panzani		
DA 146	Comité de gestion de la réserve biosphère de la Vallée du Fango	Sandra Marchetti	Jean-Marc Borri	Frédérique Densari	Frédérique Densari
DA 151 bis	Comité territorial de la biodiversité de Corse CTB			Anna-Maria Colombani	Anna-Maria Colombani
				Lisa Francisci	Lisa Francisci
DA 157	Conseil départemental de l'éducation nationale Haute- Corse (C.D.E.N.)			Anna-Maria Colombani	Anna-Maria Colombani
				Sandra Marchetti	Elisa Tramoni

DA 158	Conseil départemental de l'éducation nationale Corsedu-Sud (C.D.E.N.)	Muriel Fagni	Muriel Fagni		
DA 159	Conseil Académique de l'Education nationale	Lisa Francisci	Lisa Francisci	Jean-Paul Panzani	Jean-Paul Panzani
				Sandra Marchetti	Elisa Tramoni
		Muriel Fagni	Muriel Fagni	Frédérique Densari	Frédérique Densari
				Anna Maria Colombani	Anna Maria Colombani
DA 160	Commission académique sur l'enseignement des langues vivantes étrangères	Sandra Marchetti	Elisa Tramoni		
		Anna Maria Colombani	Anna Maria Colombani		
DA 163	Commission de concertation en matière d'enseignement privé siège de l'académie			Elisa Tramoni	Elisa Tramoni
DA 165-1	Conseil de la Faculté des Sciences et Techniques	Sandra Marchetti	Anna Maria Colombani	Anna Maria Colombani	Antonia Luciani
DA 166	Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP)	Muriel Fagni	Joseph Savelli	Jean-Paul Panzani	Jean-Paul Panzani
		Jean-Charles Giabiconi	Muriel Fagni	Muriel Fagni	Jean-Charles Giabiconi
	Bureau du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP)	Muriel Fagni	Muriel Fagni	Hervé Valdrighi	Hervé Valdrighi
				Jean-Paul Panzani	Jean-Paul Panzani
				Muriel Fagni	Joseph Savelli
				Hervé Valdrighi	Hervé Valdrighi
DA 169	Conseil d'Administration du Lycée Agricole de Borgo-Marana	Hervé Valdrighi	Hervé Valdrighi		
DA 170	Conseil d'Administration l'Ecole Maritime et Aquacole « Jacques FAGGIANELLI » de Bastia	Anna Maria Colombani	Anna Maria Colombani		
DA 171	Commission de concertation de l'Académie de Corse			Elisa Tramoni	Elisa Tramoni
				Lisa Francisci	Lisa Francisci
DA 172 - 1	Conseil des établissements du second degré - Lycée « Giocante de Casabianca » - BASTIA.	Anna Maria Colombani	Anna Maria Colombani	Sandra Marchetti	Joseph Savelli
DA 172 - 2	Conseil des établissements du second degré - Lycée Technique « Paul Vincensini » - BASTIA			Anna-Maria Colombani	Anna Maria Colombani
DA 172 - 4	Conseil des établissements du second degré - Collège « Giraud » - BASTIA	Joseph Savelli	Joseph Savelli	Anna Maria Colombani	Anna Maria Colombani

DA 172 - 5	Conseil des établissements du second degré - Collège « Montesoro » - BASTIA			Anna-Maria Colombani	Anna-Maria Colombani
DA 172 - 6	Conseil des établissements du second degré - Collège « Saint-Joseph » - BASTIA			Joseph Savelli	Joseph Savelli
DA 172 - 7	Conseil des établissements du second degré - Collège « Simon Vinciguerra » - BASTIA	Joseph Savelli	Joseph Savelli	Anna-Maria Colombani	Anna-Maria Colombani
DA 172 - 8	Conseil des établissements du second degré - Collège « Jean Orabona » - CALVI	Sandra Marchetti	Jean-Marc Borri	Jean-Marc Borri	Frédérique Densari
DA 172 - 11	Conseil des établissements du second degré - Collège du FIUMORBU	Lisa Francisci	Lisa Francisci	Ghjuvan Santu Le Mao	Ghjuvan Santu Le Mao
DA 172 - 12	Conseil des établissements du second degré - Collège de l'ILE-ROUSSE			Frédérique Densari	Frédérique Densari
DA 172 - 13	Conseil des établissements du second degré - Collège de LUCCIANA-MARIANA	Hervé Valdrighi	Hervé Valdrighi		
DA 172 - 14	Conseil des établissements du second degré - Collège de LURI (Cap Corse)			Anna Maria Colombani	Anna Maria Colombani
DA 172 - 18	Conseil des établissements du second degré - Collège de BIGUGLIA	Hervé Valdrighi	Hervé Valdrighi		
DA 172 - 19	Conseil des établissements du second degré - Lycée Professionnel « Fred Scaroni » - BASTIA	Joseph Savelli	Joseph Savelli	Anna Maria Colombani	Anna Maria Colombani
DA 172 - 20	Conseil des établissements du second degré - Lycée Professionnel « Jean Nicoli » - BASTIA	Anna Maria Colombani	Anna Maria Colombani	Joseph Savelli	Joseph Savelli
	Conseil des établissements du second degré - Lycée de				

	BALAGNE - CALVI professionnel				
DA 172 - 22	Conseil des établissements du second degré - Lycée de la Plaine	Lisa Francisci	Lisa Francisci	Ghjuvan Santu Le Mao	Ghjuvan Santu Le Mao
DA 173 - 3	Conseil des établissements du second degré - Lycée « Georges Clémenceau » - SARTENE			Elisa Tramoni	Elisa Tramoni
DA 173 - 4	Conseil des établissements du second degré - Lycée « Jean-Paul de ROCCA SERRA » - PORTO-VECCHIO			Jean-Paul Panzani	Jean-Paul Panzani
DA 173 - 6	Conseil des établissements du second degré - Collège Laetitia Bonaparte - AJACCIO			Muriel Fagni	Muriel Fagni
DA 173 - 7	Conseil des établissements du second degré - Collège «	Muriel Fagni	Muriel Fagni		

	Arthur GIOVONI » Finosello – AJACCIO				
DA 173 - 9	Conseil des établissements du second degré - Collège de BONIFACIO			Jean-Paul Panzani	Jean-Paul Panzani
DA 173 - 10	Conseil des établissements du second degré - Collège « Jacques de ROCCA SERRA » - LEVIE			Jean-Paul Panzani	Jean-Paul Panzani
DA 173 - 11	Conseil des établissements du second degré - Collège de PORTICCIO	Muriel Fagni	Muriel Fagni		
DA 173 - 12	Conseil des établissements du second degré - Collège « Léon BOUJOT » - PORTO-VECCHIO I			Jean-Paul Panzani	Elisa Tramoni
DA 173 - 15	Conseil des établissements du second degré - Collège "Georges CLEMENCEAU" - Sartène			Elisa Tramoni	Elisa Tramoni
DA 173 - 17	Conseil des établissements du second degré - Lycée Professionnel du Finosello AJACCIO	Muriel Fagni	Muriel Fagni		
DA 173 - 18	Conseil des établissements du second degré - Lycée Professionnel « Jules ANTONINI » - AJACCIO			Muriel Fagni	Muriel Fagni
DA 173 - 19	Conseil des établissements du second degré - Établissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA) – AJACCIO			Muriel Fagni	Muriel Fagni
DA 173 - 22	Conseil des établissements du second degré - Collège de PORTO-VECCHIO II			Jean-Jacques Lucchini	Eveline Galloni d'Istria
DA 177	Commission de la Formation et de la Vie Universitaire	Elisa Tramoni	Elisa Tramoni	Frédérique Densari	Frédérique Densari
DA 178	Commission de la Recherche	Sandra Marchetti	Lisa Francisci-Paoli	Lisa Francisci- Paoli	Antonia Luciani

DA 172 - 21 Frédérique Densari Frédérique Densari DA 172 - 21 Conseil des établissements du second degré - Lycée de Frédérique Densari Frédérique Densari

DA 180	Université de Corse : Conseil d'Administration de l'I.A.E. (Institut d'Administration des Entreprises de Corse)			Sandra Marchetti	Elisa Tramoni
DA 181	Conseil de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education devenu Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE ancien ESPE)	Elisa Tramoni	Elisa Tramoni		
DA 184	Conseil de perfectionnement des Centres de formation des Apprentis (CFA)			Hervé Valdrighi	Hervé Valdrighi
DA 187	Centre National de la Formation Professionnelle	Antoine Peraldi	Antoine Peraldi		
DA 192	Commission Territoriale des espaces et itinéraires de pleine nature CTESI	Anna Maria Colombani Sandra Marchetti	Anna Maria Colombani Paul-Louis Giannechini		
DA 195	Conservatoire de Musique et de Danse « Henri TOMASI » : Conseil syndical du syndicat mixte	Muriel Fagni Joseph Savelli Anna Maria Colombani	Muriel Fagni Joseph Savelli Anna Maria Colombani	Hervé Valdrighi	Hervé Valdrighi
DA 196	Syndicat mixte pour la construction et la gestion de la Cinémathèque Régionale de Corse et du Centre Culturel communal de PORTIVECHJU	Jean-Paul Panzani	Jean-Paul Panzani	Muriel Fagni	Muriel Fagni
DA 197	Comité d'achat du Fonds Régional d'Acquisition des Musées	Frédérique Densari	Frédérique Densari		
DA 201	Conseil d'Administration du Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC)	Lisa Francisci	Lisa Francisci		
DA 202	Comité de pilotage du projet « Paoli-Napoléon » : Création	Muriel Fagni	Muriel Fagni		
DA 206	Syndicat Mixte du GIUNSSANI	Sandra Marchetti Frédérique Densari	Paul-Louis Giannechini Frédérique Densari		
DA 208	Centre Culturel Una Volta	Anna Maria Colombani	Anna Maria Colombani		
DA 209	Commission départementale d'aménagement cinématographique 2B	Anna Maria Colombani	Anna Maria Colombani	Lisa Francisci	Lisa Francisci
DA 209 - 1	Commission départementale d'aménagement cinématographique 2A	Muriel Fagni	Muriel Fagni	Jean-Paul Panzani	Jean-Paul Panzani
DA 210	Conseil Scientifique d'Orientation et de Gestion Consultatif de la Cinémathèque de Corse	Elisa Tramoni Jean-Paul Panzani	Elisa Tramoni Jean-Paul Panzani		

DA 212	Comité consultatif de la filière audiovisuelle	Muriel Fagni	Muriel Fagni		
		Lisa Francisci	Lisa Francisci		
		Sandra Marchetti	Elisa Tramoni		
DA 214	Conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation Corse-du-Sud			Jean-Paul Panzani	Jean-Paul Panzani
DA 214 bis	Conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation Haute Corse	Hervé Valdrighi	Hervé Valdrighi		
DA 216	Comité d'évaluation des politiques publiques (CEPP)	Muriel Fagni	Muriel Fagni	Antoine Peraldi	Antoine Peraldi
DA 216-1	Bureau du Comité d'évaluation des politiques publiques (CEPP)	Muriel Fagni	Muriel Fagni	Antoine Peraldi	Antoine Peraldi
DA 218	Conseil d'administration du Fonds de dotation "Corsica Sulidaria"	Muriel Fagni	Muriel Fagni		
DA 219	Comité de surveillance du Comité des œuvres sociales de la Collectivité de Corse-COSCDC	Muriel Fagni	Muriel Fagni		
DA 220	Comité de suivi et d'évaluation "Primura Prima Urgenza e Assistenza"	Muriel Fagni	Muriel Fagni		
		Sandra Marchetti	Antoine Peraldi		
		Ghjuvan Santu Le Mao	Ghjuvan Santu Le Mao		
DA 221	Commission de réflexion sur la chasse	Ghjuvan'Santu Le Mao	Ghjuvan'Santu Le Mao		
DA 222	Groupes de Travail sur les espèces envahissantes Flore et faune - Groupe de travail Flore	Anna Maria Colombani	Anna Maria Colombani		
		Lisa Francisci	Lisa Francisci		
DA 223	Conseil d'administration de l'Association "BASTIA-CORSICA 2028"	Joseph Savelli	Joseph Savelli	Anne-Laure Santucci	Antonia Luciani
		Anna Maria Colombani	Anna Maria Colombani		
DA 225	Comité de pilotage de la convention de mutualisation des services entre la CDC et le SIS 2B pour assurer la maintenance des matériels roulants	Hervé Valdrighi	Hervé Valdrighi		
DA 226	Comité de Pilotage du SRDE2I	Sandra Marchetti	Antoine Peraldi		

DA 231	COPIL Economie Sociale et solidaire (ESS)	Muriel Fagni	Muriel Fagni		
DA 236	Laboratoire de prospective- Corsica Pruspettiva	Ghjuvan'Santu Le Mao	Ghjuvan'Santu Le Mao		
DA 238	Conseil Administration EPIC U Caminu di Ferru di a Corsica	Hervé Valdrighi	Hervé Valdrighi		
		Muriel Fagni	Muriel Fagni		
DA 241	Convention nationale de la démocratie locale	Jean-Paul Panzani	Jean-Paul Panzani		
DA 245	Conférence du sport -Collège des collectivités territoriales	Joseph Savelli	Joseph Savelli	Muriel Fagni	Muriel Fagni
	Conférence du sport -Conférence des financeurs	Joseph Savelli	Joseph Savelli		
DA 248	Mission locale de Bastia	Joseph Savelli	Joseph Savelli		
DA 250	CA Etablissement public du Commerce et d'Industrie de la Collectivité de Corse-EPCICDC-	Jean-Paul Panzani	Jean-Paul Panzani		
		Hervé Valdrighi	Hervé Valdrighi		

Muzione / Motions

CULLETTIVITÀ DI CORSICA

ASSEMBLEA DI CORSICA

3^{ZA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2026

29 DI MAGHJU DI U 2026

3ÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026

29 MAI 2026

MOTION

N° 2026/E3/008

MOTION

AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE

DEPOSEE PAR : M. HYACINTHE VANNI AU NOM DU GROUPE « FÀ POPULU INSEME »

OBJET : PROJET EOLIEN OFFSHORE « ATIS » AU LARGE DU CAP CORSE : OPPOSITION A SA LOCALISATION ACTUELLE ET EXIGENCES POUR LA PROTECTION DU MILIEU MARIN CORSE

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L.123-8 et R.122-10 ;

VU la convention d'Espoo du 25 février 1991 relative à l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontalier ;

VU la directive 2011/92/UE relative à l'évaluation des incidences de certains projets sur l'environnement ;

VU le décret n° 2016-963 du 15 juillet 2016 portant création du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate et les objectifs de protection et de gestion durable qui lui sont assignés ;

VU le Décret n° 2023-68 du 6 février 2023 portant publication du Traité entre la République française et la République italienne pour une coopération bilatérale renforcée, dit "traité du Quirinal", signé à Rome le 26 novembre 2021 ;

VU le dossier d'enquête publique relatif au projet de parc éolien offshore flottant « ATIS », transmis par les autorités italiennes aux autorités françaises dans le cadre de la procédure d'évaluation environnementale transfrontalière ;

VU la délibération n° 23/089 AC de l'Assemblée de Corse "Autonomia" du 5 juillet 2023 ;

VU la délibération n° 24/030 AC de l'Assemblée de Corse du 27 mars 2024 validant le projet d'écritures constitutionnelles dans le cadre de la révision de la constitution consacrée à la Corse ;

VU le courrier du Président du Conseil de gestion du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate du 4 février 2026, alertant sur la proximité immédiate du projet « ATIS » avec le périmètre du Parc et sur les incidences environnementales transfrontalières susceptibles d'en découler, et appelant à une pleine prise en compte de ces enjeux dans la procédure d'évaluation ;

VU l'arrêté du préfet de la Haute-Corse du 7 avril 2026 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique en application des dispositions du code de l'environnement relatives aux projets situés sur le territoire d'un autre État et susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement en France ;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre institutionnel actuel, la Collectivité de Corse ne dispose pas des moyens lui permettant de peser pleinement sur les décisions ayant un impact direct sur son territoire, notamment en matière environnementale ;

CONSIDÉRANT le projet « ATIS », porté par la société Atis Floating Wind, qui prévoit l'implantation de 48 éoliennes flottantes sur une superficie d'environ 264 km², pour une puissance estimée à 864 MW, dans les eaux sous juridiction italienne mais à proximité immédiate du Cap Corse ;

CONSIDÉRANT que la localisation du projet, à environ 28 km du Cap Corse, est susceptible d'entraîner des incidences environnementales transfrontalières significatives pour la Corse ;

CONSIDÉRANT que la localisation retenue, éloignée des côtes italiennes tout en étant située à proximité immédiate du Cap Corse, interroge sur les conditions de choix de la zone d'implantation et renforce les préoccupations légitimes de la Corse quant aux impacts potentiels de ce projet sur son environnement, ses usages maritimes et ses intérêts énergétiques ;

CONSIDÉRANT que cette zone maritime présente une continuité écologique forte, notamment avec le Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate, le sanctuaire Pelagos pour les mammifères marins, et les sites Natura 2000 du plateau du Cap Corse ;

CONSIDÉRANT les enjeux majeurs que soulèvent ce projet, notamment :

- la préservation des habitats marins remarquables, en particulier les formations coralligènes ;
- la protection des mammifères marins, de l'avifaune et des espèces migratrices, exposées aux risques de collision, de bruit sous-marin et d'effets cumulés ;
- les impacts potentiels sur les fonds marins et les herbiers de posidonie ;
- les effets cumulés liés aux dynamiques océanographiques régionales ;

CONSIDÉRANT la proximité du projet avec le “canal de Corse”, axe majeur de navigation internationale ayant enregistré plus de 11 000 navires par an, dont une part significative transportant des matières dangereuses, et les risques accrus de collision, de perturbation des routes maritimes et d’atteinte à la sécurité en mer que pourrait engendrer l’implantation d’infrastructures éoliennes flottantes ;

CONSIDÉRANT que, au regard de la localisation du projet et des caractéristiques du milieu marin concerné, celui-ci est susceptible de soulever des enjeux majeurs pour le périmètre du Parc naturel marin du Cap Corse et de l’Agriate, notamment, le caractère transfrontalier des impacts environnementaux, la prise en compte de la continuité écologique des espaces marins et l’intégration des enjeux liés à la biodiversité, à la navigation et aux effets cumulés ;

CONSIDÉRANT que l’opposition au projet « ATIS » ne saurait être interprétée comme une opposition de principe au développement de l’éolien offshore flottant, dès lors que de tels projets pourraient être envisagés dans des zones plus adaptées, dans le cadre d’une planification concertée, d’une coopération transfrontalière équilibrée et d’un bénéfice réel pour la Corse ;

CONSIDÉRANT que la Collectivité de Corse ainsi que l’Office de l’Environnement de la Corse, au regard de leurs compétences en matière d’environnement, d’aménagement du territoire et de protection du patrimoine naturel, sont directement concernées par les conséquences de ce projet ;

L’ASSEMBLÉE DE CORSE

AFFIRME que la préservation de la biodiversité marine, des équilibres écologiques et des usages maritimes constitue un enjeu majeur pour la Collectivité de Corse ;

MAINTIENT que tout projet susceptible d’impacter notre île et son environnement doit être apprécié au regard des exigences de sécurité des populations et de bonne prise en compte des usages et équilibres du territoire ;

RAPPELLE que la Collectivité de Corse est pleinement engagée en faveur de la transition énergétique et du développement des énergies renouvelables, dès lors que ceux-ci s’inscrivent dans une logique de maîtrise des impacts environnementaux, de respect des usages maritimes et de bénéfice énergétique réel pour le territoire corse ;

AFFIRME toutefois que la transition énergétique ne saurait justifier l’implantation d’un projet mal localisé, insuffisamment sécurisé sur le plan environnemental et maritime, tel que le projet « ATIS » ;

SOULIGNE qu’un véritable statut d’autonomie permettrait à la Collectivité de Corse de peser pleinement dans les décisions ayant un impact direct sur son territoire et de construire, avec les États et collectivités concernés, des coopérations plus équilibrées, notamment en matière de planification énergétique et environnementale en Méditerranée ;

EXIGE que l'instruction du projet « ATIS » intègre pleinement les enjeux environnementaux et de sécurité maritime identifiés, respecte les objectifs de conservation du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate et prenne en compte l'ensemble des impacts cumulés sur les écosystèmes marins et les activités humaines ;

ESTIME que le projet « ATIS » n'apporte pas les garanties suffisantes permettant d'en apprécier favorablement l'implantation au large du Cap Corse ;

S'OPPOSE au projet « ATIS » dans sa localisation actuelle et au regard des nombreuses incertitudes entourant ledit projet, notamment en matière d'impacts environnementaux, de sécurité maritime, d'effets cumulés sur les écosystèmes marins et d'intérêt énergétique réel pour la Corse ;

PRÉCISE que cette position ne constitue pas une opposition de principe au développement de l'éolien offshore flottant, mais appelle à ce que tout projet de cette nature soit envisagé dans des zones plus adaptées, à distance des espaces marins sensibles ;

CONSIDÈRE qu'un cadre institutionnel d'autonomie permettrait à la Corse d'être pleinement associée aux décisions transfrontalières ayant un impact direct sur son environnement, ses usages maritimes et sa souveraineté énergétique, et de définir avec ses voisins méditerranéens des projets compatibles avec ses intérêts fondamentaux ;

DEMANDE que la France, dans le cadre de la procédure d'évaluation environnementale transfrontalière, associe pleinement la Collectivité de Corse et le Conseil de gestion du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate, et porte auprès des autorités italiennes l'opposition exprimée par l'Assemblée de Corse au projet « ATIS » dans sa localisation actuelle et au regard des nombreuses incertitudes entourant ledit projet ;

DEMANDE que l'avis rendu soit pleinement pris en compte dans la procédure d'évaluation et soit transmis aux autorités italiennes ;

DEMANDE que la position de l'Assemblée de Corse, exprimant son opposition au projet « ATIS » dans sa localisation actuelle et au regard des nombreuses incertitudes entourant ledit projet, soit officiellement portée à la connaissance des autorités françaises et italiennes dans le cadre de la procédure en cours.